OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme FRANCINE SIMARD, présidente

M. CHRISTIAN GIGUÈRE, commissaire ad hoc

Mme LISE GAGNÉ, commissaire ad hoc M. MARC-ANDRÉ LAPOINTE, analyste Mme SORAYA BOUCETTA, analyste M. LAURENT-OLIVIER LORD, analyste

PUM 2050 : PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 septembre 2024, 13 h Bureaux de l'OCPM 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, salle CE Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024
MOT DE LA PRÉSIDENTE1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET OPINIONS :
Mme Noémie Pascal et M. Mikael St-Pierre, Partenariat du Quartier des Spectacles3
M. Charles Mallory et M. Georges Hébert, STOP19
Mme Josée Desmeules, citoyenne
M. Michel Leblanc, Chambre de commerce du Montréal Métropolitain45
PAUSE
Mme Élizabeth Green, citoyenne61
Mme Anaïs Houde, Mobilisation 660 Parc Nature MHM80
M. Gabriel Cotte et M. Guillaume Faucher, UTILE97
Mme Sandrine Cabana-Degani et Mme Chloé Fortin Côté, Piétons Québec117
M. Pierre-Étienne Gendron-Landry et Mme Marie Turcotte, Société Logique, Ex Aequo et DéPhy Montréal133
Mme Catherine Lussier et M. Carl Lafrenière, FRAPRU151
MOT DE LA FIN
AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme FRANCINE SIMARD, présidente :

5

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour, bienvenue à cette séance d'audition des opinions réalisée dans le cadre de la consultation publique sur le PUM, le Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal. La séance va se dérouler en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire.

10

This session will be conducted in French, but if you wish to address the commissioners in English, you are welcome to do so.

15

Je m'appelle Francine Simard et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Monsieur Philippe Bourke, le président de l'Office, m'a confié la présidence de cette consultation. Je suis accompagnée par les commissaires Lise Gagné.

Mme LISE GAGNÉ, commissaire :

Bonsoir. Bonjour, pardon.

20

LA PRÉSIDENTE :

C'est une répétition d'hier, et Christian Giguère.

25

M. CHRISTIAN GIGUÈRE, commissaire:

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Nous sommes appuyés dans nos travaux par l'analyste, Laurent-Olivier Lord qui est juste derrière.

Au nom de mes collègues... Excuse-moi, Laurent-Olivier, tu as dit bonjour? Très bien merci. Au nom de mes collègues et de l'Office je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos travaux depuis le début de cette consultation.

Un total de 94 personnes et représentants de divers groupes ont manifesté le désir de présenter oralement leur opinion devant les commissaires. Nous les entendrons au cours de dix séances qui s'échelonnent à partir d'hier soir jusqu'au 3 octobre.

Ces opinions, présentées oralement, s'ajoutent à celles qui nous ont été soumises par écrit jusqu'à présent, de même qu'aux nombreuses opinions recueillies par le biais des questionnaires en ligne et via interception sur site.

La commission a aussi recueilli les suggestions et commentaires de la part des nombreuses personnes et organismes qui ont participé aux divers groupes de discussion tenus depuis le début des travaux.

Un grand merci donc à toutes les personnes qui ont pris le temps de participer jusqu'à maintenant à cette consultation.

Cet après-midi, nous allons entendre les présentations. Chaque intervenant disposera de dix minutes pour exposer son opinion, après quoi, les commissaires auront aussi dix minutes pour échanger avec les intervenants.

45

30

35

40

50

La séance est Webdiffusée en direct et sera également disponible dès demain sur le site de l'OCPM à la page de la consultation. Les transcriptions des présentations seront également mises en ligne dans les jours qui suivront.

65

interventions, les représentants du service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal pourront user de leur droit de rectification par écrit dans les 48 heures. Les rectifications seront disponibles sur le site de l'Office à la page de la consultation.

Si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les

70

À la suite des séances d'audition des opinions, les commissaires procéderont à l'analyse de l'ensemble de l'information soumise dans le cadre de la consultation. Ils en feront rapport et formuleront des recommandations.

Le président de l'Office soumettra le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal, rapport qui sera rendu public deux semaines plus tard.

75

Je rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative, les décisions finales appartenant aux élus.

Mme NOÉMIE PASCAL

Partenariat du Quartier des Spectacles

80

85

LA PRÉSIDENTE :

Alors sans plus tarder, nous accueillons notre première intervenante. Si vous voulez vous présenter et mentionner le nom de l'organisme que vous représentez, s'il vous plaît.

Mme NOÉMIE PASCAL:

Oui, bonjour, donc je suis Noémie Pascal, conseillère au développement stratégique au Partenariat du Quartier des Spectacles.

LA PRÉSIDENTE :

90

95

Alors je vous souhaite vraiment la bienvenue. Merci de partager vos idées avec nous. Vous avez dix minutes, je vous le rappelle. Avez-vous besoin que je vous fasse un petit signe lorsqu'il reste deux minutes?

Mme NOÉMIE PASCAL:

100 D'accord, oui. Je veux bien.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, j'irai comme ça.

Mme NOÉMIE PASCAL :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, on y va.

115

105

Mme NOÉMIE PASCAL:

Bien merci à vous de prendre le temps de nous écouter. C'est un plaisir pour moi aujourd'hui donc de présenter les recommandations du Partenariat du Quartier des Spectacles.

Pour commencer, je vais faire une très brève présentation de l'organisation que je représente. Donc, le Partenariat du Quartier des Spectacles a comme mission de contribuer, donc on est un organisme à but non lucratif, et notre mission c'est de contribuer au développement et aussi à la mise en valeur culturelle du Quartier des Spectacles.

Donc on mène notre mission en travaillant en collaboration avec les pouvoirs publics, mais aussi avec l'ensemble des personnes qui interviennent sur notre territoire.

Ça fait maintenant 20 ans que le Partenariat du Quartier des Spectacles contribue donc à transformer le Centre-Ville de Montréal. Parmi les transformations qu'on a vues naître, qu'on a accompagnées, on peut penser par exemple au réaménagement de la Place des Festivals.

On pense aussi à la rue Sainte-Catherine qui est piétonnisée de façon continue entre Bleury et Saint-Laurent. On pense à la revitalisation de la place Émilie-Gamelin, également à l'esplanade Tranquille avec sa patinoire réfrigérée sur laquelle se trouve différentes animations.

Donc le mémoire qu'on a déposé dans le cadre de cette consultation, a été alimenté par plusieurs travaux que nous avons menés au courant des dernières années sur différentes thématiques avec l'ensemble des membres.

130

125

120

135

Le Partenariat peut compter 85 membres qui sont des secteurs culturels, communautaires, éducatifs, touristiques. On consulte également les résidents. Donc, c'est un peu tous ces échanges que nous avons avec le milieu qui a pu orienter et teinter nos recommandations aujourd'hui.

150

Petit rappel maintenant de ce qu'est le Quartier des Spectacles. Donc, le Quartier des Spectacles est d'un kilomètre carré au Centre-Ville de Montréal, qui est délimité au nord par Sherbrooke, au sud par René-Lévesque et d'ouest en est, on retrouve City Councillors et Saint-Hubert.

155

Donc, on parle souvent du pôle Est et du pôle Ouest du Quartier des Spectacles. Du côté du pôle Ouest, c'est le secteur Place des Arts. Du côté du pôle Est, c'est le Quartier Latin.

160

Donc le Quartier Latin, le territoire du Quartier Latin s'inscrit à l'intérieur du territoire du Quartier des Spectacles et vous allez voir certaines recommandations que nous allons adresser aujourd'hui vont spécifiquement pour ce secteur.

165

Donc sur ce kilomètre carré, nous retrouvons huit places publiques, une patinoire réfrigérée, 50 festivals par année, 80 lieux de diffusion culturelle, plus de 50 activités culturelles par jour ce qui en fait le territoire en Amérique du Nord avec la plus dense, la plus forte concentration d'activités culturelles. Tout ça rassemble six millions de festivaliers annuellement. On peut compter aussi 15 000 résidents, 25 000 travailleurs, 50 000 étudiants.

170

Maintenant, la question qu'on s'est posée au moment de réfléchir au PUM est la suivante : Que sera le Quartier des Spectacles en 2050 dans l'œil du Partenariat du Quartier des Spectacles?

Donc, on voit bien sûr un quartier dans lequel les espaces publics permettent de maintenir et de pérenniser l'activité des festivals. On pense aux espaces pour diffuser les événements, mais on pense aussi aux espaces logistiques pour répondre aux besoins des personnes, des artisans de tous ces événements, des promoteurs de festivals, entre autres.

180

Mais on voit aussi un quartier en 2050 qui fait partie du patrimoine montréalais. Pourquoi? En fait, c'est une chose qui nous semble à la fois naturelle, essentielle et incontournable parce qu'en 2050, le Partenariat du Quartier des Spectacles, donc le Quartier des Spectacles va souffler ses 50 bougies et plusieurs des institutions sur son territoire vont être proche de leur centenaire. Donc, ça nous semble vraiment incontournable alors d'avoir cette reconnaissance en 2050.

185

La contribution attendue du PUM pour atteindre cette vision, mais c'est d'abord que le PUM mette la table à l'entrée du Quartier des Spectacles et de ses institutions dans le patrimoine montréalais pour assurer le maintien de ses actifs.

190

Et c'est aussi plus largement que la dimension culturelle de la Ville soit transversale à la construction du Montréal 2050, au même titre que les dimensions sociales, durables et économiques.

195

Donc, on souhaite voir une plus grande présence de la culture dans l'ensemble de la planification de la Ville, non seulement pour le bénéfice du Quartier des Spectacles, mais aussi pour le bénéfice de l'ensemble du milieu culturel, l'ensemble des citoyens également qui bénéficient de cette vitalité.

200

Au-delà de cette vision qui est inscrite et très proche des fondements mêmes de l'identité du Quartier des Spectacles, cette réflexion autour du PUM 2050 nous a fait articuler notre vision aussi autour de trois piliers, des piliers qui ont servi ensuite à

déterminer nos recommandations. Donc, je vais commencer par vous présenter ces trois grands piliers qui sont le socle aux recommandations et les recommandations viendront par la suite.

205

Donc premièrement, 2050, on voit un Quartier des Spectacles à faible émission. Donc on pense ici à piétonnisation, végétalisation accrue, une plus grande fluidité à l'intérieur du territoire, mais aussi au-delà des limites du territoire.

210

Deuxièmement, on pense à un Quartier des Spectacles avec une offre culturelle accessible et vivante. On pense ici au maintien de la gratuité des événements dans les espaces publics.

215

On pense aussi à la contribution du quartier à la vitalité nocturne de la Ville de Montréal. On pense aussi à une effervescence culturelle, non seulement en période estivale, mais tout au long de l'année, y compris dans la saison froide.

220

Troisièmement, on voit le pôle Est du Quartier des Spectacles, donc le quartier Latin comme le berceau de la culture et des savoirs montréalais. Si on retourne 20 ans en arrière à la création du Quartier des Spectacles, on peut voir qu'il y a eu énormément de transformations du côté du pôle Ouest, avec la Place des festivals notamment, tout autour de la Place des Arts.

225

Mais on peut imaginer alors que dans les prochaines années, les prochaines décennies, c'est le pôle Est qui gagnerait à être développé. Dans le fond, on souhaiterait pouvoir mettre en valeur le plein potentiel du Quartier Latin puis aussi de toutes les institutions qui s'y trouvent.

230

Maintenant, au niveau des recommandations, première recommandation donc liée à un Quartier des Spectacles à faible émission. Nous recommandons de désigner le

Quartier des Spectacles comme secteur d'opportunité de la zone centre au PUM et d'en faire un secteur à faible émission.

Donc, si on veut faire de Montréal une ville verte, une ville résiliente en 2050, il est impératif d'envisager une transformation du Quartier des Spectacles notamment dans ce secteur ouest de la Place des Arts.

On est très optimistes et enthousiastes parce qu'on a réalisé des études, notamment en 2022, qui nous ont permis de voir à quel point l'écosystème était prêt à faire des changements. On pense ici, par exemple, à une zone piétonne consolidée autour de Sainte-Catherine et Jeanne-Mance. On pense aussi au développement d'une stratégie de verdissement du domaine privé, entre autres.

Donc, ces grands chantiers, qui seraient à mettre en œuvre, bénéficieraient de l'expérience des intervenants sur le territoire, mais aussi seraient portés par les fortes ambitions de transformation qui animent donc tous ces acteurs.

Deuxième recommandation liée à une offre culturelle accessible et vibrante. Donc, nous recommandons d'identifier des portions du Quartier des Spectacles au sein d'un réseau de secteur de vitalité nocturne vibrant et novateur.

Il y a quelques mois, à la suite de la consultation menée autour du projet de politique de la vie nocturne montréalaise, les commissaires ont recommandé au conseil municipal d'inscrire le potentiel de création de zone de vitalité nocturne dans le futur plan d'urbanisme et de mobilité montréalais.

Donc on estime qu'il est crucial de renforcer cette dimension dans le PUM. On a identifié dans le Quartier des Spectacles certaines zones qui seraient particulièrement

255

250

235

240

propices, donc qui a un fort potentiel. On pense à la rue Saint-Denis, à la rue Sainte-Catherine, au boulevard Saint-Laurent.

265

Donc on juge essentiel par ailleurs de souligner l'importance de ne pas concentrer l'entièreté de l'activité nocturne dans cette zone du Quartier des Spectacles, mais de préserver l'équilibre des fonctions à l'intérieur de ces secteurs, mais aussi dans les autres quartiers de la métropole.

270

Troisième recommandation qui est liée au secteur du Quartier Latin comme berceau de la culture et des savoirs montréalais. Notre recommandation ici est de revisiter et mettre à jour le Programme Particulier d'Urbanisme du Quartier Latin, le PPU de quartier Latin a été adopté la Ville de Montréal en 2013. Plusieurs de ces éléments, objectifs, orientations sont en grande partie bien pertinents encore aujourd'hui, mais il serait grand temps de le mettre à jour.

275

Le territoire, le visage du Quartier Latin a beaucoup évolué, mais aussi ce qui est très encourageant en ce moment c'est de voir la très grande mobilisation des acteurs sur cette partie du territoire du Quartier des Spectacles.

280

Nous avions aussi quelques recommandations en vrac au-delà de ces grandes recommandations qui sont ancrées dans les piliers, nos trois piliers de vision pour le Quartier des Spectacles 2050.

285

On pense à une mutualisation de la collecte de données, à valoriser la contribution des concepteurs dans les espaces publics, aussi assurer une offre de transport collectif conséquente depuis et vers le Quartier des Spectacles. On sait qu'il y a 28 % des billets vendus au Québec en culture, sont dans le Quartier des Spectacles. Donc, il y a des besoins incontournables à ce niveau-là.

Et finalement, de renforcer la concertation des acteurs institutionnels majeurs dans les décisions qui touchent le territoire.

290

Donc, voilà les grandes lignes de nos recommandations comme Partenariat du Quartier des Spectacles pour le PUM 2050. Dans le mémoire, vous pourrez observer que pour chacune de ces grandes recommandations, on a une liste de suggestions d'actions qui seraient à mettre en œuvre.

295

LA PRÉSIDENTE :

300

Alors je vous rassure, nous avons lu. J'aurais dû vous le dire. Nous avons lu justement tout ça. Je suis désolée de devoir vous forcer à terminer, mais c'est la justice envers tout le monde. Alors...

Mme NOÉMIE PASCAL:

Oui, tout à fait. Il n'y a pas de problème.

305

LA PRÉSIDENTE :

310

Voilà, un peu comme dans la proposition de projet de PUM. Alors donc nous avons quelques questions à vous poser. Je commencerais avec votre, dans le prolongement de votre recommandation numéro 1, donc désigner le quartier à titre de secteur d'opportunité.

La sous-recommandation 1.1 d), vous parlez de déploiement d'une stratégie d'aménagement de seuils d'entrées végétalisés. Où est-ce que vous les verriez ces seuils d'entrées en fait?

Mme NOÉMIE PASCAL:

En fait, c'est simplement de s'assurer – je ne pourrais pas vous dire exactement sur le plan du quartier où est-ce qu'on pourrait les voir – ce serait à évaluer en fonction des besoins de l'utilisation du territoire par les promoteurs d'événement.

Vous savez c'est un territoire qui est complexe à ce niveau-là, mais on pourrait l'imaginer, par exemple, sur la rue Sainte-Catherine, en fait sur la rue Sainte-Catherine, on pourrait le voir aussi au coin de, donc, Sainte-Catherine et Bleury, mais on pourrait le voir aussi du côté du pôle Est.

LA PRÉSIDENTE :

330 Oui.

320

325

Mme NOÉMIE PASCAL:

Donc ce serait vraiment de réfléchir à une façon de végétaliser avec des structures qui sont selon l'état de la piétonnisation permanente ou continue, des structures qui pourraient accueillir les visiteurs, mais aussi marquer cette entrée dans une zone à faible émission et engagée dans la transition.

LA PRÉSIDENTE :

340

335

Alors je vais essayer de vous poser des questions en vrac.

Mme NOÉMIE PASCAL:

345

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors à 1.5 aussi, toujours dans la même recommandation, donc vous parlez de développer une stratégie de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural des bâtiments à factures postmodernes et contemporaines du secteur.

Est-ce qu'il y a des immeubles ou des bâtiments qui seraient prioritaires?

Mme NOÉMIE PASCAL:

355

350

On a fait récemment une étude pour une mise en valeur, par exemple, avec un plan lumière des bâtiments du Quartier des Spectacles. Donc, on pourrait, je ne peux pas vous les nommer en ce moment, mais on pourrait faire référence à cette recherche et à cette étude qui a été faite.

360

365

LA PRÉSIDENTE :

Et elle est disponible cette étude?

Mme NOÉMIE PASCAL:

On pourrait la partager, on pourrait vous la partager.

LA PRÉSIDENTE :

370

Donc, ce serait gentil.

Mme NOÉMIE PASCAL:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

380

375

Merci beaucoup. Dernière question très, très rapidement. Vous avez parlé de l'importance de la dimension culturelle qui doit être transversale. Est-ce que vous trouvez que la dimension culturelle a une place, la place qui lui revient dans la proposition dans le projet de PUM?

385

390

Mme NOÉMIE PASCAL:

Bien on a l'impression qu'elle pourrait être un peu plus présente, vraiment de la reconnaître au même titre que toutes les autres dimensions transversales qu'on peut imaginer. La culture et c'est une façon de lier les quartiers, de lier le territoire, la présence de l'art public, mais aussi de lier les gens. Donc, on voudrait appuyer justement, on aurait cette demande, qu'elle soit plus présente à toutes les étapes de façon transversale.

LA PRÉSIDENTE :

395

Bien. Merci. Lise?

LA COMMISSAIRE :

400

Oui, bonjour. J'aurais une question qui se rapporte à la recommandation 2, qui était : Identifier des portions du Quartier des Spectacles au sein d'un réseau de secteur de vitalité nocturne vibrant et novateur. À la recommandation 2.2, vous parlez de la mise en place d'un projet pilote de transport collectif nocturne intermédiaire qui permet de desservir

les usagers hors les heures de service. Est-ce que vous avez une idée ou des exemples de projets pilotes de transport semblables qui vous animent?

Mme NOÉMIE PASCAL:

410

Je n'ai pas, moi-même, je n'ai pas personnellement en tête des exemples de projet pilote, mais ça fait plusieurs années qu'on réfléchit à cette notion de faire travailler ensemble aussi les différents diffuseurs sur, les grandes institutions, différents diffuseurs sur les quartiers pour essayer de cibler les moments critiques où on pourrait avoir justement un service accru pour desservir, mais on pourrait également si vous... si ça vous intéresse, on pourrait vous revenir avec certains éléments à ce sujet-là aussi.

415

LA COMMISSAIRE :

Oui, ça serait apprécié. Merci. Oui, j'avais une demande, en fait...

420

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

LA COMMISSAIRE:

425

À la page 15, c'est plutôt une demande de document. 15. Oui, au dernier paragraphe, vous faites référence au mémoire déposé à la commission pour comprendre pleinement votre position sur la vitalité nocturne, est-ce que c'est possible de déposer ce mémoire-là également?

	Mme NOÉMIE PASCAL :
435	Oui, bien sûr.
	LA COMMISSAIRE :
440	Merci.
	LA PRÉSIDENTE :
	Merci.
445	Mme NOÉMIE PASCAL :
	Merci.
450	LE COMMISSAIRE :
450	Oui, merci. Merci de votre présentation. Dans votre vision 2050 du développement du quartier, vous, vous avez une recommandation de renforcer la concertation des acteurs institutionnels. On parle de l'UQAM, la Place des Arts, le Cégep du Vieux Montréal, la Grande Bibliothèque, Complexe Desjardins.
455	Quand on dit « renforcer » est-ce que ce comment ça fonctionne? Est-ce qu'il y a un comité? Est-ce qu'il a une cette concertation existe déjà? Il faut
	Mme NOÉMIE PASCAL :
460	Il y a sur le dans le Partenariat du Quartier des Spectacles assure un rôle facilitateur avec l'ensemble des acteurs sur son territoire, y compris l'ensemble des

institutions. Donc, on peut jouer un rôle à ce niveau-là, mais les institutions sont ellesmêmes, je pense très, très impliquées et investies la transformation de la Ville.

465

Alors c'est au niveau également simplement de la, vous pouvez également, on conseille de les inclure dans l'ensemble des procédures à titre d'institution avec chacune leur identité propre également.

LE COMMISSAIRE :

470

Et dans la planification d'évolution du côté Est, en particulier la place Émilie-Gamelin, il y a des préoccupations aussi. On connaît la population du secteur, est-ce qu'on... Comment on peut planifier l'évolution de la place Émilie-Gamelin en particulier, tout en étant vigilant sur, par exemple, les populations plus fragilisées ou plus marginalisées?

475

Mme NOÉMIE PASCAL:

480

Bien la clef probablement c'est de travailler avec les organismes communautaires qui sont sur le secteur et qui connaissent très bien les différentes populations qui fréquentent ce secteur.

485

Le modèle des jardins Gamelin, donc les jardins Gamelin c'est une programmation culturelle qui se tient pendant tout l'été, maintenant on a également quelque chose l'hiver. Ça nous permet nous-mêmes, donc le Partenariat du Quartier des Spectacles, de travailler avec une multitude d'organismes communautaires qui nous aident et qui nous soutiennent énormément dans toutes nos interventions.

Donc, ce serait notre recommandation. C'est de continuer à travailler avec les acteurs du territoire qui sont très bien placés pour faire face à ces enjeux et nos outils à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

495

500

505

Lorsque vous parlez de tiers-lieux dans votre mémoire, est-ce que ces tiers, en fait, ces tiers-lieux, est-ce qu'ils seraient utiles uniquement à des artistes, des ateliers d'artistes ou est-ce que... comment vous les positionner et à quelle clientèle vous pensez lorsque vous pensez aux tiers-lieux?

Mme NOÉMIE PASCAL:

Les tiers-lieux, dans les recommandations ici, sont effectivement liés à l'accueil d'artistes, mais on peut imaginer aussi, on pourrait imaginer du côté de Gamelin, on a l'esplanade Tranquille qui est un tiers-lieu et qui connaît, je pense, un grand succès pour l'ensemble des citoyens. On pourrait imaginer également du côté du pôle Est, un lieu qui pourrait être rassembleur à ce même titre.

LA PRÉSIDENTE :

510

D'accord. Est-ce que vous avez d'autres questions? Très bien. Alors, merci beaucoup d'avoir pris la peine de venir discuter avec nous. Et bien on va attendre les documents que que vous voudrez bien nous faire parvenir et ce sera disponible bien sûr sur le site de la consultation.

515

Mme NOÉMIE PASCAL:

Parfait. Merci pour votre écoute.

			,			
1	Δ	PR	FSI	IDE	NTF	

Alors merci infiniment. Bonne fin de journée. Au revoir. Alors nous revenons donc dans quelques instants pour la prochaine présentation.

M. CHARLES MALLORY ET M. GEORGES HÉBERT

525

STOP

LA PRÉSIDENTE :

530

Alors bonjour. Merci de vous présenter et de préciser aussi l'organisme que vous représentez. Oui.

M. GEORGES HÉBERT :

535

540

Nous sommes... mon nom est Georges Hébert, mon collègue est Charles Mallory. Nous sommes ici de la part du groupe STOP qui est fort probablement le plus ancien groupe écolo de la Ville de Montréal créé en... littéralement en... incorporé en 1970 et actif depuis.

LA PRÉSIDENTE :

545

Alors un petit instant, je vous interromps tout simplement pour vous rappeler que vous avez dix minutes pour présenter. Les commissaires disposeront ensuite de dix minutes pour vous poser des questions. Avez-vous besoin que je vous indique qu'il vous reste deux minutes?

	M. GEORGES HÉBERT :					
550	Ce serait une bonne idée, oui.					
	LA PRÉSIDENTE :					
555	Ce serait une bonne idée, très bien. Et je vous rappelle aussi que nous avons tous lu le mémoire écrit que vous avez déposé.					
	M. GEORGES HÉBERT :					
560	D'accord.					
	LA PRÉSIDENTE :					
	Alors nous vous écoutons.					
565	M. GEORGES HÉBERT :					
	Merci.					
570	LA PRÉSIDENTE :					
	Merci.					
	M. GEORGES HÉBERT :					
575	Alors comme je vous ai mentionné, STOP est un groupe écolo de citoyens. On n'a aucune connexion avec une industrie ou qui que ce soit. Nous avons participé depuis plus					

que 50 ans dans les débats sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les espaces verts et leur protection. La gestion des déchets toxiques, la gestion des déchets solides, la politique énergétique, tout ça, variant dépendant qui était nos membres actifs et quelles étaient leur capacité d'agir à l'époque.

580

Une chose que si vous décidez d'essayer de nous trouver en ligne, malheureusement vous n'allez pas être capable de réussir, peut-être parce qu'on est là depuis trop longtemps. On n'est pas encore arrivés à ce point-là. On travaille dessus, mais on n'est pas encore arrivés.

585

Nous avons quand même, il y a deux ans, parmi nos intérêts, on a contribué à la réflexion 2050. Alors dans le contexte de notre mémoire, on a référé à une couple de places parce qu'on a dit il y a deux ans et ça quand même, ça indique la direction dans laquelle nous allons.

590

Alors sur ça, je passe la parole à mon collègue.

M. CHARLES MALLORY:

595

Mesdames et Monsieur, bon après-midi. Il y a 51 ans lors des audiences sur le premier Plan de développement de la communauté urbaine de Montréal, STOP a créé des vagues en dénonçant l'orientation axée exclusivement sur l'automobile.

600

Comme les choses ont changé! Les premiers mots du projet de PUM se lisent comme suit : « L'élaboration du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal s'inscrit dans un contexte inédit d'urgence climatique et d'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire, nécessitant des changements collectifs vers la transition écologique. » Ces mots reflètent étroitement la vision de STOP.

Par conséquent, STOP est heureux d'approuver en grand nombre l'idée du concept exposé dans le document. D'ailleurs, comme vous n'avez pas manqué sans doute, STOP trouve que la substance derrière les bons mots n'est pas toujours là.

610

Il ne sera pas facile, nos dirigeants politiques doivent faire preuve de détermination et démontrer à la population qu'un investissement énergétique est non seulement la meilleure solution, mais aussi la seule solution viable, faute de quoi nous serons forcés de faire face à des changements de mode de vie encore plus radicaux que nous n'aurons pratiquement aucun moyen de contrôler.

615

D'abord, pour un plan axé sur la réponse aux changements climatiques, nous trouvons surprenant que la question de la pollution de l'air ne reçoit guerre une mention. Réduire les émissions des combustibles est important, mais on oublie souvent que la combustion de carburant provoque également la pollution atmosphérique et tue des millions de personnes.

620

STOP croit que Montréal doit commencer dès à présent le processus de renforcement des normes de qualité de l'air. Réduire l'utilisation de l'auto requiert des options. Il est important de faire la distinction entre mobilité et accès; ce qui réduit le besoin en mobilité.

625

C'est certain que STOP trouve inquiétant que la province n'ait pas renforcé son soutien au transport en commun. Cependant, des avances sur un front réduit le besoin sur l'autre. Il existe une abondance d'idées concernant la Ville de 15 minutes et le PUM doit définir plus clairement ce que ce concept signifie pour Montréal.

630

Le projet de PUM est plein d'idées sur le verdissement de la Ville et la valorisation de la biodiversité, mais le PUM doit faire plus que le permettre et l'encourager, il doit le soutenir par le biais des Plans locaux d'urbanisme et mobilité, les PLUM.

640

Les arrondissements doivent réaliser les objectifs du PUM. STOP recommande vivement que le PUM doive fixer des normes et des objectifs minimaux avec objectifs intérimaires pour les arrondissements, afin de – et je nomme cinq points qui sont élaborés dans notre mémoire – réduire les îlots de chaleur, fournir un accès local à au moins 10 000 mètres carrés d'espace vert public par habitant dans un rayon de 15 minutes de marche, développer des portions de réseau de transport actif à des corridors verts, identifier des portions importantes de la pleine inondable en vue de leur protection, et préparer les plans visant à remettre au jour certaines parties d'anciens cours d'eau.

645

Passons à un autre sujet, il est devenu évident que le changement climatique a créé une crise dans notre réseau d'égout. STOP recommande à la Ville d'abandonner son approche de pédale douce consistant à dire « on y travaille » et de reconnaître qu'un investissement majeur est requis de toute urgence pour améliorer le réseau, peut-être jusqu'à un niveau d'inondation à récurrence de 20 ans plutôt que de 10 ans actuellement. Et je passe le mot à Georges pour terminer.

650

M. GEORGES HÉBERT :

655

Ce qui nous inquiète concernant la protection des espaces verts, c'est le fait que par rapport au schéma d'aménagement, on garde le chiffre de 10 % de terrestre, mais on efface tout le reste concernant les aires protégées. L'expression « aire protégée » n'y est pas. L'UICN n'y est pas. Le registre d'aires protégées n'y est pas et on sait que le registre d'aires protégées a comme critère le critère d'aires protégées de l'UICN.

660

On s'inquiète que la Ville est en train de tenter de substituer un critère plus bas, peut-être celui qui apparaît dans le registre de l'agglo, qui n'a pas de... qui ne mentionne pas à long terme, alors que celui de l'UICN mentionne spécifiquement à long terme et c'est pour ça qu'on craint cette possibilité qu'on essaye de substituer un plus bas absolument niveau de protection et qu'on demande à la Ville de préciser et de confirmer que c'est 10

% d'aires protégées, tel que cette expression-là est comprise par l'UICN qui est son objectif.

665

On comprend qu'avec l'agglomération qui a ce registre, qu'eux ils ont un intérêt et on appuie ça à 100 % qu'ils essayent d'encourager les particuliers à participer et à gérer, mais à moment donné ce n'est pas à la Ville de gérer, c'est à la Ville de subir jusqu'à un certain point le contrôle de quelqu'un d'autre pour protéger à long terme.

670

Cette crainte-là est amplifiée par l'historique pour dire le moins curieuse des milieux naturels de conservation volontaire, les MNCV. Ces MNCV-là sont, c'est vraiment la case, la poubelle quasiment de la protection. On ne le dit pas comme... qu'est-ce qu'il y a comme moyen de protection et la Ville a été traitée par le MELCC d'une manière comme personne sûrement d'autre n'a été traité.

675

On a laissé traîner et je ne dis pas ça de mauvaise foi. La correspondance qu'on a constatée est plutôt naïve. Ce n'est pas de mauvaise foi, mais en même temps, il n'y a pas ce sentiment; il y a quelque chose qui est croche et puis il faut qu'on le règle.

680

Où on revient encore avec cette expression-là dans l'autre domaine qui est le... Mon Dieu, je perds mes mots.

LA PRÉSIDENTE :

685

Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. GEORGES HÉBERT:

690

O.K. Bien la conclusion c'est qu'il n'y a pas vraiment assez de protection, même au niveau du RAP, c'est je dirais factice.

LA PRÉSIDENTE :

695

O.K. Bien. Alors merci pour cette présentation. Une première question en fait qui, un élément qui apparaît dans votre mémoire écrit à la page des « Principaux constats et recommandations de STOP » vous mentionnez : « Il est important de faire la distinction entre mobilité et accès, ce qui réduit le besoin de mobilité. » Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu plus ce qu'il y a derrière cette idée-là, donc la distinction?

700

M. GEORGES HÉBERT:

Je vais laisser c'est plutôt celle de mon collègue. Alors je vais te laisser.

LA PRÉSIDENTE :

705

Allez-y.

M. CHARLES MALLORY:

710

Oui. On en parle depuis quelques temps ici à Montréal et également ailleurs dans le monde, la Ville de 15 minutes. La Ville de 15 minutes suggère, comme vous le savez sans doute, c'est avoir accès à la plupart des activités quotidiennes à une distance que vous pouvez... où vous pouvez y arriver et à l'intérieur de 15 min soit par à pied ou à vélo ou peut-être même transport public.

715

Mais le plus et on y parle dans le projet de PUM, le plus qu'on a du succès c'est faire rapprocher ces activités journalières à des gens, mais le besoin de gens à voyager ailleurs dans la Ville est diminué.

Alors les deux idées sont deux approches distinctes, développer le système transport et laisser les gens aller n'importe où ou rapprocher les activités chez eux, le besoin de transport et la nécessité de développer le système de transport serait diminué en quelque sorte en même temps.

725 LA PRÉSIDENTE :

Et quelle est votre position?

M. CHARLES MALLORY:

730

Notre position là-dessus...

LA PRÉSIDENTE :

735

La position de STOP?

M. CHARLES MALLORY:

740

Je suis... j'étais toujours un amateur du système transport public, j'ai fait... je ne fais pas beaucoup de vélo actuellement, mais en fait, de même quand nous étions jeunes, le système de transport... mais le système de transport a développé par mal dans les dernières 50 ans, mais ce qui nous intéresse, le projet de PUM n'a pas explicité.

745

Ça veut dire quoi? Les activités, les ressources dont on a besoin d'avoir accès à court terme pourraient avoir une vraie discussion autour de cette question. Ça fait quoi une communauté? Qu'est-ce qu'il fait avoir proche de nous dans notre voisinage et dans tous les voisinages de la ville?

LA PRÉSIDENTE :

750

Donc, vous auriez aimé qu'il y ait une définition de ce que la Ville entend par « ressource du quotidien » parce qu'on parle de ça dans le projet de PUM?

M. CHARLES MALLORY:

755

760

765

770

Oui, ce serait bien de mieux comprendre c'est quoi alors que nous pouvons tous participer dans cette discussion, mais le plus qu'on a de succès à ce front-là, le moins qu'il y aurait besoin que les gens vont plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

Et une autre question dans cet esprit-là, est-ce que c'est possible de développer, du point de vue de STOP, bien sûr, de développer à la fois la mobilité et à la fois l'accès?

M. CHARLES MALLORY:

On doit le faire, mais j'ai eu... j'ai entendu des critiques le plan sur le transport est irréaliste et trop vaste. Et une façon de réduire ou minimiser ce besoin serait de mettre plus de focus, identifier les ressources nécessaires localement et essayer d'améliorer cet accès partout dans la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

775

Une dernière question sur ce chapitre-là, votre idée suivante en fait c'était : « Il existe une abondance d'idées... », vous en avez un peu parlé tout à l'heure, « ... d'idées concernant la Ville de 15 minutes et le PUM doit définir plus clairement ce que ce concept signifie pour Montréal. » Qu'est-ce que le concept de Ville 15 minutes signifie pour STOP?

M. CHARLES MALLORY:

780

C'est... Je pense qu'il y a énormément de matériel, si on fait un peu de recherche sur le Web, pour nous c'est des activités, mais votre magasinage, les banques, les pharmacies, mais aussi... mais les écoles pour les gens avec des jeunes et, mais c'est, en fait, je peux mentionner que depuis, je pense, 50 ans ou plus, le réseau de transport a fait des sondages sur le type de voyage que les gens font et où ils vont.

785

Je pense que c'est une ressource énorme qu'on peut miner pour identifier pourquoi les gens sortent de leur propre voisinage et on peut identifier les choses qui les tirent ailleurs. Ce serait très intéressant d'avoir une analyse faite par les autorités, l'autorité de transport pour nous aider à comprendre quelles sont les choses auxquelles les gens veulent? Évidemment le travail, l'école, mais qu'est-ce qui tire les gens à sortir de leur voisinage?

790

LA PRÉSIDENTE:

795

Merci. Christian, je crois que tu as une question.

LE COMMISSAIRE:

800

Vous nous avez dit un peu plus tôt que les PLUM devront, d'une certaine façon respecter les cibles du PUM et qu'il va être important donc de développer en concordance, si on veut, avec les grands objectifs, les grandes orientations du PUM.

805

Alors en matière d'îlot de chaleur et d'accès aux espaces verts, je vous amène à votre recommandation qui nous dit : « STOP recommande vivement que les plans locaux d'urbanisme incluent des objectifs provisoires pour réduire les îlots de chaleur et fournir un accès local à des espaces verts. » Je comprends que vous faites référence à des, peut-

être à des lieux ou des arrondissements qui ont peu accès actuellement à des espaces verts, mais pourquoi cette notion d'objectifs provisoires? Pouvez-vous m'expliquer?

M. CHARLES MALLORY:

Vous pouvez, on peut dire, intérimaire dans une annexe au projet de PUM, ils indiquent une... les objectifs... la réalisation des objectifs est échelonnée à travers les années.

815

810

Alors nous n'insistons pas que tout, pour un arrondissement donné, que tout soit réalisé tout de suite ou même l'année 2050, mais quand un arrondissement se trouve avec un certain nombre d'îlots de chaleur, le projet de PUM identifie que nous allons traiter ça, mais dans certaines zones d'intervention privilégiées, mais il y a plusieurs îlots de chaleur qui ne sont pas dans des zones privilégiées. Ils sont désavantagés alors et à quel moment est-ce que les gens qui y habitent, qui n'habitent pas dans une de ces zones privilégiées, ils vont attendre à quel moment?

825

820

Et c'est le genre de chose et pourquoi un arrondissement pourrait dire, mais nous faisons un plan et avec le temps, nous allons élaborer et élargir la couverture du verdissement des différents secteurs et pour que les communautés puissent participer dans une discussion localement sur les objectifs, les objectifs intérimaires et justement la réalisation de ces idées-là.

830

LA PRÉSIDENTE :

Alors nous avons pour vous une dernière question. Lise?

LA COMMISSAIRE:

Oui, merci. J'ai une question sur le dernier sujet que vous avez traité, c'est-à-dire les milieux naturels de conservation volontaire. Je voudrais savoir en quoi c'est important cette notion-là pour le PUM?

M. GEORGES HÉBERT:

C'est simplement qu'on parle de protéger 10 %.

845

850

855

840

LA COMMISSAIRE :

Oui.

M. GEORGES HÉBERT:

Mais on veut savoir 10 %, c'est 10 % du territoire terrestre, mais on veut que ce soit 10 % en propriété, en aires protégées selon le RAP. Le problème c'est qu'on a un historique où le RAP finalement, on a donné une... on a donné le prix de l'aire protégée alors que le prix n'était pas mérité. Et on l'a fait au moyen de ces MNCV, alors qu'il y a des autres mécanismes qui existent, qui sont connus, qui sont... mon Dieu, qui sont cernés...

LA COMMISSAIRE:

860 Oui.

M. GEORGES HÉBERT: 865 ... par des lois. Le MNCV c'est ce qu'on veut, c'est n'importe quoi et on veut que ce soit justement remplacé par quelque chose qui est connu, qui impose une obligation à la Ville soit de traiter avec le Ministère de l'Environnement comme c'est le cas dans une. 870 dans le cas des réserves naturelles ou bien des servitudes de conservation. LA PRÉSIDENTE : Merci beaucoup, je dois vous interrompre, désolée de vous bousculer, on n'a 875 vraiment pas beaucoup de temps, mais c'est le même temps pour tout le monde. Alors, merci beaucoup d'avoir pris la peine de venir discuter avec nous et bien on vous souhaite une bonne fin de journée. Au revoir. M. CHARLES MALLORY: 880 Merci à vous. M. GEORGES HÉBERT : 885 Mes excuses d'avoir perdu la parole. LA PRÉSIDENTE : Alors, nous revenons dans quelques instants. 890

Mme JOSÉE DESMEULES

Citoyenne et Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM

LA PRÉSIDENTE :

Alors nous sommes de retour, bonjour, merci beaucoup d'être là. Alors je vous demanderais de vous identifier s'il vous plaît et vous venez à titre personnel, je crois?

Mme JOSÉE DESMEULES:

905 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

910

915

895

900

Mme JOSÉE DESMEULES:

Alors je suis Josée Desmeules. J'habite dans le quartier Viauville de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et je suis ici aussi à titre de militante pour le regroupement citoyen Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM.

LA PRÉSIDENTE :

Alors bienvenue, Madame Desmeules. Nous sommes très contents de vous recevoir. Je rappelle, parce que je dois le répéter à chaque fois, vous avez dix minutes pour présenter, suivi d'un dix minutes où les commissaires pourront vous poser des

questions et je vous informe que nous avons lu votre opinion écrite. Alors nous vous écoutons maintenant.

Mme JOSÉE DESMEULES:

Merci beaucoup. Alors je suis ici pour commenter quelques recommandations du PUM qui m'ont amenée à conclure que la Ville de Montréal, dans sa vision de 2050, a choisi de prioriser les intérêts du Port de Montréal et de l'industrie de la logistique du transport de marchandise au détriment des milieux de vie et de la santé des citoyens de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Alors un bref rappel du secteur desquels on parle, qui est bien connu je crois à l'OCPM, c'est un secteur qui est central de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui est principalement constitué d'industries. 89 % du territoire est à vocation industrielle et il est entouré de deux secteurs résidentiels, Viauville et Notre-Dame-des-Victoires, et à l'intérieur de ce secteur-là, il y a deux enclaves résidentielles où vivent environ 3 600 personnes qui s'appellent Guybourg et Haig-Beauclerk

Au total dans un rayon d'un kilomètre autour du fameux parc industriel de la Grande Prairie, c'est 50 000 personnes qui habitent les différents secteurs. Alors l'OCPM s'est penché sur la vision de développement du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe en 2019, il y a une série de plus de 25 recommandations qui ont été faites, mais les recommandations 1 et 2 se concentraient énormément sur la réduction des nuisances actuelles et aussi de viser à long terme une réduction des nuisances.

Alors un bref rappel des enjeux sociaux et sanitaires que le secteur a, c'est qu'on a historiquement enduré un fardeau démesuré de pollution à cause de la présence de très grandes entreprises comme le Montréal Locomotive Works, la Canadian Steel Foundries, les chantiers navals de la Vickers, et cetera.

950

925

930

935

940

On est dans un secteur où il y a énormément de pollution de l'air et de pollution sonore, entre autres, à cause de la présence de grands axes routiers et de nombreuses activités industrielles.

955

L'espérance de vie dans certains secteurs est jusqu'à neuf ans plus courte que dans l'ouest de l'Île. On est un secteur fortement minéralisé en raison de la forte industrialisation et il y figure trois des dix pires îlots de chaleur de l'Île de Montréal dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe.

960

On a un accès limité à la nature et un déficit historique en espace vert et naturel. La canopée du secteur est de moins de 5 %. Plus important encore c'est qu'on vit des surmortalités les plus importantes, en fait, de l'Île de Montréal lors des vagues de chaleur.

965

Il y a une absence de volonté aussi à faire des études sur les impacts cumulatifs des projets et des activités qui sont présentes sur le territoire.

970

Et finalement en 2021, la Ville a payé pour une étude qui a été menée par l'Observatoire des milieux de vie urbains qui a établi que parmi 134 sites qui accueillaient des parcs industriels, ces sites-là sont répartis à travers le monde, le pire exemple de cohabitation industriel résidentiel était le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe.

975

Tout ça, ça l'a emmené un groupe de cinq experts à déclarer en septembre 2022 dans une lettre d'opinion dans le devoir, que le poumon noir de Montréal était le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe.

Alors cinq ans plus tard, cinq ans après, l'OCPM sur le développement du secteur où en sommes-nous? On a réussi à obtenir des gains quand même importants, certains très récents, qui nous ont permis de sauvegarder 131 000 mètres carrés de territoire.

Certains sont acquis, certains vont être acquis dans les prochaines années. Alors on parle de la préservation du Boisé Vimont, de la protection du Boisé Steinberg aussi où les citoyens ont obtenu le déplacement du poste de transformation électrique qui était prévu là.

985

Il y a eu l'abandon récent du prolongement du boulevard de l'Assomption qui devait passer dans le Boisé et puis on a eu la confirmation récemment que le Canadian National était pour vendre la moitié de la gare de triage Longue-Pointe pour servir de zone de mitigation des nuisances.

990

Il n'y a pas eu de changement significatif au niveau de la canopée. Entre temps aussi, le Port de Montréal a mis en opération le pont d'étagement Vickers qui concentre à proximité du CHSLD Grace Dart et du quartier Viauville les nuisances associées au camionnage du secteur et le port, dans ses études environnementales, a reconnu que la qualité de l'air se détériorait dans le secteur Viauville et dans le secteur de Notre-Damedes-Victoires.

995

On a Ray-Mont Logistiques qui est maintenant installé à 90 mètres de notre quartier. Il peut entreposer jusqu'à 5 000 conteneurs, présentement, sur le site. Il a aussi le droit, selon le permis qu'il a obtenu du Ministère de l'Environnement, à faire 1 500 transports de camions par jour.

1000

Puis dans la boucle qui est décrit dans ces documents, ça représente l'équivalent de 4 600 tonnes métriques de CO2 par année et tout ça c'est dans la boucle qui est entièrement dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

1005

Le site qu'il opère va éventuellement être en plein déploiement et il va être cinq fois plus grand que celui qu'il possède présentement dans Pointe-Saint-Charles et le volume des opérations va être multiplié de 10 à 15 fois.

On a aussi, on fait toujours face au projet de prolongement autoroutier Assomption-Souligny, qui encore une fois, va concentrer énormément de circulation près des secteurs résidentiels. Ça va aussi créer un immense îlot de chaleur dans un secteur où il y a déjà beaucoup trop de minéralisation puis il va y avoir certaines structures qui vont être surélevées.

1015

Comme je disais, la moitié de la gare de triage va servir de zone de mitigation, mais la deuxième portion de la gare de triage va être remise en service lorsque Ray-Mont Logistiques sera à terme, on aura droit à une utilisation quotidienne de la gare de triage pour deux trains de 100 wagons.

1020

Et récemment, l'année dernière la Ville a refusé d'installer une station du réseau de surveillance de la qualité de l'air dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe sous prétexte qu'on a déjà une station, la station 50, qui est pourtant située à 2,5 kilomètres à l'ouest du secteur et qui ne mesure que les particules de 2,5 microns.

1025

Alors ce qui est inquiétant dans le PUM c'est que oui on parle de fixer des objectifs clairs de réduction des polluants atmosphériques, mais chez nous c'est qu'on n'a pas de point de départ par rapport aux nuisances qui sont présentes sur le territoire.

1030

Ensuite de ça, on parle de favoriser la fluidité et l'efficacité du transport dans des axes clairement identifiés. C'est certain que ce qui est visé par cette recommandation-là c'est le prolongement autoroutier Assomption-Souligny.

1035

Et aussi, c'est que le PUM doit soutenir la prospérité économique puis tout ça, on a l'impression que ça va se faire au détriment principalement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve parce qu'on a le port comme voisin riverain, là où transite 75 % de la marchandise exportée ou importée. Alors ça fait beaucoup de nuisances sur un petit territoire et une petite population. Alors...

	LA PRÉSIDENTE :
1040	Il vous reste deux minutes.
	Mme JOSÉE DESMEULES :
1045	Deux minutes?
	LA PRÉSIDENTE :
	Oui.
1050	Mme JOSÉE DESMEULES :
	J'ai presque fini.
1055	LA PRÉSIDENTE :
	C'est bon.
	Mme JOSÉE DESMEULES :
1060	Alors comme je disais, la présence du port puis du parc industriel met énormément de pression sur le secteur, nous expose à des quantités importantes de nuisances et moi je pense que dans le PUM c'est peut-être microscopique par rapport à l'échelle de Montréal, mais qu'il doit avoir de la place pour accélérer les actions d'urbanisme correctifs qui vont être nécessaire pour assainir nos milieux de vie.
1000	

Une des grandes priorités doit être la réduction des nuisances pour améliorer la qualité de vie des citoyens et des riverains du secteur ASLP.

1070

On demande évidemment que le prolongement autoroutier soit révisé parce que d'ajouter des routes, ce n'est pas une solution à la congestion. Ça c'est la docteur Catherine Morency qui a dit ça. Elle a une belle citation « Si ça avait fonctionné hausser la capacité des autoroutes, il n'y aurait plus de congestion à Montréal. On a fait juste ça dans les dernières décennies. »

1075

Alors nous ce qu'on demande c'est que la route temporaire du port soit pérennisée, que des réaménagements soient faits, mais que tout ça ne serve qu'au camionnage plutôt que d'aussi offrir une plus grande capacité aux voitures. Après ça, on demande...

LA PRÉSIDENTE :

1080

Dernières secondes.

Mme JOSÉE DESMEULES:

1085

... Oui, à la Ville de créer un belle bande, une belle ceinture verte autour du secteur Assomption Sud, que les terrains qui vont être acquis pour cette bande verte là soient décontaminés avec les phytotechnologies.

1090

En gros aussi, une responsabilisation du port de Montréal et de ses partenaires à un engagement à réduire les nuisances qui sont causées par leurs activités et de mettre en place des mesures de compensation au bénéfice de la communauté. Merci.

1095 **LA PRÉSIDENTE**:

Merci à vous, merci à vous. Désolée d'avoir à vous pousser comme ça.

Mme JOSÉE DESMEULES:

1100

Non, c'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

1105

Alors une de vos conclusions m'amène à ouvrir une porte pour la question que je voulais vous poser. En fait, vous l'avez mentionné tout à l'heure, la prospérité économique de Montréal, elle est là. Le port est là, probablement qu'il va rester.

Mme JOSÉE DESMEULES:

1110

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1115

... et il y a aussi toutes les activités logistiques de conteneurs de Ray-Mont Logistiques. En fait, si on regarde la prospérité de Montréal versus, si on compare ça à la qualité de vie ou si on regarde ça dans un ensemble, la prospérité économique de Montréal, la qualité de vie des citoyens, les conséquences environnementales, les impacts environnementaux de toutes ces activités-là, comment est-ce qu'on peut concilier tout ça et qu'est-ce qui serait acceptable, en fait?

Mme JOSÉE DESMEULES:

1125

Oui. Bien moi je pense qu'on doit commencer par mesurer correctement les impacts de l'ensemble de ces activités-là et de cesser de les accroître. Ça déborde un peu du secteur Assomption Sud, mais partout autour de chez nous, le long de la bande qui est occupée par le port, les entreprises obtiennent des subventions pour continuer à augmenter leur capacité de production, puis tout ça bien ça entraîne de plus en plus de camions dans le secteur et tout ça.

1135

1130

Alors je pense qu'il faut donner un coup aux externalités, aussi chiffrer le coût des externalités environnementales et sanitaires pour contrebalancer ça avec la croissance qui est toujours soutenue des activités. Puis peut-être qu'à partir de ce moment-là il pourra se prendre des décisions en faveur des citoyens un peu, d'améliorer nos milieux de vie.

LA PRÉSIDENTE :

1140

Donc, est-ce qu'il en est des activités de mesure? Est-ce que ça existe présentement?

Mme JOSÉE DESMEULES:

1145

Il n'y en a pas eus. Bien il y en a eu quelques-unes, mais c'était très, très local et ça a été fait pendant la pandémie alors ce n'était pas représentatif de la situation qu'on vit présentement. Alors c'est... il n'y a pas beaucoup d'appétit pour mesurer ces nuisances-là c'est un peu décevant. On espère que ça va changer ça, on met beaucoup de pression sur nos élus, mais il va falloir le faire éventuellement. Je pense que c'est un incontournable.

LA PRÉSIDENTE :

1155

Ce que je comprends c'est qu'en fait vous cherchez une forme d'équilibre entre les impacts sur la qualité de vie et l'environnement, et les activités économiques?

Mme JOSÉE DESMEULES:

1160

C'est ça. On est conscient que le port est là pour rester, mais le port et l'ensemble de ses partenaires doivent prendre conscience des impacts qu'ils nous causent. C'est pour ça qu'on parle qu'ils devraient être responsabilisés puis aussi offrir des compensations à la communauté, puis ces compensations-là pourraient prendre la forme d'aider la Ville à acquérir certains terrains pour faire du verdissement. Ça c'est un exemple.

1165

Je ne pense pas à d'autres en ce moment, mais c'est clair qu'il faut trouver un équilibre puis cet équilibre-là va devoir aussi prendre en considération que la croissance ne pourra pas être infinie sur le territoire.

1170 LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci. Je crois que Christian a une question. Oui.

LE COMMISSAIRE:

1175

Oui. Je crois que vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour nous parler de Notre-Dame. On en a beaucoup parlé dans les dernières années; on va probablement aussi encore en parler. Dans votre vision à vous, comment évolue Notre-Dame jusqu'en 2050, disons ça comme ça?

Mme JOSÉE DESMEULES:

1185

Bien moi je pense que le projet de réaménagement Assomption-Souligny doit être pensé en fonction du réaménagement de la rue Notre-Dame, puis j'ai l'impression qu'en ce moment, on est en train de régler comme un petit morceau du réaménagement de Notre-Dame sans avoir complètement réfléchi ce que le réaménagement de Notre-Dame pourrait ou devrait être parce que le camionnage pourrait avoir des voies réservées sur la rue Notre-Dame, qui peut-être ne rendrait pas nécessaire le prolongement d'Assomption-Souligny.

1190

Ce qui est voulu pour le camionnage qui sort du port, c'est un accès rapide à l'autoroute 25. En ce moment, on va fracturer le secteur, on va aussi avoir beaucoup d'automobiles qui vont circuler là alors que la solution pour Notre-Dame passe peut-être par, entre autres, par des voies réservées qui transportent... pour le camionnage.

1195

Du transport collectif aussi, je pense que ça va être essentiel de réduire la place de l'automobile sur la rue Notre-Dame puis de mettre un transport collectif qu'on attend depuis longtemps dans l'est de Montréal aussi.

1200

En gros, je pense que c'est vers là qu'on doit aller. Puis notre proposition de pérenniser la route temporaire du port puis de faire les arrangements qui sont nécessaires pour que le camionnage puisse s'effectuer plus efficacement, en fait, c'est une économie de temps, d'argent et d'énergie aussi qui pourrait permettre de regarder plus rapidement ce qui est nécessaire sur la rue de Notre-Dame.

1205

LE COMMISSAIRE :

1210

Je comprends que le prolongement Assomption-Souligny ce n'est pas... fait partie de la solution ou?

Mme JOSÉE DESMEULES:

Bien temporairement, elle est poussée fortement par le Port de Montréal qui a son nouveau viaduc puis qui souhaite rejoindre le réseau supérieur. Moi je dis qu'il souhaite rejoindre le prochain bouchon de circulation plus facilement, mais c'est... pour eux autres c'est ça la solution.

Pour nous, on trouve que c'est une grosse infrastructure. Comme je disais, il va avoir deux portions surélevées. On construit un mini Turcot au cœur de notre arrondissement, ce n'est pas rien. Ça va causer beaucoup de nuisances. Ça va causer des inquiétudes et les citoyens sont inquiets, ceux qui habitent les enclaves résidentielles parce qu'ils regardent tout ça et ils se demandent : « ça vas-tu être eux les prochains qui vont être expropriés pour soutenir cette croissance-là qui ne semble pas vouloir se limiter. »

1225

1230

1215

1220

LA PRÉSIDENTE :

Je reviens à la question sur l'acceptabilité sociale dont je vous parlais tout à l'heure, les... qu'est-ce qui... en fait, comment on pourrait concilier tout ça? Est-ce que justement le fait d'utiliser Notre-Dame pour les camions, pourrait contribuer à rendre toute la situation acceptable plutôt que de développer tout l'axe avec Souligny dont vous parliez?

Mme JOSÉE DESMEULES:

1235

Bien le réaménagement de la rue Notre-Dame, ça va être un immense chantier puis il va falloir s'assurer que les citoyens et riverains y trouvent leur compte, mais tout ça devrait, oui, augmenter l'efficacité du transport, des déplacements puis en même temps...

1240 LA PRÉSIDENTE :

Puis ça pourrait être satisfaisant.

Mme JOSÉE DESMEULES:

1245

Puis en même temps diminuer les nuisances, le bruit qui provient de la chaussée qui est en mauvais état, la poussière aussi qui est générée par tout ça. Il y aurait peut-être plus de chance avec un beau projet de transport collectif de faire comprendre à tout le monde que c'est pour le mieux.

1250

LA PRÉSIDENTE:

O.K. Bien. Lise est-ce que tu as une question?

1255 **LA COMMISSAIRE**:

Merci, je n'ai pas de question. Vous avez répondu à certaines de mes questions.

LA PRÉSIDENTE :

1260

Alors merci, merci.

Mme JOSÉE DESMEULES:

1265 Bien merci beaucoup.

1270	LA PRÉSIDENTE :
1270	Merci beaucoup d'avoir pris la peine de venir nous rencontrer et de discuter avec nous de vos préoccupations. Alors je vous souhaite vraiment une bonne fin de journée.
1275	Mme JOSÉE DESMEULES :
1275	Merci à vous aussi.
	LA PRÉSIDENTE :
1280	Et donc nous revenons dans quelques instants.
	M. MICHEL LEBLANC
1285	Chambre de commerce du Montréal Métropolitain
	LA PRÉSIDENTE :
	Alors bonjour, nous voilà de retour. Bonjour, Monsieur Leblanc. Merci d'être là, en
1290	fait, et merci d'avoir accéléré votre présentation puisque les deux personnes qui
	présentaient avant vous, sont probablement en retard.
	M. MICHEL LEBLANC :
1295	Pris dans le trafic.

LA PRÉSIDENTE :

1300

Alors donc je vous demande de vous présenter pour les fins de l'enregistrement et de mentionner l'organisme que vous représentez, s'il vous plaît.

M. MICHEL LEBLANC:

1305

Alors Michel Leblanc, je suis le président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain.

LA PRÉSIDENTE :

1310

Alors je vous souhaite la bienvenue au nom de mes collègues et je vous dirai – vous le savez déjà, mais je dois le préciser – vous avez dix minutes pour présenter. Ces dix minutes seront suivies d'un dix minutes pendant lesquelles nous pourrons vous poser des questions. Nous avons déjà lu votre mémoire écrit et petite question, avez-vous besoin que je vous indique qu'il vous reste deux minutes?

1315

M. MICHEL LEBLANC:

Oui, indiquez-le-moi, des fois j'aime parler.

1320 **LA PRÉSIDENTE**:

D'accord. Alors nous vous écoutons.

M. MICHEL LEBLANC:

1330

Alors écoutez, d'abord merci de nous accueillir. J'ai une présentation qui va défiler. La présentation est même trop dense pour dix minutes, donc je ne vais pas présenter tout ce qu'il y a sur cette présentation, mais quand même ça nous servira de guide.

1335

La Chambre, bon, je ne vais pas l'introduire trop longuement, mais ça fait 202 ans que nous existons. Je peux vous dire que mes prédécesseurs se sont toujours intéressés à l'exercice qui est en cours et moi-même, et la Chambre présentement trouvons que c'est un exercice extrêmement important.

1340

D'abord première *slide*, le PUM survient dans un moment où on doit constater quelque chose qui est assez unique dans notre histoire, l'offre de logement est complètement insuffisante par rapport à la demande. Si on est en plan d'urbanisme, si on est en plan de mobilité, le contexte dans lequel on va agir puis le contexte dans lequel on va être jugés, c'est est-ce que ce plan-là permet de répondre, avec d'autres décisions qui seront nécessaires, à cette crise-là?

1345

Il y a des indicateurs qui démontrent clairement qu'il y a un problème d'accessibilité et il y a des indicateurs qui démontrent clairement qu'il y a une conjoncture qui n'est pas favorable, mais en même temps il n'en demeure pas moins qu'à la fin, il ne se construit pas assez. Ça veut donc dire sur les hauteurs, sur la densité puis on va y revenir.

1350

L'autre chose qui est le contexte assez important dans lequel il faut plonger c'est ce qu'est Montréal. Un plan, oui, ça se fait pour les gens, mais ça se fait aussi en fonction d'une identité, d'une métropole qui s'est construire à travers des décennies, voire des siècles, et on a, nous, une métropole qui est véritablement internationale.

On a voulu, on a attiré ici des organisations internationales. Il y a des gens qui viennent par avion. Il y a des gens qui viennent ici de passage pendant quelques années. Il y a des gens qui s'installent et qui rapportent après à l'étranger ce qu'est Montréal.

1360

Montréal est une ville de savoir. On y a concentré des institutions extrêmement essentielles pour développer nos talents, développer nos jeunes. Ça se traduit à travers le temps pas des investissements importants et par des gens qu'on attire aussi, des talents.

1365

Montréal est une ville qui est une métropole culturelle. On la veut internationale, mais assurément dans ce qu'on est, donc à la fois le patrimoine, les espaces pour célébrer notre culture, les espaces pour se rencontrer nous définissent puis je dirais à la fin, et on l'oublie trop souvent, Montréal est une métropole nordique.

1370

Et dans le cas de l'aménagement et dans le cas de la mobilité, ça aurait dû dans le passé nous forcer à faire des choix différemment et probablement que dans l'avenir si on s'y prend mieux, on aura une ville qui reflète mieux cette nordicité.

1375

Le premier élément par rapport au PUM, et je l'ai dit, on a un enjeu d'insuffisance de logement. C'est d'améliorer l'offre et de le faire intelligemment et nous développons le concept de densification intelligente. On ne l'a pas inventé, mais on le développe pour Montréal et ça veut dire de reconnaître des TOD urbains, des TOD qui devront à ce moment-là tenir compte à la fois d'une densité accrue, de services, de transport collectif. Le TOD c'est de la densité et ce sont des services à proximité d'infrastructure de transport. Il faut que ça soit une pierre angulaire dans le PUM.

1380

Ensuite, cette densité qu'on veut, on la veut intelligente et ça passe par une reconnaissance que ça prend des seuils minimaux de densité pour permettre d'abord qu'on redéveloppe, qu'on revitalise des quartiers et ça l'a un coût. Ça nécessite une desserte de transport collectif, mais il faut que ça soit justifié.

Il faut qu'il y ait un rendement pour les promoteurs, sinon on est dans la pensée magique qu'on va créer des logements, qu'on va densifier puis les promoteurs ne seront pas juste au rendez-vous.

1390

Puis on veut des services publics, oui. On veut des commerces de quartier. Ça prend cette densité et le PUM doit refléter ça et c'est un exercice délicat parce qu'il y a une partie de la population qui voit la densification comme étant une perte de qualité de vie. Donc, le mot densité intelligente veut dire qu'on fait bien ça.

1395

Maintenant, la construction, si on veut de la densité intelligente faite autour des TOD, encore faut-il qu'on crée des conditions qui vont inciter les promoteurs à construire. Ce que nous n'observons pas présentement. Et à travers le PUM, on doit clairement statuer quelles sont les objectifs de densification et clairement aussi établir quelles sont les conditions qui vont faire en sorte que ça se construise?

1400

Et là il y a quelque chose qui est vraiment important c'est que si on fait un PUM, il faut que ça s'inscrive dans une logique où les arrondissements ne pourront pas systématiquement rajouter des exigences une fois que les projets sont approuvés par le centre.

1405

Donc dans l'essence même du PUM, c'est de mettre des balises qui sont suffisamment directives pour que les promoteurs puissent voir venir et suffisamment souples pour qu'on puisse s'ajuster, mais sans tomber dans une dynamique d'arrondissement qui rajouterait des visions locales qui viendraient modifier des projets déjà approuvés, qui font en sorte que ça ne se construira pas.

1410

Dans les lieux, qu'on va appeler les lieux TOD, il y a des projets qui visent à avoir plus de logement social, plus de logement abordable et on soutient ça. L'enjeu, c'est de ne

pas dénaturer le principe de mixité qu'on a développé. On voit ailleurs et ici. Et j'en veux pour exemple, ce qui est en train de se produire sur Blue Bonnets.

1415

Blue Bonnets, on trouve que c'est noble parce qu'on dit c'est 50 % de logement social et 50 % de logement abordable, mais ce n'est pas vrai. C'est dans l'entièreté de la zone. Sur Blue Bonnets, on est à 100 % de logement social et abordable. La promesse, c'est que ça va être merveilleux. Ça va être bien fait. Il n'y aura pas de... il y aura beaucoup d'aménagement de qualité. On a vu à travers le monde ce que des cadeaux veulent dire, aussi bien pensés soient-ils au départ.

1420

Et donc de ce point de vue-là, le PUM devrait insister que sur l'ensemble du territoire, même dans les cas très nobles où on veut du logement social et abordable, le principe le plus fondamental c'est d'éviter les ghettos et de favoriser une mixité. Une raison positive de créer plus de logement social et abordable peut en soit amener la Ville éventuellement à avoir des quartiers qui ne seront pas comme on les veut.

1425

Quand on arrive maintenant à l'enjeu de la mobilité, on pense d'abord que c'est extrêmement juste. C'est la bonne chose à faire que d'avoir un plan intégré d'urbanisation, de mobilité. Ça doit être vu ensemble. On pense que le transport collectif doit à tout le moins, permettre à ceux qui vont construire de savoir quel va être le dispositif en place.

1430

Donc, le PUM doit être fait d'une telle façon qu'on puisse, si on est un promoteur, si on veut investir, avoir une idée du réseau qui va se déployer au fil du temps, de façon à prendre présentement les bonnes décisions, et je vais y revenir sur la *slide* suivante, je... nous pensons que... est-ce que j'ai sauté? Ils ne sont pas dans l'ordre que je le pensais. Je pensais qu'on parlerait du tramway. On voit la *slide* du tramway. C'est O.K. C'est cellelà, bon.

L'enjeu c'est la fameuse discorde sur le tramway. Le défi qu'on a c'est nous appuyons le tramway. On pense qu'il doit y avoir un projet de tramway. On pense qu'avant même qu'on ait les autorisations à Québec ou à ailleurs pour le financer on devrait avoir le plan si jamais il y a un tramway, où est-ce qu'il va? Où est-ce qu'il va être situé? Parce que si on attend d'avoir la confirmation de financement pour faire la planification du réseau de tramway, plein de décisions vont se prendre alors qu'on n'a pas l'information sur le réseau.

1445

Donc, planifions le réseau, disons où il va être, on se battra pour avoir de l'argent pour le réaliser. Faisons ça dans cet ordre-là. Excusez-moi, on va aller à la *slide* suivante. J'arrive rapidement à la fin.

1450

1455

Un des défis qu'on a, et on l'a vu, c'est un peu gênant. Ce qu'il se passe présentement à Montréal sur la trottinette électrique, sur les scooters électriques, sur les quasi-véhicules autorisés, partout sur la planète il y a de l'innovation, il y a des nouveaux moyens de transport individuels qui sont en train de se développer, puis nous ici, on ne sait pas quoi faire avec ça. On les interdit, on va en faire des pilotes. On est inquiets quand on traverse une rue ou une piste cyclable, qu'est-ce qui s'en vient très rapidement, beaucoup plus rapidement qu'un vélo? On a une voiture, l'autopartage qui avait été interdit de stationnement au Centre-Ville qui est permise. On s'en va vers des véhicules autonomes quelque part durant ce plan-là.

1460

Donc, la question de la mobilité innovante, de la mobilité avec des technologies nouvelles, il faut y penser parce qu'éventuellement, est-ce que c'est des pistes cyclables? Est-ce qu'il y aura des pistes pour d'autres véhicules, d'autres types de chose? Ça va être important du point de vue de l'aménagement.

1465

Je vais aller rapidement sur la question qui est cruciale, qui concerne les artères de transit. Le plus grand défi qu'on a présentement, c'est de parler intelligemment d'artère de

transit à Montréal parce qu'il n'y a personne qui a l'air à comprendre qu'une artère de transit ça implique de la fluidité, donc ça implique deux voies.

1470

Les gens pensent qu'une artère de transit c'est une rue qui était jadis peut-être très large, maintenant on lui a mis une piste cyclable, une voie réservée pour autobus puis ça s'appelle une artère de transit. La ville métropole du futur va nécessiter du transport de marchandise. Il y aura de la voiture individuelle pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées. Il y a besoin d'artère de transit à Montréal.

1475

Je conclurai sur le Centre-Ville. Pour nous, le Centre-Ville demeure un des enjeux majeurs présentement pour Montréal et son avenir. Le PUM doit clairement statuer quelle est la nature de son Centre-Ville, les types de densité les types d'édifice, et laisser de la place pour les constructions futures.

1480

Présentement, il y a cette idée de convertir des tours à bureaux en logement en tours à logements. Montréal va avoir besoin de bureaux dans l'avenir et de nouvelles tours à bureau. Merci.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Je me sentais généreuse.

1490

M. MICHEL LEBLANC:

Merci, j'apprécie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1495

Je vous ai laissé une minute même si on avait des grands signes derrière.

M. MICHEL LEBLANC:

J'apprécie beaucoup.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup. Nous avons quelques questions pour vous. En fait, je vous amènerai à votre document écrit à la page 5, donc qui est le prolongement de la section « affirmer l'identité unique de Montréal. » Et vous en avez fait mention au tout début de votre présentation : « Montréal, une métropole d'envergure internationale, une ville de savoir, une métropole culturelle et sportive et créative. » Est-ce que dans votre esprit cette identité de Montréal se retrouve dans le projet qui est soumis à la consultation?

1510

1505

M. MICHEL LEBLANC:

Pas suffisamment, je vais attirer l'attention sur le fait que beaucoup de gens disent qu'à travers le monde, les villes ont des lieux de célébration, notamment au niveau sportif.

1515

On a un Quartier des Spectacles, on a une Place des Festivals qui est occupées par des festivals et puis là il y a des projets à Montréal de dire O.K., mais quand on va aux olympiques, si jamais on a des compétitions de Coupe Stanley, si jamais on la gagne la Coupe Stanley puis on a des matchs, où est-ce que les gens vont se rassembler partout sur la Ville?

1520

Donc on pense que l'aménagement des places, l'aménagement des lieux de rassemblement devrait être étendu sur l'ensemble du territoire avec des vocations très claires et qu'au Centre-Ville on devrait avoir ce type de lieux-là.

LA PRÉSIDENTE :

Et quand on parle, quand vous parlez de Montréal envergure, métropole envergure internationale, une ville de savoir, est-ce que...

1530

M. MICHEL LEBLANC:

Alors ville...

1535

LA PRÉSIDENTE :

... est-ce qu'on le ressent quand on lit la vision qui est proposée, donc une ville verte, juste et résiliente? Est-ce qu'on sent cette identité?

1540

M. MICHEL LEBLANC:

Alors on dit verte, juste et résiliente ne dit pas une métropole internationale, ne dit pas une métropole de savoir. Dans notre esprit, on devrait avoir depuis longtemps une cité universitaire, il devrait y avoir une vocation de certains lieux où les jeunes se rassemblent, où les jeunes peuvent découvrir la montréalité.

1545

Ce n'est pas assez explicite, autant sur le statut de ville universitaire que sur le statut de ville de savoir et plus large. C'est-à-dire qu'au-delà de ça, il y a des centres de recherche, il y a des investissements, il y a des entreprises qu'on attire.

1550

J'en veux pour preuve que quand le Gouvernement du Québec a voulu déployer des pôles d'innovation, on ne savait pas à Montréal où est-ce qu'on ferait des pôles d'innovation. On ne savait pas quelle serait la réponse de Montréal à une politique qui veut localiser sur le territoire des pôles d'innovation.

1555 **LA PRÉSIDENTE**:

Bien. Christian, tu as une question?

LE COMMISSAIRE:

1560

Bien j'en profiterais, Monsieur Leblanc, pour faire un petit peu de pouce sur, vous en avez parlé rapidement à la toute fin de votre présentation, sur Centre-Ville laboratoire d'innovation transition écologique.

1565

Un concept qui mérite, je pense, un petit peu d'explication. On parle de laboratoires vivants d'innovation, d'aménagements immobiliers durables, vous avez parlé de mobilité innovante, et cetera, et cetera, et cetera.

M. MICHEL LEBLANC:

1570

Oui.

LE COMMISSAIRE:

1575

En quoi donc une reconnaissance dans le PUM de cette caractéristique du Centre-Ville innovant pourrait lui donner cette impulsion-là que vous essayiez de décrire rapidement tantôt?

M. MICHEL LEBLANC:

1580

On s'attend probablement d'ici très peu de temps à avoir des enjeux avec la, dans le fond, les pluies à la limite possiblement à les effets des changements climatiques au Centre-Ville et dans une certaine mesure, on va probablement en même temps continuer

de voir la voiture comme étant... en fait, les espaces de stationnement sur rue vont devenir de moins en moins justifiables, surtout quand on va basculer dans la voiture autonome.

1590

Alors cet aménagement différent de la Ville peut vouloir dire qu'est-ce qu'on fait avec les égouts qui sont en bordure de trottoir? Comment on réaménage tout ça? Comment on libère des espaces? Alors dans le laboratoire d'innovation, c'est effectivement de dire on va prendre des artères, on va les... quand on va les reconstruire, on ne fait pas juste dire O.K., on aménage en surface différemment, mais on aménage en souterrain différemment.

1595

Et dans le PUM, c'est le lieu où on peut écrire qu'au cours des prochaines décennies on va rendre le Centre-Ville beaucoup plus durable en prenant ces décisions-là d'aménagement dans le sous-sol, pas juste en surface.

LE COMMISSAIRE:

1600

Auriez-vous un exemple de ville innovante ou de centre-ville innovant comme...

M. MICHEL LEBLANC:

1605

Bien j'aimerais vous dire que je les ai tous vus, moi je peux vous référer tout le temps à Stockholm où je suis allé voir comment c'était aménagé puis où clairement à Stockholm on a pensé gestion des déchets longtemps d'avance. On a éventuellement pensé approvisionnement en gaz naturel, approvisionnement en électricité produit avec des centrales thermiques longtemps en avance.

1610

Ce type d'innovation là au Centre-Ville où on a une chaîne de vapeur pourrait servir d'exemple comment on aménage le Centre-Ville différemment.

LA COMMISSAIRE:

1615

Oui, bonjour. Moi je vais vous rapporter sur l'enjeu de la mobilité. À la recommandation 7, vous dites : « En collaboration avec l'ARTM et le gouvernement provincial, il faut élaborer un plan de transport collectif visant à identifier et prioriser les axes de développement selon une logique d'ordonnancement stratégique. »

1620

M. MICHEL LEBLANC:

Oui.

LA COMMISSAIRE:

1625

On parle ici de séquençage...

M. MICHEL LEBLANC:

1630

1635

C'est ça.

LA COMMISSAIRE:

... parce que dans le PUM c'est prévu en... à chaque dix ans, 2030, 2040, 2050. Est-ce que vous auriez une proposition autre à faire pour s'assurer que...

M. MICHEL LEBLANC:

1640

En fait, je vais radoter parce que j'ai l'impression que ça fait 15 ans que je dis ça. On réfléchit si dans des projets de transport collectif qui sont des espèces de grands projets, ça s'appelle la ligne bleue; ça s'appelle la ligne rose. À travers le monde, ce qui semble être le plus porteur c'est dire en continu on étend le réseau avec un ordonnancement. Alors pourquoi est-ce qu'on parle de la ligne bleue puis soudainement il faudrait que ce ne soit que la ligne bleue, alors que peut-être il y a besoin de deux stations sur la ligne orange pour se rendre au nord?

1645

Pourquoi est-ce que quand on évoque la ligne rose, on n'évoque pas tout simplement certaines zones, sans avoir tout le tronçon, puis qui amènent un enjeu de financement incroyable?

1650

Alors c'est là où on dit, c'est le côté continu, mais pour que ça continue, il faut qu'il y ait ce séquençage priorisé puis là les investisseurs, voyant ça, vont prendre des décisions d'allocation de leurs fonds en fonction de cette logique de séquençage.

1655

LA COMMISSAIRE:

Mais je comprends que le séquençage aux dix ans est probablement trop long?

M. MICHEL LEBLANC:

1660

Trop long exactement, c'est exactement ça.

LA COMMISSAIRE:

1665

C'est ça.

M. MICHEL LEBLANC:

1670

C'est exactement ça. Il devrait y avoir un exercice où à chaque deux, trois ans on regarde...

LA COMMISSAIRE:

O.K. C'est ça.

1675 M. MICHEL LEBLANC:

... est-ce qu'on a maintenu le rythme et quelle est la prochaine étape? Et ça dédramatiserait aussi la décision.

1680 LA COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1685

Une dernière petite question rapide, il nous reste deux minutes. En fait, vous avez beaucoup parlé de construction, d'abordabilité, demande de logement et on mentionne aussi à l'intérieur de votre document « Construire plus et plus vite si les conditions sont favorables ». Quand vous pensez aux conditions favorables, vous avez un peu parlé de prévisibilité tout à l'heure, de normes...

1690

M. MICHEL LEBLANC:

Oui.

1695

LA PRÉSIDENTE :

... De règles, de... vous avez parlé aussi du rôle des arrondissements que vous voyez un peu plus éloignés, qu'est-ce que vous pourriez...?

M. MICHEL LEBLANC:

La première chose c'est la densité. O.K.? Quand on regarde, pour moi le meilleur exemple c'est Bridge-Wellington. Ça, là, les terrains sont privés. Les promoteurs veulent partir. Ils ont une première exigence qui dit est-ce que je vais faire mes frais? Est-ce que je vais avoir la densité?

1705

Une fois qu'ils ont dit ça, après le deuxième c'est est-ce que je suis capable d'avancer dans une dynamique où je ne serai pas pris dans de la reconsidération et tout ça? Alors c'est le deuxième élément, le processus.

1710

Alors si j'ai ma densité intelligente et là on peut les forcer sur bien des éléments, l'architecture, les matériaux, les places vertes et cetera, mais la condition primaire c'est est-ce que j'ai suffisamment de densité? Et là on peut bouger vite à la condition que les conditions sont facilitantes.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Alors le temps est écoulé. Merci beaucoup, ça va très, très rapidement. Alors...

1720

M. MICHEL LEBLANC:

Moi je vous envie, je me permettrais une dernière recommandation. Je me demande dans quelle mesure en termes de consultation, vous n'imposez pas un rythme trop rapide pour des échanges qui pourraient être plus riches? C'est comme si ça force un exercice qui est frustrant. Maintenant, c'est votre métier, mais je vous donne mon avis.

1730	LA PRÉSIDENTE :
	Alors nous en prenons note, merci beaucoup. Bonne fin de journée. Alors
1735	PAUSE
	Mme ELISABETH GREENE, citoyenne
1740	LA PRÉSIDENTE :
	Nous voilà de retour. Madame Greene, bonjour.
	Mme ELISABETH GREENE:
1745	Bonjour.
	LA PRÉSIDENTE :
1750	Donc, vous êtes bien Élisabeth Greene et vous êtes là cet après-midi à titre de citoyenne?
	Mme ELISABETH GREENE :
1755	En effet.

LA PRÉSIDENTE :

1760

Alors je vous rappelle que vous avez dix minutes pour présenter, suivront dix autres minutes que nous utiliserons pour vous poser quelques questions d'éclaircissement. Nous avons lu le document que vous avez proposé.

Mme ELISABETH GREENE:

1765

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1770

Que vous avez soumis et avez-vous besoin que je vous fasse un petit signe lorsqu'il reste deux minutes?

Mme ELISABETH GREENE:

1775

Oui, peut-être s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

Alors je le ferai. Alors merci et nous vous écoutons.

1780

Mme ELISABETH GREENE:

1785

Merci beaucoup. Alors bonjour, je m'appelle Élisabeth Greene. J'habite Montréal depuis 34 ans. J'habite près du port depuis 16 ans et depuis 8 ans, je me bats aux côtés d'autres citoyens pour une cohabitation respectueuse et pour la qualité de vie décente dans notre quartier, dans notre Ville, pour défendre notre droit à un environnement sain.

Attendez un petit peu. J'espère pouvoir vous faire comprendre la réalité terrain vécue par des dizaines de milliers de citoyens qui habitent l'est de Montréal, plus particulièrement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, MHM.

1790

Mon mémoire est nommé « Le Port s'impose » parce que c'est ce qui résume mieux la situation, en fait. Le port force ses expansions dans nos quartiers, particulièrement dans notre secteur, notamment via Ray-Mont Logistiques, et malgré la non-acceptabilité sociale. Il en fait complètement fi, il augment continuellement ses activités, s'étend toujours plus dans nos milieux de vie, en produisant toujours plus de nuisance et sans jamais réellement compenser.

1795

Je disais dans mon mémoire que la Ville a cette particularité d'être une métropole portuaire. Ce qui est une singularité qui n'est pas donnée à toutes les villes non plus. C'est pourquoi il est essentiel de porter une sérieuse réflexion sur cette cohabitation qui doit se faire dans le respect de la population, tout comme il est nécessaire de réfléchir aux compensations qui devraient être accordées de manière plus que légitime.

1800

La Ville n'est pas seule là-dedans, il y a d'autres paliers de gouvernement d'impliqués, mais en tant qu'hôte du port, elle a un rôle à jouer, un rôle important et je suis ici aujourd'hui pour souligner à grands traits la nécessité qu'elle assume complètement ce rôle-là, son rôle à elle et les autres assumeront le leur.

1805

Donc, le port gruge notre territoire, s'accapare les berges en nous coupant du fleuve, balance ses polluants dans l'air que nous respirons, détruit les espaces verts et les milieux de vie pour y implanter d'immenses plateformes de conteneurs et pour y asphalter de nouvelles routes que sa flotte de camions, toujours grandissante, utilisera.

1810

On reçoit en notre territoire le deuxième plus grand port du Canada. C'est là où transite 80 % de toute la marchandise du pays, une partie des États-Unis et c'est donc

nous, Montréalais, tout spécialement les résidents de l'est de l'Île qui subissons quotidiennement les impacts des activités industrialo-portuaires. On les subit pour servir tout le reste du pays et même plus.

1820

La pression que le port exerce sur le territoire montréalais est immense et Montréal ne demande rien en retour. Plus encore, Montréal ajuste son développement urbain aux besoins du port et aux frais des... et au détriment... aux frais et au détriment des citoyens.

1825

Là je sais que ce que vous allez me dire parce que je l'entends souvent, l'argument économique qui vient avec le port de Montréal. Le même argument qui est utilisé pour la fonderie Horne, pour Malartic, pour Northvolt et pour la coupe de nos forêts anciennes, mais l'économie c'est supposé être bon pour la population, non? C'est le but premier de servir la population, sauf que ces types de développements-là ne sont pas justement bons pour la population. Ils détruisent des milieux de vie, ils nuisent à notre bien-être et à notre santé. C'est complètement contre-productif.

1830

Il faut savoir que le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe, où est le port et où est prévu Ray-Mont Logistiques, est complètement saturé d'activités industrialo-portuaires.

1835

L'Observatoire des milieux urbains, qui est une unité d'expertise d'accompagnement scientifique des acteurs de la planification urbaine, le confirme d'ailleurs dans un rapport où il est décrit que ce secteur est le pire des 132 cas de cohabitation qu'ils ont étudié à travers le monde. C'est le pire à travers le monde et là on parle d'ajouter encore davantage d'activités industrielles et industrialo-portuaires.

1840

Ce secteur subit donc déjà énormément d'injustices environnementales. Le taux de canopée est famélique. Il n'y a quasiment pas d'espace vert, pas beaucoup de transport en commun non plus et dans les recommandations faites à date, on voit que ça va dans le sens d'exacerber encore ce clivage et ces enjeux qui sont déjà dramatiques.

Vous comprendrez notre très grand malaise quand on lit dans les recommandations que la Table se dresse pour recevoir la création d'une nouvelle route près de chez nous, que les recommandations suggèrent de protéger et promouvoir le développement et le rayonnement des activités portuaires afin de pérenniser et de faire prospérer les activités industrielles sur le territoire montréalais.

1850

On a terriblement peur quand on lit que l'augmentation de la superficie des industries dans des secteurs comme le nôtre est ciblée. C'est une cible d'augmenter encore. On sait que c'est chez nous que ça se prévoit parce que ça ne se fera pas dans l'ouest de Montréal.

1855

Alors qui va protéger nos milieux de vie si ce n'est pas l'administration municipale qui le fait, notamment à travers l'aménagement de son territoire?

1860

Alors nos dirigeants prônent le commerce local et circulaire, et avec raison, les arguments économiques, écologiques et éthiques pleuvent. Or, actuellement, tout est mis en place pour favoriser un type de commerce qui est complètement à l'opposé de ce beau principe-là, qui favorise un commerce international, en fait. La Ville en est à planifier la façon de réaménager le territoire en fonction d'un joueur qui favorise un commerce international plutôt que local et à circuit court.

1865

Et comprenez-moi bien, là je ne nie pas qu'on ait besoin du commerce international, mais j'aimerais juste qu'on réfléchisse à quel point le fait de développer des infrastructures selon les besoins de ce type de commerce, le favorise et encourage les habitudes de surconsommation provenant des circuits longs, polluants et majoritairement très peu éthiques; tout ça au détriment du commerce local et de la population locale.

1870

Donc, je pose la question, est-ce que ce n'est pas là une bien mauvaise direction que nous prenons?

Il y a aussi le trafic induit qui nous ramènera inévitablement à la case départ d'ici quelques années, le même problème sinon plus lourd reviendra. Alors que ferons-nous? Ajouterons-nous des nouvelles routes en sacrifiant encore la qualité de vie des citoyens? Sacrifierons-nous des parties de notre territoire encore une fois pour ce type de commerce qui en demandera toujours plus et qui sera toujours plus néfaste pour les populations?

1880

Jusqu'à dernièrement, le Port de Montréal devait s'en tenir au sud de la rue Notre-Dame. Après des années à y travailler, puisque la Ville lui refusait, il a finalement réussi à s'immiscer et à traverser au nord de la rue Notre-Dame, via Ray-Mont Logistiques, ce dernier étant ni plus ni moins qu'une expansion portuaire.

1885

O.K. Alors ce que vous voyez ici c'est issu de la thèse d'Anne-Hélène Jugie qui parle justement de la place du Port de Montréal dans la Ville. Donc, ce qui est sournois puisque Ray-Mont Logistiques porte cette responsabilité à titre d'indépendant, le port peut donc s'en déresponsabiliser complètement et garder les mains bien propres.

1890

Ray-Mont Logistiques va donc s'insérer de force dans les quartiers, et porté discrètement par le Port de Montréal, et sera le premier acteur de la destruction de notre milieu de vie. Il est connu pour être un délinquant, un entrepreneur délinquant, quérulent, un mauvais citoyen corporatif. Il prévoit imposer l'une des plus grandes plateformes de conteneurs en Amérique du Nord juste à côté des quartiers résidentiels à 45 minutes des habitations, dont un CHSLD, à moins de 300 mètres d'encore plus de résidences et de deux centre communautaire en plus d'un parc pour enfant.

1895

Ça fait que le quartier entier a manifesté, comme vous voyez sur les photos publiquement, officiellement, son opposition totale au projet, mais le port en fait fi.

Alors j'ose poser la question, jusqu'à quel point la Ville laissera le port s'étendre sur son territoire et à quel moment on lui dira « Ça suffit, l'espace est saturé, la cohabitation saine n'est plus possible, il en va de la santé de notre population. »?

1905

Donc, je vais aller...

LA PRÉSIDENTE :

Alors 30 secondes.

1910

Mme ELISABETH GREENE:

1915

... plus vite, oui. Je vais aller plus vite. Ici, vous voyez le port d'Hambourg. On voit tout de suite la ceinture verte qui est très large, qui est beaucoup plus large que le 45 mètres qui nous a été accordé dernièrement. On voit aussi que c'est très loin des résidences, beaucoup plus loin que 300 mètres.

1920

Donc, c'est sûr que sur l'Île de Montréal vu la superficie, ce n'est pas possible de faire ça. Ce qui reste à faire, c'est de limiter les activités portuaires et c'est ce qu'on demande.

Je vais passer vite, vite. Là j'ai un petit volet sur la biodiversité et l'importance...

LA PRÉSIDENTE :

1925

Alors vous faites appel à ma générosité là?

1930	Mme ELISABETH GREENE :
	Oui, un vite, vite, vite.
1935	LA PRÉSIDENTE :
	Une seconde
	Mme ELISABETH GREENE :
1940	D'accord.
	LA PRÉSIDENTE :
1945	Une seule seconde.
	Mme ELISABETH GREENE :
1950	O.K. Ça fait que là, c'est ça, dans le fond c'est pour montrer les services écosystémiques que le territoire Assomption Sud où veut s'installer Ray-Mont Logistiques et où le port a des visées, peut nous servir. Il a été reconnu comme un noyau de biodiversité important où se trouve plus de dix espèces à statut particulier dont le Monarque qui est en voie de disparition. Et je termine en disant que Andrew Gonzales, qui est un chercheur de McGill, dit qu'il a autant de valeur, d'intérêt de conservation que le parc Maisonneuve et là
1955	LA PRÉSIDENTE :
	Alors voilà.

1960	Mme ELISABETH GREENE :
	je passe et je termine en disant
	LA PRÉSIDENTE :
1965	C'est tout.
	Mme ELISABETH GREENE :
1970	merci de m'avoir écoutée.
	LA PRÉSIDENTE :
1975	Merci à vous. Désolée de vous avoir bousculée comme ça.
	Mme ELISABETH GREENE :
	Non, non, c'est correct.
1980	LA PRÉSIDENTE :
	Alors
	Mme ELISABETH GREENE :
1985	C'est correct.

	LA PRÉSIDENTE :
1990	je vous promets que je ne vais pas vous amener sur avec l'argument économique.
	Mme ELISABETH GREENE :
1995	Merci.
	LA PRÉSIDENTE :
2000	dont vous parliez tout à l'heure. À la page 7, vous mentionnez que : « Si d'autres villes ailleurs dans le monde »
	Mme ELISABETH GREENE :
2005	Oui.
	LA PRÉSIDENTE :
2010	« l'ont fait pour le bien-être de leurs citoyens » Pardon, il fait trop froid ici. « nous ne demandons même pas à ce que Montréal relocalise le port, nous demandons toutefois à ce que ses activités soient limitées à ce qu'il est présentement, qu'elles se restreignent au sud de Notre-Dame et qu'elles soient dûment compensées. »
	Mme ELISABETH GREENE :
2015	Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2020

J'aimerais que vous me parliez de ces derniers mois : « Et qu'elles soient dûment compensées », à quoi pensez-vous?

Mme ELISABETH GREENE:

2025

Bien je ne pense surtout pas à des petites plantations d'arbres par-ci par-là ou des montants alloués pour des activités communautaires ou culturelles dans le quartier. Je pense à des compensations significatives à la hauteur des nuisances qui sont déjà en place, avant même l'installation de Ray-Mont Logistiques où l'agrandissement encore des activités portuaires, je pense à des infrastructures vertes importantes.

2030

Vous le voyez à l'image, c'est ce que nous, les citoyens, proposons, c'est la création d'un Parc-Nature sur tout le terrain Assomption Sud. Il y a déjà le Boisé Steinberg, la partie au nord qui a été préservée, le Boisé Vimont aussi puis bon, 45... 40 mètres de la friche, mais c'est bien peu par rapport au taux de canopée qui est 4,73 % et ça c'était avant qu'on coupe deux boisés.

2035

Donc nous, on demande non-seulement de préserver tous les espaces verts qui restent, quitte à ce que le port investisse et en achète et en fasse des parcs, et la création de nouveaux espaces verts pour rendre le territoire plus résilient et pour compenser les grandes nuisances qu'on vit. Et bien sûr ça va servir de mesures de mitigation.

2040

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et c'est ce que vous voulez dire lorsque vous pensez à « dûment compensées »?

Oui, à la hauteur des nuisances subies.

2050 LA PRÉSIDENTE :

O.K. Bien, merci. Lise.

LA COMMISSAIRE:

2055

Bien dans le même ordre d'idée, je vous réfère à votre conclusion justement dans le rapport, votre mémoire. Vous dites justement que, pardon : « Bien que présentant un intérêt économique, doit être récompensé pour inclure des mesures compensatoires. » Vous en avez fait mention, différents exemples de mesures compensatoires. Est-ce qu'à ce titre-là on peut penser que ça va vous diriger vers une acceptabilité sociale?

2060

Mme ELISABETH GREENE:

2065

Bien c'est sûr qu'une interface plus respectueuse de la population va aider à l'acceptabilité sociale, mais t'sais il y a plusieurs éléments qui rentrent en compte bien sûr, les heures d'opération notamment.

LA COMMISSAIRE:

2070

Oui.

De faire marcher de la machinerie lourde 24 sur 24, 7 jours sur 7 même s'il y a un parc grand comme ça, ça va quand même causer problème.

2080 LA COMMISSAIRE:

O.K.

Mme ELISABETH GREENE:

2085

Mais ça serait déjà un bon départ t'sais parce que justement ces espaces-là vont mitiger beaucoup la poussière, le bruit, les nuisances.

LA COMMISSAIRE:

2090

Donc, c'est un pas vers l'avant?

Mme ELISABETH GREENE:

2095

C'est un pas vers l'avant, certainement, oui.

LA COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

2105	LA PRÉSIDENTE :
	Juste avant de donner la parole à Christian, au début de votre intervention vous avez parlé de cohabitation.
2110	Mme ELISABETH GREENE :
	Oui.
	LA PRÉSIDENTE :
2115	Vous avez parlé de justice environnementale ou
	Mme ELISABETH GREENE :
2120	Oui.
	LA PRÉSIDENTE :
	d'injustice environnementale.
2125	Mme ELISABETH GREENE :
	Oui.
2130	LA PRÉSIDENTE :
	Et vous avez également souligné qu'en fait c'est le rôle de la Ville de travailler là- dessus.

2135

Bien c'est son rôle de faire ce qu'elle peut dans les limites de son rôle, mais moi j'ai souvent entendu la Ville applaudir le port, porter la casquette du port, le citer comme étant un citoyen corporatif exemplaire.

2140

Nous dans l'est de Montréal, on ne trouve pas qu'il est un citoyen corporatif exemplaire, loin de là, loin de là. Ça fait que c'est pour ça, c'est dans ce sens-là que je dis que la Ville doit prendre son rôle et faire comprendre au port qu'il doit prendre ses responsabilités et qu'il doit investir dans la communauté, à travers les infrastructures vertes pour compenser sa présence qui, on va se le dire, est très dérangeante.

2145 **LA PRÉSIDENTE**:

Et c'est à travers, exclusivement à travers les infrastructures vertes?

Mme ELISABETH GREENE:

2150

Principalement je dirais, parce que c'est ce qu'on manque dans notre secteur en fait. Il y a très peu d'espaces verts et le port a quand même minéralisé 24 kilomètres de berge. On n'a pas accès au fleuve ou sinon très peu. C'est deux kilomètres à la promenade Bellerive, mais encore là c'est issu d'une bataille citoyenne et c'est très loin, par exemple, de chez moi parce que la connectivité n'est pas là du tout du tout, ni en transport en commun, ni même en transport actif; puis en auto, ce n'est juste vraiment pas intéressant.

2160

2155

Donc, le port a minéralisé beaucoup le territoire, donc j'ai tendance à dire que ce serait la principale façon de compenser, oui.

	LA PRÉSIDENTE :
2165	Merci. Christian?
	LE COMMISSAIRE :
	Oui. Bien on a parlé un peu plus tôt de Notre-Dame et
2170	Mme ELISABETH GREENE :
	Oui.
	LE COMMISSAIRE :
2175	est-ce que Bien je serais tenté de vous amener vers le nouveau viaduc, Souligny, Souligny-Assomption en fait, la passerelle.
2180	Mme ELISABETH GREENE :
	Le nouveau viaduc du port, que le port a construit pour ses camions, oui.
	LE COMMISSAIRE :
2185	Voilà. Alors comment vous qualifiez les impacts de cette mesure-là, par exemple, dans le quartier? Quels sont les effets de ça?
2190	

2195

Bien là pour l'instant, il est assez peu utilisé, mais le premier impact a été 400 arbres en moins. Il y a des boisés qui ont disparu pour construire cette nouvelle route-là. Et dernièrement sur une de mes diapositives on le voit, il y a énormément de poussière qui émane de ce viaduc-là. Attendez un petit peu. C'est là. Voyez-vous devant l'usine Viterra? Juste en bas, il y a... ça vient du viaduc du port, toute la poussière que vous voyez dans l'air. C'est un gros nuage de poussière noire. Donc ça impacte négativement notre secteur je dirais.

2200

2205

Par contre, là il est question de construire encore une nouvelle route, qui est le prolongement Souligny-L'Assomption pour aller rejoindre Notre-Dame. Nous ce qu'on demande c'est que là vu que la nouvelle route du port, elle est là, elle est construite, c'est de pérenniser cette route-là, de l'adapter tant que possible aux besoins du port, de la rendre permanente parce qu'elle est... il y a une route qui est temporaire, qui relie le viaduc, de la rendre permanente et voilà de ne pas construire d'autres routes, d'utiliser ce qui est en place.

LA PRÉSIDENTE :

2210

Est-ce que tu as d'autres questions? Est-ce que c'est possible de trouver un équilibre, selon vous?

Mme ELISABETH GREENE:

2215

Dans quel sens?

LA PRÉSIDENTE :

Entre toutes les parties qui sont là, il y a le port, il y a Ray-Mont Logistiques, il y a les citoyens, il y a la qualité de vie des citoyens, est-ce qu'on peut arriver à trouver un équilibre? Est-ce qu'il y a une zone qui permet l'équilibre?

2225

Mme ELISABETH GREENE:

2230

Bien là Ray-Mont Logistiques, honnêtement c'est un acteur qui... avec qui il est difficile d'interagir je pense pour tous. À partir du moment où le Parc-Nature que vous avez vu tantôt est créé, ça devient plus possible, mais...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2235

Mme ELISABETH GREENE:

2240

... honnêtement sans plus d'infrastructures vertes, puis t'sais des infrastructures vertes pas payées par les citoyens comme c'est le cas présentement, t'sais la sauvegarde du Boisé Steinberg, le 45 mètres de la friche, ça a été payé par les taxes publiques pour faire des mesures de mitigation, pour une entreprise dont on ne veut pas et contre laquelle on se bat depuis huit ans. Ça fait que t'sais mes taxes ont payé ces mesures de compensation.

2245

Ça fait qu'il faut, ce que je demande, t'sais je n'ai pas eu le temps de le dire, mais ce que je demande c'est vraiment à la Ville d'être innovante et de porter, de ne pas s'accrocher à la manière de développer le territoire en fonction du port comme c'était le cas dans les années 20. On est rendus vraiment plus loin que ça. Il y a des belles choses

2255

2260

qui se sont faites ailleurs à l'international avec les ports. Bon et souvent ça implique que le port est délocalisé. On ne demande pas à ce que le port soit délocalisé.

On demande toutefois, vu la superficie de l'Île, qu'il soit limité dans ses activités, t'sais, puis qu'il soit limité au sud de Notre-Dame, donc pas de Ray-Mont Logistiques. Puis t'sais je le sais que la loi est contre Ray-Mont Logistiques, mais la Ville a quand même un rapport avec le, un lien avec le port, elle l'accueille en son territoire.

Le port pousse pour Ray-Mont Logistiques. T'sais le port veut que Ray-Mont Logistiques soit là. Ça fait que je pense que c'est à la Ville à dealer avec le port, pas avec Ray-Mont Logistiques parce que ça ne le fera pas.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

Mme ELISABETH GREENE: 2265

Merci de m'avoir écoutée.

LA PRÉSIDENTE :

2270

Et bonne fin de journée.

Mme ELISABETH GREENE:

2275

Merci à vous aussi.

	LA PRÉSIDENTE :
2280	Merci infiniment. Alors nous revenons évidemment idéalement on ne manifeste pas de cette manière-là lors de l'audition des opinions, merci beaucoup d'en prendre note et nous revenons dans quelques instants.
2285	Mme ANAÏS HOUDE Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM
2290	LA PRÉSIDENTE :
	Bonjour, Madame Houde. Mme ANAÏS HOUDE:
2295	Bonjour.
	LA PRÉSIDENTE :
2300	Et bienvenue. Mme ANAÏS HOUDE:
	Merci.
2305	

LA PRÉSIDENTE :

Et je crois que vous représentez Immobilisation 6600 Parc-Nature?

2310

Mme ANAÏS HOUDE:

Effectivement.

2315

LA PRÉSIDENTE :

Alors donc, je sais que vous le savez, mais je le répète encore, je dois le faire. Vous avez dix minutes pour présenter et vous avez vu qu'on est assez rigoureux sur le dix minutes, donc avez-vous besoin que je vous indique lorsqu'il vous reste deux minutes? Je le ferai. Ensuite les commissaires disposeront de dix minutes pour vous poser des questions et nous avons lu le document que vous avez soumis à l'Office. Alors nous vous écoutons.

Mme ANAÏS HOUDE :

2325

2320

Parfait. Merci beaucoup. Je commence sur une note très personnelle par m'excuser de mon manque de préparation, à la fois pour le mémoire déposé puis pour aujourd'hui. Personnellement, je viens de subir un deuil puis ensuite j'ai été malade, mais je me suis dit que ça valait quand même la peine d'être là puisque si aujourd'hui ça ne va pas très bien, on parle quand même des 25 prochaines années où il y a beaucoup de choses à améliorer pour s'assurer d'une qualité de vie.

2330

LA PRÉSIDENTE :

2335

Alors nous apprécions encore plus votre présence, merci beaucoup.

Mme ANAÏS HOUDE:

Merci. Je commence tout de suite avec les orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité. L'orientation numéro 4 où il est dit : « Montréal constitue la locomotive économique du Québec. Sa force repose sur une structure économique diversifiée. » Et ensuite on va sur : « Tirer profit du réseau de transport de marchandise et un pôle logistique à l'échelle nord-américaine ». Ça, tout de suite c'est vraiment inacceptable.

2345

2340

Numéro 1 parce que le projet d'un pôle logistique a été battu aux élections par, l'ancienne administration proposait déjà un projet de pôle international de logistique, le projet de la cité de la logistique qui n'a pas eu lieu puisqu'ils ont perdu leurs élections. La population s'étant très clairement opposée, affirmée contre ce genre de projet économique là de logistique internationale.

2350

Le projet de la citée de la logistique a d'abord été battu puis transformé par la nouvelle administration qui proposait ensuite un écoparc industriel. Ça aussi, ça a été battu par une opposition citoyenne et on a fait les OCPM et les consultations et les présentations.

2355

Et là de savoir qu'en 2050, le projet de pôle logistique internationale est remis à l'avant-scène, c'est un déni de démocratie franchement insultant pour toute la population qui s'est déjà prononcée à plusieurs reprises, de plusieurs manières à ce sujet-là.

2360

Et ensuite cette image-là de Montréal qui est une locomotive économique, c'est... en tout cas, c'est une drôle de comparaison dans la mesure ou les chemins de fer, les... posent des enjeux d'aménagement du territoire dramatiquement compliqués pour l'administration en place, mais surtout pour les citoyens qui habitent, vivent et se déplacent sur ce territoire-là.

Donc, la présence des chemins de fer, qui sont très souvent des frontières, et où les gens vont en plus être repoussés, donner des tickets, et cetera, et cetera, franchement c'est le genre de comparaison qui est vraiment une... bien une insulte pour la population locale.

2370

Ça tente d'amadouer les investisseurs étrangers puis la grande économie mondiale, mais ce n'est pas ça Montréal. Montréal c'est les gens qui y vivent, qui font que Montréal est une ville intéressante.

2375

Donc, numéro 1 et je voulais vraiment m'attaquer à cette orientation 4 là qui devrait en tout cas être complètement reformulée, donc qui ne devrait même pas avoir sa place dans l'orientation de la Ville.

2380

Ensuite, bien là ça s'est dit dans plusieurs autres orientations, mais mon mémoire abordait quand même vraiment beaucoup l'importance de l'écologie et l'environnement, la biodiversité, les services écosystémiques, la connectivité et tout ça. Donc ça, c'est abordé aussi à quelques reprises comme par exemple dans les... l'archipel et ses cours d'eau, dans les territoires emblématiques.

2385

L'archipel et ses cours d'eau, c'est très beau, c'est exceptionnel. Est-ce qu'il y a seulement le nord de l'Île de Montréal qui peut aspirer à un archipel ou le sud peut aussi aspirer à quelque chose? Comme ça a été dit plusieurs fois, le port a accaparé les berges. De quelle manière est-ce qu'on peut préserver et la biodiversité et restaurer les écosystèmes fragilisés?

2390

Bien c'est vraiment une belle volonté, mais ça ne semble pas être appuyé par rien du tout. Je me demande vraiment comment cette... ce plan-là peut effectivement mettre en place une restauration des écosystèmes, des berges, des archipels et des cours d'eau.

En fait, c'est vraiment extraordinaire, on le souhaiterait. Nous sur notre territoire c'était présenté, montré dans la précédente présentation où il y a le dessin d'un grand parc avec un cours d'eau. C'est la restauration d'un cours d'eau actuellement canalisé qui est le ruisseau de la Grande-Prairie ou le ruisseau Molson; ça devrait vraiment être fait.

2400

Ça c'est le genre de projet porteur. On en voit des images d'autres grandes villes en Asie, en Europe, aux États-Unis. C'est le genre de projet qui vitalise vraiment beaucoup les villes, bien plus que des projets d'infrastructures de transport de marchandise, t'sais. Ce n'est pas à ça qu'on doit notre identité ou notre qualité de vie ou même la volonté des gens de venir participer à la vitalité de Montréal. Ce ne sera pas par la qualité de ses infrastructures de transport, ce n'est pas vrai.

2405

Et puis, l'autoroute Notre-Dame, elle aussi a été battue dans un bureau d'audience publique et plusieurs associations se sont opposées complètement à ce genre de projet-là. De la même manière encore une fois, la population s'est aussi opposée au prolongement routier et dans l'OCPM de Assomption Sud-Longue-Pointe et encore aujourd'hui dans les consultations, dans les présentations que la Ville a faite sur les prolongements du boulevard Assomption.

2410

Il y a des petits gains qui ont été faits récemment dans – je ne sais pas si vous avez vu dans l'actualité – le retrait d'un tronçon dans le Boisé Steinberg, qui est une bonne idée excepté que le reste du prolongement à Assomption et de l'autoroute Souligny, va quand même de l'avant et des projets d'autoroute, comme le prolongement Souligny, ne peuvent pas se faire sans des consultations d'audience publique en environnement, mais ça passe plus vite et ça y va de toute façon quand même.

2420

2415

Ça fait que ça c'est des manières dont les industries forcent complètement, et le port et Ray-Mont Logistiques, forcent la Ville a aménager le territoire selon leurs besoins sans aucun respect pour la volonté des citoyens ou même les recommandations des instances ou même la volonté des élus ou de l'administration en place.

2425

Ça fait que c'est quelque chose de vraiment dangereux le pouvoir des industries, la crainte même que les administrations ont à partir de maintenant de faire face à des poursuites; tout ça, c'est des choses qui briment Montréal de son autonomie au détriment... bien vraiment, au détriment de Montréal en faveur simplement des profits de compagnies privées.

2430

Puis rappelons que le Port de Montréal est quand même une compagnie privée, c'est ça, accaparante, polluante. On a eu des exemples dramatiques très récemment cet été avec des... dans le fleuve à deux reprises, même peut-être trois reprises, des écoulements de... ce n'était pas du pétrole, mais il y avait des nappes de déversement puis cette semaine encore avec le feu d'un conteneur de lithium.

2435

Ça fait que tout ça nous amène aux nuisances industrielles et puis au fait qu'elles ne sont pas connues, pas bien, voyons, prises en compte, mesurées et il y a très, très peu de station. Par exemple celle dans notre secteur mesure seulement un type de particules fines, rien du tout sur les gaz ou sur les autres types de polluant. C'est complètement absurde.

2440

Je pense que le port, lui, a des stations sur son territoire, mais qui ne rend pas public ses données d'aucune manière. Donc, comment Montréal peut faire la gestion environnementale de son territoire si on n'est même pas conscients des impacts que ça a. Donc ça, c'est vraiment quelque chose à améliorer grandement dans le futur, des stations sur la qualité de l'air, sur le bruit, et cetera.

2445

Et avec la connaissance de ces nuisances-là vient les compensations nécessaires évidemment. Je reviens sur l'enjeu de justice environnementale et d'équité.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous demander de réfléchir à votre conclusion.

Mme ANAÏS HOUDE:

D'accord. Merci. Montréal a vraiment une grande, grande disparité de qualité de vie d'un arrondissement à l'autre, d'un secteur à l'autre. Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve on a neuf ans de moins d'espérance de vie que dans les arrondissements les plus aisés, puis tout ça est quand même directement lié à l'accès à des espaces verts, à la canopée, le pourcentage de canopée, ce genre d'affaires là.

D'ailleurs, on a été l'arrondissement le plus touché par la crise de l'agrile du frêne de par la présence du port qui a été l'importateur de l'agrile et donc ça s'est répandu à partir de chez nous. Donc on a été les plus vite touchés par la perte de canopée, la destruction de ces arbres-là, la replantation n'est pas suffisante.

Donc, il y a vraiment un enjeu d'équité où on aurait besoin réellement d'avoir un genre de surinvestissement, un genre de péréquation, comment ça se fait qu'on doit subir les nuisances industrielles du Canada en entier, mais qu'il n'y a personne pour investir dans notre qualité de vie à ce moment-là?

T'sais ça fait que c'est effectivement le rôle de Montréal que d'assurer que les nuisances associées à son statut de métropole internationale, soient aussi compensées pour ses citoyens.

Ça fait que voilà en conclusion, c'est essentiellement ça, justice environnementale, responsabilité des grands pollueurs et investissement dans la biodiversité et la résilience écologique.

2460

2455

2465

2470

2480	LA PRÉSIDENTE :
	Merci beaucoup, Madame Houde. Désolée je vous ai poussée
2485	Mme ANAÏS HOUDE :
2400	Oui, c'est bon.
	LA PRÉSIDENTE :
2490	mais dix minutes c'est court. Alors je vais vous amener à un autre niveau. En fait, et vous avez, je vois que vous avez en main
	Mme ANAÏS HOUDE :
2495	Oui.
	LA PRÉSIDENTE :
2500	une partie du projet de plan de PUM du projet de PUM, pardon. Est-ce qu'il y a des choses que vous voyez d'un bon œil, des choses qui sont proposées dans le
	Mme ANAÏS HOUDE :
2505	Bien
2505	LA PRÉSIDENTE :
	dans le projet qui est soumis à la consultation?

Mme ANAÏS HOUDE:

2510

Oui, bien sûr, comme déjà la restauration d'écosystèmes fragilisés, je vois ça vraiment d'un bon œil, excepté que je n'ai pas l'impression que ça va se jouer équitablement sur le territoire montréalais. Puis encore une fois, nous dans notre secteur qui est en cours de réindustrialisation massive, c'est quand même l'endroit où on a le plus besoin de préservation puis de restauration d'écosystèmes, des écosystèmes.

2515

LA PRÉSIDENTE :

Alors qu'est-ce qu'il faudrait? Évidemment, tout n'est pas parfait; on vise 2050.

2520

Mme ANAÏS HOUDE:

Oui.

2525

LA PRÉSIDENTE :

... qu'est-ce qu'il faudrait pour que ça chemine vers cette équité environnementale que vous souhaitez tant?

2530

Mme ANAÏS HOUDE:

Bien il y aurait un concept un peu pollueur/payeur à mettre en place à Montréal pour les industries en particulier. Et par exemple, t'sais je sais qu'il y a une taxe kilométrique sur l'essence, une taxe sur l'essence dans la région montréalaise qui permet d'investir dans le transport en commun. Je pense qu'on pourrait facilement avoir une taxe de conteneurs; chaque conteneur qui transite par bateau, chaque conteneur qui transite

par train, chaque conteneur qui transite par camion devra être taxé puis réinvesti dans l'amélioration de notre qualité de vie.

2540 LA PRÉSIDENTE :

Et ça...

Mme ANAÏS HOUDE:

2545

2550

2555

Par exemple... parce que Montréal a...

LA PRÉSIDENTE :

... ça, ce serait une mesure acceptable pour vous?

Mme ANAÏS HOUDE:

Bien un début, effectivement. Parce que Montréal a des enjeux de financement, c'est sûr qu'une ville ne peut pas seulement vivre son budget avec les taxes de logement, ce n'est pas très viable et il n'y a pas beaucoup de budget, mais et donc ce n'est pas les industries qui payent énormément. Les taxations sont ridicules puisque c'est au mètre carré occupé. Donc, il faut trouver d'autres manières de réussir à obtenir de l'argent pour financer l'aménagement du territoire et la restauration et la protection.

2560

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci. Christian, je crois que tu avais une question?

LE COMMISSAIRE:

Oui. Alors si je vous comprends bien, l'idée c'est de limiter les activités du port...

Mme ANAÏS HOUDE:

Bien, en fait, pas de limiter ses activités dans la mesure où actuellement le port est en croissance prévue à Montréal pour encore plusieurs années, puis encore en croissance prévue dans un agrandissement portuaire à Contrecœur. L'ampleur de cette activité industrialo-portuaire sur le territoire québécois, là, large, pas seulement montréalais, va être dramatique.

Il faut être capable de les restreindre, pas limiter l'activité actuelle, mais limiter les objectifs de croissance démesurés. C'est démesuré parce qu'on est une île, on a un territoire fini puis on est une planète avec des ressources finies aussi. Il faut arrêter de penser que la croissance économique à tout prix va nous sauver. On va tous foncer dans le mur.

LE COMMISSAIRE :

2585

2570

2575

2580

O.K. Donc limiter la croissance, le développement du projet portuaire...

Mme ANAÏS HOUDE:

2590

Oui.

2595 **LE COMMISSAIRE**:

... tel qu'il est présenté. Vous parlez à quelque part dans le mémoire qu'il est crucial quand même d'améliorer le réseau routier. Alors ça vous en faites allusion...

2600 Mme ANAÏS HOUDE:

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2605

... mais surtout, surtout vous faites allusion au fait qu'il est important aussi de s'adapter, de développer des espaces verts, prioriser la résilience, l'adaptation aux changements climatiques et vous finissez en disant : « Bien on a besoin aussi de besoins compensatoires et une certaine péréquation. », comme vous disiez tantôt.

2610

Mme ANAÏS HOUDE:

Oui.

2615 LE COMMISSAIRE :

Alors et vous interpelez la Ville en disant : « Vous avez un rôle à jouer. » O.K. J'ai bien compris?

2620 Mme ANAÏS HOUDE:

Oui. Oui, tout à fait.

LE COMMISSAIRE:

2625

Bon. Moi je me dis à ce moment-là, on a le portrait, est-ce qu'il existe un mécanisme quelconque? Et puis là je vous pose très candidement la question, est-ce qu'il y a un mécanisme quelconque qui nous permettrait de mettre en relation, par exemple, les citoyens, les groupes de citoyens organisés, comme vous, comme le vôtre et le Port et les activités portuaires pour discuter de ces questions-là et essayer d'en arriver comme notre présidente disait à des, un peu plus tôt, à des compromis, à des façons de... communes ou conjointes de s'appuyer sur des valeurs qui seraient communes? Est-ce que c'est quelque chose d'imaginable?

2635

2630

Mme ANAÏS HOUDE:

projets industriels.

effectivement rencontré des représentants du port à plusieurs reprises, des échanges de courriels. Ils sont plutôt réceptifs là à redorer leur image de citoyen corporatif, excepté que dans les faits, bien par exemple, t'sais, de leur, simplement, de demander à la représentante à la communauté d'influencer ses partenaires d'affaires de manière positive, ce n'est pas du tout reçu alors qu'on sait que par le passé, le port n'a jamais hésité comme lobby à rentrer dans les bureaux des élus pour faire pression pour pousser de l'avant des

Bien nous, je pense qu'on y a réussi assez bien depuis quelques années. On a

2645

2640

Ça c'est acceptable d'intimider des élus, mais c'est inacceptable d'influencer des partenaires d'affaires. T'sais il y a quelque chose de complètement tordu. Moi je pense que nous on a vraiment fait l'effort d'avoir effectivement un dialogue, une conversation par exemple tantôt une de vos questions sur – de la présentation précédente – sur l'impact que le viaduc portuaire avait eu.

Ça a été d'abord une promesse de replanter des arbres qui n'aurait jamais été tenue si ça n'avait pas été du talonnage incroyable qu'une citoyenne a eu sur ce dossier-là pour finalement réaliser une très piètre, de très mauvaise qualité plantation d'arbres dans un secteur à proximité, mais qui n'aura jamais compensé l'impact de la destruction d'un milieu naturel.

2660

Donc on n'est pas au niveau des compensations. Pour le moment, c'est vraiment des miettes qui sont rendues aux citoyens. Il n'y a pas réelle volonté à améliorer le territoire où ils sont implantés, ce qui est problématique. Ils ne peuvent pas juste nuire, nuire, nuire, polluer, polluer, avoir des impacts sur la santé puis c'est tout, garder les profits puis s'en aller les poches pleines, t'sais, c'est impossible.

LA PRÉSIDENTE :

2665

Donc, à cette étape-ci, on en est à une étape de développer une structure de communication efficace, de coordination, de compréhension mutuelle aussi. L'idée c'est de se parler si je comprends bien là où on est rendus?

2670

Mme ANAÏS HOUDE:

Bien...

LA PRÉSIDENTE :

2675

Qu'on puisse se parler?

Mme ANAÏS HOUDE:

On peut se parler, on peut se parler, je ne trouve pas qu'il y a un enjeu de communication. Je trouve plus qu'il y a un enjeu de... d'être... de t'sais d'être responsable des nuisances ou t'sais d'internaliser les coûts.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Lise?

2690

2695

2685

LA COMMISSAIRE:

Moi, je vais vous emmener ailleurs puis je vais casser un peu votre tempo. Probablement que vous n'en avez pas eu le temps de nous parler de ça, mais vous parlez dans votre mémoire de prioriser le droit au logement.

Mme ANAÏS HOUDE:

Oui.

2700

LA COMMISSAIRE:

Je ne sais pas, probablement que vous n'avez pas eu le temps aujourd'hui. Donc de... que les politiques d'urbanisme doivent favoriser...

2705

Mme ANAÏS HOUDE:

Oui.

LA COMMISSAIRE :

2710

2715

... donc les logements sociaux abordables, et cetera. Vous avez certainement lu dans le PUM qu'il, justement il priorise un 20 % en logement abordable dont 75 % en logements sociaux. On se posait la question ici au niveau de la commission si... est-ce que ça vous convient, est-ce que vous avez une opinion différente par rapport à ce qui est proposé dans le PUM? Est-ce que vous hausseriez ces pourcentages-là?

Mme ANAÏS HOUDE:

En fait, le problème ce n'est pas tant les objectifs du PUM que l'application réelle, parce qu'on sait très bien que le règlement 20-20-20 qui avait été mis de l'avant, n'est pas respecté, jamais, puis que les promoteurs préfèrent largement payer des ridicules

compensations plutôt que d'effectivement construire des logements sociaux puis je n'aime pas le terme « abordable » parce que c'est un terme fourre-tout qui ne veut vraiment plus

du tout rien dire.

J'ai vu récemment que proche de Berry il y avait un projet abordable où les 5 ½ étaient 2 500 dollars. C'est abordable pour qui? Je ne le sais pas. Moi j'ai trois enfants, je ne serai plus jamais capable de me reloger dans cette ville. T'sais c'est complètement absurde. Il y a quelque chose de... bon.

Ça fait que tout ça pour dire qu'il y a des bonnes idées, mais dans l'application c'est déficient. C'est réellement déficient puis il ne faudrait pas avoir l'opportunité de se défiler de ces responsabilités-là. À quoi ça sert de créer des règlementations si n'importe qui peut payer des petits fonds de cennes pour s'en départir? Les promoteurs ne sont pas

réellement tenus de respecter leurs engagements puis c'est problématique.

2735

2725

Dans notre arrondissement, monsieur avant qui parlait, si on construit seulement du logement social abordable, ça va créer des ghettos. Non, les ghettos sont actuellement en train de se créer un peu partout. C'est des villages entiers de tentes qui sont au bord de Notre-Dame ou dans le boisé Steinberg ou autour du marché Maisonneuve.

2745

Dans notre quartier la détresse du manque d'abordabilité des logements, du manque de logement puis du manque de ressource est dramatique actuellement puis on ne peut pas réfléchir à ça dans une vision de 25 ans. La crise elle est aujourd'hui.

LA COMMISSAIRE:

Oui, bien merci.

2750

Mme ANAÏS HOUDE:

Oui.

2755

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. C'est déjà terminé.

Mme ANAÏS HOUDE:

2760

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

2765

Alors merci d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer. Bonne fin de journée.

	Mme ANAÏS HOUDE :
0770	Bonne fin de journée.
2770	LA PRÉSIDENTE :
	Au revoir. Alors nous revenons dans quelques instants.
2775	M. GUILLAUME FAUCHER et M. GABRIEL COTTE :
	UTILE
2780	LA PRÉSIDENTE :
	Bonjour. Bienvenue. Je vais vous demander de vous présenter et de préciser l'organisme que vous représentez pour les fins de l'enregistrement, s'il vous plaît.
2785	M. GUILLAUME FAUCHER :
	Guillaume Faucher, directeur adjoint pour les Affaires publiques à l'UTILE, donc UTILE.
2790	LA PRÉSIDENTE :
	Bien.
2795	

M. GABRIEL COTTE:

Gabriel Cotte, urbaniste et conseiller aux affaires municipales à l'UTILE.

LA PRÉSIDENTE :

Alors merci beaucoup d'être là. Évidemment nous avons lu votre mémoire, les mémoires que vous avez déposés et je vous rappelle que vous avez dix minutes pour présenter. Si vous avez besoin d'un petit signe lorsqu'il reste deux minutes, vous en avez besoin d'un, je le ferai comme ça et ensuite, nous disposons, les commissaires disposent de dix minutes pour discuter avec vous.

Vous avez probablement vu, on a toujours l'impression qu'on n'a pas beaucoup de temps, c'est vrai. Alors on est assez rigides sur le dix minutes, alors merci de le respecter. Alors nous vous écoutons.

M. GUILLAUME FAUCHER:

Parfait. Bien merci de nous recevoir. On va faire tout notre possible pour respecter vos dix minutes. D'ailleurs j'en profite pour dire qu'on ne touchera pas l'ensemble des sujets qui sont dans notre mémoire et des recommandations. On n'aurait pas le temps, mais on vous invite à nous en reparler spécifiquement lors de vos questions, la période de questions. On est en mesure de répondre à toutes vos questions.

Donc, un petit retour en arrière très, très court sur qu'est-ce que l'UTILE. L'UTILE dans le fond c'est un développeur, constructeur, gestionnaire d'immeuble à but non lucratif qui se spécialise dans le logement pour la population étudiante. Nous faisons, donc notre mission c'est de faire des logements abordables et des logements de qualité pour la population étudiante et qui répond bien évidemment à leurs besoins.

2810

2815

2800

2805

Sur ce, on a en ce moment des projets dans quatre arrondissements à Montréal. On a des projets aussi dans d'autres villes au Québec. Donc, ça nous fait plaisir de pouvoir être là aujourd'hui pour vous parler de la réalité qu'on vit sur le terrain puis de comment est-ce qu'elle peut mieux percoler dans le PUM 2050.

2830

M. GABRIEL COTTE:

2835

Donc, rentrons dans le vif du sujet à l'instant. Évidemment, on a orienté notre lecture sur les enjeux qui touchent le logement hors marché dans le PUM. Notre lecture est aussi appuyée sur notre expérience, ce qu'on expérimente comme obstacle, comme opportunité aussi sur le terrain.

2030

Évidemment, on salue la cible de 20 % de logement hors marché. Non seulement on la salue, mais on croit que c'est réaliste, réaliste à condition d'un changement de paradigme. Ça, par contre, on tient à le signaler.

2840

Donc pour le dire autrement, c'est une cible inatteignable si on ne réduit pas les besoins en subvention pour faire du logement hors marché, si on maintient une approche d'encadrement projet par projet, notamment avec la Ville qui demande beaucoup de temps de part et d'autre et si les leviers règlementaires demeurent sous utilisés comme c'est le cas en ce moment.

2845

Je fais du pouce sur ce dernier sous-point, sur les leviers règlementaires parce que le PUM, comme document de planification, c'est, à l'échelle de la Ville de Montréal, c'est l'opportunité de faire percoler des leviers dans les arrondissements notamment à travers le document complémentaire. On pense qu'il y aurait plus de travail à faire à ce niveau-là.

2850

Des leviers règlementaires qui consisteraient essentiellement ou qui auraient comme retombée de réduire les coûts de développement des projets puis en réduisant les coûts de

développement, nécessairement on réduit les besoins en subvention pour les viabiliser et bien sûr on vient répondre à un des objectifs qu'on identifie pour atteindre les cibles du PUM.

2860

Ce sur quoi ces leviers doivent intervenir c'est d'une part sur les gains de densité, donc permettre aux projets de logements à but non lucratif d'avoir, de développer davantage sur un même terrain et de simplifier puis d'harmoniser les procédures qui mènent, bien ultimement, à la construction puis à la réalisation de ces projets-là.

2865

Donc, pour on va parler plus précisément des leviers d'intensification pour générer du logement hors marché, deux objectifs, deux sous-objectifs. D'une part, rendre plus attrayant le développement, l'intégration de logements à but non lucratif, de logements hors marché dans des projets privés, mais également de faciliter le développement de projets hors marché qui seraient 100 %, composés à 100 % de logements hors marchés.

2870

Pour le premier élément, notre demande, les projets plus attrayants, un zonage incitatif est introduit dans le PUM et peut répondre à cet objectif-là, règlement discrétionnaire, qui comme le nom l'indique, consiste à inciter un développeur privé à inclure des unités de logements hors marché à son projet en échange de l'augmentation du potentiel construisable de son terrain.

2875

Pourquoi est-ce qu'un promoteur privé voudrait utiliser ce levier-là si c'est l'avenue la plus intéressante pour avoir sa dérogation réglementaire? Et à ce niveau-là, on croit qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Lorsqu'on lit le PUM, on serait heureux d'en discuter pendant la période de questions.

2880

Ensuite, zonage différencié pour le deuxième élément, donc de faciliter les projets de logements 100 % hors marché. Le zonage différencié a été introduit à la LAU pendant que le projet de PUM était finalisé. Donc, on comprend qu'il y a peut-être un enjeu de coordination là, mais on pense que c'est un levier essentiel à introduire au PUM notamment au document

complémentaire pour qu'il soit adopté dans tous les arrondissements. C'est un règlement normatif qui donne de plein droit, justement, ces normes de remplacement qui augmentent le potentiel construisable d'un terrain pour des projets de logements hors marché.

2890

dit, on réduit les coûts de développement par les économies d'échelle, on réduit les coûts de développement, on réduit les besoins en subvention.

Trois retombées avec ce levier-là, donc augmenter le potentiel construisable, on l'a

Deuxième élément, en termes de prévisibilité, comme c'est un règlement normatif, on enlève toute l'incertitude qui est liée à l'obtention des dérogations qui permettent de développer à sa juste valeur un terrain.

2895

Dans un troisième temps, qui est très important, c'est l'enjeu du positionnement stratégique des OBNL sur le marché foncier, marché immobilier. Si on a – puis je prends un exemple rapidement – si on a un propriétaire foncier qui pense pouvoir vendre son terrain pour développer 15 étages puis que la première personne qui vient cogner à sa porte c'est un privé qui dit : « Moi, je peux te donner plus de 15 étages à condition de convaincre le CCU, à condition de convaincre le Conseil de l'arrondissement, à condition de passer l'approbation référendaire. »

2900

Et que d'autre part, on a un promoteur non lucratif qui dit qu'il peut avoir cette normelà de plein droit, bien cette dimension-là de prévisibilité est intéressante aussi pour le propriétaire foncier puis c'est central parce que pour atteindre 20 % de logement hors marché, il va falloir acheter beaucoup, beaucoup de terrains privés puis on n'y arrivera pas si on n'a pas des leviers qui facilitent cette acquisition massive.

2910

M. GUILLAUME FAUCHER:

Donc, on continue avec les leviers, en effet comme on le disait. Il va falloir construire beaucoup si on veut atteindre la cible que se donne le PUM.

S'il y a une chose qui pourrait nous, qui pourrait aider ou qui pourrait générer davantage, disons, de fluidité c'est de changer un peu la façon dont fonctionne le processus de permis et d'arrimer les différentes façons dont le fonctionnement entre les différents arrondissements. En ce moment d'un arrondissement à l'autre, les documents demandés, les plans à fournir, et cetera, peuvent être différents.

Nous ce qu'on dit c'est qu'en réussissant à arrimer toutes ces choses-là, on vient réduire le temps au départ qui est nécessaire autant pour les fonctionnaires du côté de la municipalité que du côté du promoteur. Le temps de discussion pour bien comprendre puis bien échanger sur ce qui est nécessaire de déposer et de faire pour avoir accès à un permis.

On pense que dans le document complémentaire on pourrait inclure donc des balises, donc sur les documents et les plans minimaux à fournir, et que tout ça, ça serait cohérent alors avec la vision de la Ville, bien évidemment, pour ce qui est d'accélérer les demandes de permis.

Finalement, j'aimerais suivre aussi avec les exemptions de frais pour les OBNL et puis saluer les arrondissements qui le font déjà. C'est une façon efficace pour les arrondissements de donner davantage d'abordabilité à nos projets.

Par contre, ce qu'on remarque en ce moment c'est que généralement la façon dont ça fonctionne c'est qu'on reçoit une subvention municipale d'un côté de la Ville-centre et de l'autre côté en ce moment on a nous demande des frais donc d'occupation du domaine

2920

2915

2925

2930

public, des frais d'analyse de dossier et qui est de l'argent qui retourne donc en grande partie aux arrondissements.

2945

Les exemptions de frais nous permettent d'éviter ce cercle vicieux là et nous permettent donc de faire davantage et plus d'abordabilité.

Par contre, en ce moment, encore une fois, le système est différent dans chaque arrondissement. On vous le disait, on développe dans quatre arrondissements différents, c'est quatre fonctionnement différents. C'est du temps donc à investir de notre côté et du côté des fonctionnaires pour réexpliquer constamment. Ça peut prendre jusqu'à quatre à cinq rencontres, je pense qu'on peut tous gagner énormément de temps en ayant des balises communes.

2955

2950

Et là encore, nous ce qu'on aimerait proposer c'est que le PUM, dans le fond, propose dans son, justement dans son document complémentaire, des gabarits de règlementation sur lesquels les arrondissements pourraient venir s'appuyer s'ils décident d'aller de l'avant avec ce type d'exemption. Bien évidemment, ça viendrait respecter aussi l'indépendance des arrondissements.

2960

Finalement, ce qui fait le lien un peu entre tout ça puis qui est très important pour nous, c'est de créer une reconnaissance développeur à but non lucratif. Comme on le disait, pour aller plus loin, pour développer presque quoi? 170 000 logements qu'il va falloir développer d'ici 2050 si on veut atteindre la cible de 20 %, il va falloir revoir notre façon d'encadrer les OBNL. Il va falloir que la ville revoie sa façon de faire.

2965

Si on garde les façons actuelles de fonctionner, donc d'avoir des conventions pour chacun des projets, de devoir justifier et valider pour chaque projet sa nature à but non lucratif, on va tomber dans un cercle vicieux où ça va prendre de plus en plus de fonctionnaires pour pouvoir faire les suivis, il faut revoir aussi le suivi des comptes-rendus qui

sont nécessaires annuellement par la suite. Et ça va donc générer des coûts supplémentaires pour la Ville, générer des coûts supplémentaires qui ne seront pas réinvestis dans du financement pour permettre la création davantage de projets à but non lucratif.

2975

On pense donc qu'il y a un gain à faire de ce côté-ci en allant dans la même direction que ce que fait la SCHL, avec son projet, et je ne veux pas me tromper dans le nom, Grand Constructeur et la SAHQ aussi qui annonçait aussi vouloir aller dans cette direction avec les développeurs, son programme de développeurs qualifiés.

2980

On pense que la ville devrait emboiter le pas puis passer donc d'une approche projet par projet, à une approche promoteur par promoteur. Ce qui nous permettrait donc de revoir aussi la façon dont on se finance, d'avoir du financement portefeuille, d'avoir potentiellement aussi plus de latitude de la part des promoteurs pour réutiliser leur capital excédentaire sur un projet pour le mettre sur un autre projet.

2985

Bref, il faut se doter d'un outil qui nous donne de la flexibilité et qui nous fait sortir de cette dynamique où pour chaque projet, on doit se rasseoir et recommencer le travail à zéro.

M. GABRIEL COTTE:

2990

Donc, il y aurait plusieurs autres thèmes à aborder, maîtrise foncière, proposer à la Ville de Montréal d'aller plus loin dans la stratégie de maîtrise foncière. Le PUM n'aborde pas la question de la fiscalité municipale. Comment cette cible-là à l'échelle de la Ville va percoler à l'échelle des arrondissements? Est-ce qu'il y a un système de monitorage potentiellement pour assurer que cette cible-là se concrétise sur le territoire? Bon, optimiser les secteurs universitaires.

2995

Il y a beaucoup de choses à dire puis essentiellement notre démarche, on s'est demandé à quoi doit ressembler le monde, le contexte municipal ou à quoi ressemble un

monde où on atteint 20 % de logements à but non lucratif ou logements hors marché, pour reprendre l'expression du PUM? Et en ce sens-là, en voyant vos...

3000

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3005

M. GABRIEL COTTE:

... indications...

LA PRÉSIDENTE:

3010

Oui.

M. GABRIEL COTTE:

3015

... sur le temps, bien voilà il y a une mise à niveau des leviers qui doit être faite pour atteindre cette cible-là.

LA PRÉSIDENTE :

3020

Merci. Merci beaucoup, beaucoup, beaucoup et encore une fois désolée de vous pousser comme ça, c'est la règle semble-t-il. Petite question, à la page 3, en fait une question d'ordre général, à la page 3 quand vous, justement dans vos commentaires généraux, vous parlez d'affranchir autant que possible le développement de logement hors marché de l'évolution du financement gouvernemental.

M. GABRIEL COTTE:

Oui.

3030

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous nous en dire un peu plus là-dessus, s'il vous plaît?

3035 M. GABRIEL COTTE:

Oui, de deux manières en fait, la première c'est celle qu'on a exposé dans notre présentation.

3040 LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. GABRIEL COTTE:

3045

C'est-à-dire aller réduire le coût de développement par projet, par des gains de densité et simplifier les processus d'émission de permis et ainsi de suite.

D'autre part aussi, ça s'appuyait sur diversification des types de logement à but non lucratif sur lesquels on va pouvoir compter pour atteindre cette cible-là, avoir potentiellement aussi des... avoir potentiellement... pas potentiellement, on doit avoir des... pouvoir s'appuyer sur des modèles qui demandent moins de financement en ayant des loyers qui sont peut-être plus près de la valeur marchande, mais qui peuvent justement se développer avec un besoin en subvention qui est moins grand.

3055

Puis cette orientation-là, bien en fait on la prend du rapport du chantier Montréal abordable qui est le rapport sur lequel le PUM dit s'appuyer pour développer ses orientations, ses objectifs et mesures en matière d'abordabilité. Donc, c'est les deux registres sur lesquels intervenir pour réduire les besoins en subvention, pour le dire autrement.

3060

LA PRÉSIDENTE :

Et pourriez-vous en parler un peu plus? Vous avez dit « passer d'un mode de projet par projet à promoteur par promoteur », vous avez mentionné ça tout à l'heure.

3065

M. GUILLAUME FAUCHER:

Oui.

3070

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous en dire un peu plus là-dessus?

M. GUILLAUME FAUCHER:

3075

Oui, avec plaisir. En gros, l'avantage en ce moment par exemple, je vais vous donner un exemple concret, un projet comme... nous on a deux projets en ce moment, admettons, qui sont passés très récemment au Conseil de Ville, des projets qui sont déjà construits où il a fallu faire des réouvertures au niveau des hypothèques.

3080

Il a fallu donc changer des choses, donc ça amène un changement au niveau du conseil de Ville, ça amène à la rédaction d'une résolution, ça amène bien évidemment donc une charge de travail supplémentaire.

Si on passe dans une dynamique promoteur plutôt que projet par projet, on aurait pu être en mesure peut-être de signer les ententes de financement qui soient plus globales, qui font donc qu'on est capable de bouger du capital d'un projet vers un autre ou vers... ou d'un projet déjà construit qui a pu prendre de la valeur, vers un nouveau projet qu'on aimerait construire à Montréal.

3090

Donc, c'est un peu l'idée derrière de passer, derrière l'idée de passer d'une approche projet par projet, à promoteur par promoteur. C'est l'idée qu'on se... c'est l'idée de voir le promoteur comme déjà préqualifié, de faire les démarches une seule fois et ensuite d'avoir accès aux différents leviers qui seront identifiés comme pouvant être accordés à un promoteur à but non lucratif.

3095

Si on prend l'exemple du zonage différencié, par exemple, si à chaque fois il faut reprouver qu'on est bien une OBNL, si à chaque fois il faut re-remplir l'ensemble de la documentation, il y a une perte de temps.

3100

Tandis que si naturellement, admettons on prend l'exemple de l'UTILE, l'UTILE est reconnu comme un promoteur OBNL, bien on vient de gagner du temps dans les démarches puis ensuite, il y a plein d'avantages autres aussi dans les comptes à rendre annuellement où on pourrait le faire de façon globale plutôt que de le faire individuellement sur chaque projet. Il y a une capacité... ça nous donnerait une capacité de, disons, de sauver du temps et de... bien de mieux gérer notre temps.

3105

LA PRÉSIDENTE :

3110

Et de... et corrigez-moi si je me trompe, mais de capitaliser sur l'existant...

	M. GUILLAUME FAUCHER :
3115	Exactement.
	LA PRÉSIDENTE :
3120	sur la personnalité du promoteur, la personnalité étant l'ensemble des l'ensemble des réalisations du promoteur?
	M. GUILLAUME FAUCHER :
3125	Bien de s'appuyer sur notre actif aussi
	LA PRÉSIDENTE :
3130	C'est ça.
	M. GUILLAUME FAUCHER :
3135	et de libérer de l'actif qui aurait pu être créé sur un immeuble pour le réinvestir dans un autre projet. Puis on parlait avant de réduire notre dépendance au financement gouvernemental, c'est une façon de réduire notre financement gouvernemental et de réussir avec l'équité qui se dégage de nos propres projets, à créer de nouveaux projets en ayant besoin de moins de subvention.
3140	LA PRÉSIDENTE :
	Merci. Lise?

LA COMMISSAIRE:

3145

Oui, bien c'est dans le même ordre d'idée justement. Bien en fait ce que vous résumez, c'est d'avoir une reconnaissance qui fait que vous avez une crédibilité comme promoteur, donc c'est ça.

3150

Dans votre mémoire, justement lorsque vous parlez de reconnaissance comme développeur à but non lucratif, vous parlez de ça serait avantageux pour la Ville, comme des ententes portefeuille et le réinvestissement des actifs des OBNL. Les ententes portefeuille, est-ce que vous pouvez nous expliquer ça ou c'est ce que vous venez de nous dire?

M. GUILLAUME FAUCHER:

3155

Je peux sommairement vous expliquer les ententes...

LA COMMISSAIRE:

3160

Oui.

M. GUILLAUME FAUCHER:

... portefeuille.

3165

LA COMMISSAIRE :

Oui, s'il vous plaît.

M. GUILLAUME FAUCHER:

3175

En gros l'idée derrière le concept d'entente portefeuille c'est à la place de venir puis de vous dire : « J'ai un projet de 150 portes, il va être à tel endroit. », puis d'aller demander un financement spécifique sur ce projet-là puis de le déposer, c'est d'aller voir la Ville puis de dire : « Financez-moi pour 450 portes... »

LA COMMISSAIRE :

3180

O.K.

M. GUILLAUME FAUCHER:

3185

« ... et moi avec le financement que vous m'offrez, je vais faire 450 portes. Je vais trouver les terrains et je vais faire le développement et puis ensuite je vais rendre des comptes sur le développement de ces 450 portes. » Donc c'est de passer d'une logique de financement par projet, à financement à plusieurs projets à la fois tout en devant rendre des comptes à la Ville, bien évidemment.

3190

LA COMMISSAIRE:

D'accord. Merci. Oui, j'en avais une autre. À la page 11, excusez-moi, rapidement.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Pendant que tu la cherches, peut-être Christian peut poser sa question?

LA COMMISSAIRE:

Certainement, oui.

3205 **LE COMMISSAIRE**:

Je réfléchissais là à ce que vous venez de dire et un peu plus loin que la page 11, à la page 15 vous parlez de s'assurer que les arrondissements soient en mesure d'atteindre les cibles du PUM.

3210

Alors juste on va essayer de, avec vous, de clarifier la dynamique, entre le PUM et les PLUM considérant que, par exemple, les PLUM ne sont pas obligatoires dans les arrondissements et aussi considérant ce que vous avez appelé « l'autonomie » je pense des arrondissements ou...

3215

Quel mécanisme là on peut mettre en place pour s'assurer justement l'atteinte des cibles? Vous parlez de, ici dans votre diapositive, de monitorage des cibles, je ne sais pas si c'est en lien. C'est la première fois que j'entends ce terme-là. Alors peut-être vous pouvez m'en parler, mais comment donc on peut accompagner... Comment la Ville peut accompagner les arrondissements ou comment les arrondissements doivent... se conformeront aux cibles en gros?

3220

M. GABRIEL COTTE:

3225

Je passerais par l'identification de différents types de secteur, donc peut-être un peu de recul pour amener des éléments de réponse. Le PUM densifie les secteurs d'intensification intermédiaire, élevé, des secteurs d'opportunité également, mais sans préciser les retombées en termes de nombre d'unité attendu du développement de ces secteurs-là.

Déjà peut-être de chiffrer ou de lier des cibles à ces différents secteurs-là qui se retrouvent dans des arrondissements serait une façon justement de monitorer, donc d'avoir un suivi sur la façon dont on développe ces secteurs-là qui sont au cœur du développement attendu de la Ville de Montréal pour les 25 prochaines années.

3235

L'autre élément de réponse, c'est ce qu'on a présenté un peu par la présentation, de garnir le document complémentaire pour ce qui est de l'enjeu de l'abordabilité parce qu'en ce moment quand on regarde l'orientation 3 sur l'abordabilité résidentielle, donc par conséquent sur le développement de logement hors marché, bien c'est une lecture assez rapide parce que c'est vide.

3240

Donc il n'y a aucune mesure qui est demandée aux arrondissements, même pas l'adoption d'un règlement de zonage incitatif. Bon, évidemment pas celui d'un règlement de zonage différencié pour les enjeux de coordination qu'on a mentionnés, pas sur les exemptions de frais, comme on l'a mentionné.

3245

Donc, il y aurait moyen de faire percoler ces leviers-là à l'échelle des arrondissements pour s'assurer que les cibles se concrétisent sur leur territoire.

LA PRÉSIDENTE :

3250

PLUM ne sont pas obligatoires.

M. GABRIEL COTTE:

3255

Bien les PLUM c'est un document de planification à l'échelle de l'arrondissement.

3260	LA PRÉSIDENTE :
	C'est ça.
	M. GABRIEL COTTE :
3265	C'est-à-dire comment les arrondissements vont décider de prioriser ou d'organiser c'est voilà, c'est un document de planification qui est d'ailleurs comme vous le soulignez bien, est optionnel
3270	LA PRÉSIDENTE :
	Oui.
	M. GABRIEL COTTE :
3275	puis j'ajouterais à ce que j'ai dit, également de faire un élément de précision que je me permets de faire de calquer en fait les zones où on utilise le zonage incitatif, le zonage différencié sur les zones de développement intermédiaire, élevé et d'opportunité.
3280	LA COMMISSAIRE :
	Bien justement, j'allais là parce que vous dites que le zonage différencié est complémentaire sont complémentaires incitatifs
3285	M. GABRIEL COTTE :
	Oui.

	LA COMMISSAIRE:
3290	sont complémentaires puis vous dites que vous recommandez d'articuler les deux règlements ensemble?
	M. GABRIEL COTTE :
3295	Oui.
	LA COMMISSAIRE :
2200	Donc, c'est ce que vous venez de nous dire ou
3300	M. GABRIEL COTTE :
	Oui, parce que
3305	LA COMMISSAIRE :
	ou voulez-vous aller plus loin sur ça? Oui?
3310	M. GABRIEL COTTE :
	c'est que les deux règlements ne s'adressent pas même type de développeur, en fait.
3315	LA COMMISSAIRE :
	Exact.

M. GABRIEL COTTE:

3320

Le règlement de zonage incitatif est un incitatif pour un développeur privé à inclure des unités hors marché. Le règlement de zonage différencié offre d'emblée des conditions de développement qui sont bonifiés à un développeur dont la mission consiste à faire du logement hors marché. Donc, dans ce sens-là, c'est dans ce sens-là qu'on dit qu'ils sont complémentaires. Ils peuvent très bien s'arrimer sur un même territoire.

3325

LA COMMISSAIRE :

Mais qu'est-ce que ça voulait... vous voulez dire par « articuler les deux »? C'est juste...

3330

M. GABRIEL COTTE:

Bien ça veut dire que, bien enfin, le premier élément de réponse c'est ce que je crois avoir rapporté, puis ensuite, pour s'assurer aussi de peut-être optimiser les retombées pour le logement à but non lucratif, de penser des conditions de développement encore plus favorables dans le cas du zonage différencié que dans le cadre du zonage incitatif.

3335

LA COMMISSAIRE :

3340

Incitatif. O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. C'est déjà terminé. Ça passe très rapidement, merci infiniment d'avoir pris le temps de nous soumettre... de soumettre à l'Office votre opinion et en plus d'être venu nous rencontrer. Alors bonne fin de journée. Merci.

M. GABRIEL COTTE:

Merci.

3355

3350

M. GUILLAUME FAUCHER:

Merci et bonne fin de journée.

3360 LA PRÉSIDENTE :

Alors nous revenons dans quelques instants avec la prochaine présentation.

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI et Mme CHLOÉ FORTIN CÔTÉ
Piétons Québec

LA PRÉSIDENTE :

3370

3365

Bienvenue. Je vais vous demander de vous identifier et de préciser le nom de l'organisme que vous représentez, s'il vous plaît.

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

Oui, bonjour, Sandrine Cabana-Degani, je suis directrice générale de Piétons Québec et je suis accompagnée de ma collègue.

Mme CHLOÉ FORTIN CÔTÉ:

Oui, Chloé Fortin Côté, chargée de communication et affaires publiques chez Piétons Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Alors encore une fois, bienvenue. Je vous précise que vous disposez de dix minutes pour votre présentation et ces dix minutes seront suivies d'un autre dix minutes où nous pourront vous poser des questions et nous précisons également que... je précise également que nous avons lu le mémoire que vous avez soumis.

Alors il est possible que nos questions découlent de ce que nous avons lu, mais aussi de ce que vous allez nous raconter. Alors... et, pardon, avez-vous besoin que je vous indique qu'il reste un petit peu de temps à la fin? Alors vous aurez droit à un petit deux minutes comme ça. Merci beaucoup. Nous vous écoutons.

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

O.K. D'abord, merci beaucoup de prendre le temps de nous écouter. Je sais que vous avez beaucoup de présentations aujourd'hui et c'est très apprécié de nous entendre.

Donc, Piétons Québec c'est un OBNL, on est l'Organisation nationale des défenses collectives des droits des piétons. On œuvre depuis 2015 et Piétons Québec a participé à

STÉNO MMM s.e.n.c. Cindy Lavertu, s.o.

3380

3385

3390

toutes les étapes de consultation liées au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal à partir du projet de Ville jusqu'à aujourd'hui.

3410

Donc, nous avons bien sûr orienté notre analyse du PUM sur les objets liés à la mobilité et plus particulièrement à la mobilité piétonne. Et d'entrée de jeu, on veut vous souligner que Piétons Québec appuie et salue le projet du PUM. On appuie la vision, les principes directeurs, les mesures et les moyens qui sont mis en œuvre pour favoriser un aménagement du territoire qui met de l'avant le piéton comme usager de premier plan.

3415

Pour nous, le PUM présente une vision qui est inspirante et qui est ambitieuse pour le futur du développement du territoire, mais aussi qui va être nécessaire pour atteindre nos nombreux objectifs collectifs.

3420

C'est une vision qui bien sûr nécessitera de découler dans les différents arrondissements, notamment via le biais des PLUM, mais aussi qui nécessitera l'adhésion des autres partenaires comme les villes liées et plus largement la CMM.

On a déposé dans notre mémoire 28 recommandations dans le but d'améliorer le PUM. On va vous présenter seulement aujourd'hui nos recommandations phares sous quatre axes.

3425

Donc, on va vous parler d'abord de la cible liée au repartage de l'espace public. On va vous parler du réseau de trottoir, des véhicules sécuritaires et des changements de comportement.

3430

Donc d'abord, au niveau de la cible, la cible 5.1 du PUM prévoit d'augmenter à 30 % l'espace public dédié au transport actif, transport collectif et au verdissement. Pour nous, c'est insuffisant comme augmentation parce qu'aujourd'hui on est déjà à 26 % de l'espace public qui est alloué à ces usages. Donc ça impliquerait une réallocation de seulement 4 %.

Pourtant, on prévoit que les 2/3 des déplacements en 2050 seront effectués en mode actif et collectif. Donc 2/3 des déplacements pour seulement 30 % de l'espace public, pour nous c'est insuffisant.

3440

Surtout que déjà, il y a plusieurs projets qui sont détaillés dans le PUM qui vont contribuer à redistribuer l'espace public qui est actuellement occupé par la circulation motorisée, vers des espaces alloués au mode actif et collectif. On pense notamment au réseau de tramway qui est prévu dans le PUM, bien tout cet espace qui va être redistribué veut être utilisé pour le tramway.

3445

Il y a également les projets de zone à priorité piétonne, les rues piétonnes, les élargissement ou ajouts de trottoir qui sont aussi prévus au PUM, le développement du réseau cyclable. Donc pour nous, on ne sait pas... on n'a pas fait d'exercice cartographique, mais on se dit que déjà tous ces projets correspondent à probablement plus que 4 % de réallocation de l'espace public puis on le souhaite. Puis c'est sans compter tous les projets qui sont prévus aussi par les arrondissements qui vont aussi contribuer à cette redistribution de l'espace.

3450

Donc pour nous, il serait raisonnable d'augmenter la cible puis également de se doter d'une stratégie pour réallouer de l'espace de stationnement, qui est actuellement dédié au stationnement, vers les transports actifs et collectifs et le verdissement.

3455

En ce moment, les stationnements occupent 27 % de l'espace public à Montréal. Donc en réduisant seulement de 25 % cette part-là, on pourrait redistribuer 7 % déjà de l'espace public pour les déplacements actifs et collectifs pour la population montréalaise.

3460

On a aussi une question sur cette cible, on désigne, on dédie les espaces transport actif, transport collectif, verdissement, mais on a de plus en plus d'espaces qui sont partagés à Montréal. Donc, on aménage des rues partagées, des rues piétonnes en partie, sur une

partie de l'année. Pourtant, cette cible-là distingue encore les espaces de façon séparée. Donc, on se demande comment on va faire pour mesurer telle cible en 2050 avec de plus en plus d'espace partagé.

3465

Je vous amène sur un autre sujet, le réseau de trottoir confortable et sécuritaire. Donc on salue l'objectif 1.1 du PUM qui vise d'assurer la sécurité et le confort du réseau piétonnier en toutes saisons. Pour nous c'est une cible qui est absolument, un objectif qui est absolument louable et nécessaire. Puis on salue le fait de prévoir des études, des outils d'aide à la décision pour les interventions à mener.

3470

Par contre, ce qu'on constate, c'est qu'il n'y a pas de planification à même le PUM d'un réseau ou d'interventions qui doivent être mis en place pour vraiment mailler ce réseau-là. Donc on aurait aimé que ce travail soit fait en amont de la préparation du PUM puis qu'il puisse être dévoilé dans le PUM pour qu'on sache à quoi s'attendre puis quels sont les interventions qui doivent être mises en place pour assurer l'adéquation des principes d'accessibilité universelle du réseau piétonnier, assurer des cheminements piétons continus, sécuritaires, confortables sur l'ensemble du territoire et pour tous les types de piétons dans toute leur diversité.

3480

3475

Ça aurait été intéressant d'avoir une carte qui présente les interventions à l'image de la carte du réseau cyclable. Donc, on a fait cet exercice pour les réseaux cyclables, pourtant on ne l'a pas fait pour les réseaux piétonniers. Ça serait aussi utile en termes de prévisibilité pour la population puis pour aider les arrondissements dans la planification.

3485

Toujours sur le niveau, le sujet des réseaux de trottoir, il y a également la question de l'entretien et du maintien qui n'est pas beaucoup abordée dans le PUM. Pourtant, c'est une source d'irritants et ça représente un obstacle au déplacement, notamment pour certaines personnes qui peuvent vivre avec une limitation.

Donc on pense que le PUM pourrait être bonifié avec un plan de maintien des actifs. Donc, non seulement des nouvelles interventions, des nouvelles infrastructures, mais aussi qu'on planifie ce qu'on veut faire pour entretenir les réseaux piétons puis s'assurer qu'ils restent selon les meilleures pratiques notamment au niveau du déneigement.

3495

Encore sur le même thème, on croit qu'il y aurait aussi lieu d'introduire des mesures qui visent à améliorer la qualité des cheminements piétons lors de l'implantation de grands générateurs de déplacements.

3500

Donc ça a été prévu dans le PUM pour ce qui est de l'implantation des grands générateurs comme les réseaux de transport collectif, mais on ne l'a pas prévu pour d'autres types de grands générateurs de déplacement et puis ça aurait été intéressant de prévoir notamment via les études d'impact sur les déplacements qui sont exigés, mais on pourrait aussi exiger un plan de circulation piéton dans ces études d'impacts.

3505

3510

Ensuite, parfois la rupture dans le cheminement piéton est... n'est pas dans l'espace public, mais est dans l'interface entre l'espace public et le bâtiment. Donc, dans l'espace privé notamment, lors de traversée d'un stationnement par exemple pour se rendre vers un bâtiment, c'est là où le cheminement piéton est complètement... il y a une rupture du cheminement piéton et le PUM pourrait prévoir par le biais de règlementation, l'exigence de maintenir ce cheminement piéton là de façon sécuritaire universellement accessible et confortable.

3515

Sur l'axe des véhicules, le PUM s'attarde peu à la question des véhicules, pourtant c'est une composante importante de la mobilité et la Ville de Montréal a certains leviers qui pourraient être mis en place pour assurer qu'on ait moins de véhicules sur le réseau puis qu'il soit plus sécuritaire. Le nombre de véhicules à Montréal ne cesse de croître dans l'agglomération de Montréal entre 2004 et 2017, le nombre de véhicules de promenade par

habitant est passé de 0.36 à 0.39, donc on augmente le nombre de véhicules et on sait que le fait de posséder une voiture, fait qu'on augmente nos déplacements en auto solo.

Pour atteindre les cibles du PUM, on doit absolument réduire le nombre de véhicule parce que si on veut repartager l'espace, faire... avoir 2/3 des déplacements en transport collectif et actif, bien ça prend moins de véhicules sur nos routes.

3525

Pourtant il n'y a pas de cible dans le PUM par rapport au taux de motorisation de la population. Il y a peu de leviers aussi qui sont mis en place pour limiter la circulation des véhicules provenant de l'extérieur de l'Île de Montréal et ça aussi c'est un levier qui serait important à regarder.

3530

On a aussi de plus en plus des gros véhicules sur nos routes, donc des gros camions légers. Il y a des leviers qui pourraient être mis en place par la Ville de Montréal pour inciter la population à opter pour des plus petits véhicules.

3535

Finalement, la Ville de Montréal travaille sur une norme qui est développée par le Bureau de normalisation du Québec pour la sécurité des véhicules lourds. Pourtant, dans le PUM, il n'y aucune mesure sur qu'est-ce qui va être fait avec cette norme-là? Comment on va l'appliquer, puis autant pour la flotte de véhicules de Montréal que pour limiter la circulation.

3540

LA PRÉSIDENTE :

Je suis obligée de vous demander de conclure.

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

3545

Parfait.

Bien le dernier axe qu'on voulait aborder c'était la question des changements d'habitudes donc très rapidement. Ça prendrait une campagne de *marketing* social pour soutenir les changements d'habitudes de la population.

LA PRÉSIDENTE:

3555

Merci, merci beaucoup. Une première question plutôt rapide à la page 17 de votre document, lorsque... où on voit « Habiter la ville » et au point 7 on parle de consolidation et de densification. Vous suggérez de prioriser un modèle de densification à échelle humaine basé sur le plex montréalais. Alors en quoi est-ce que c'est différent de la densification à trois niveaux qui est déjà proposé dans le PUM, c'est-à-dire densification douce, intermédiaire et élevée?

3560

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

3565

Bien, en fait, la proposition du PUM est, il va vraiment selon certains secteurs et tout ça. Nous ce qu'on met de l'avant c'est que si on veut une ville à échelle humaine, bien le modèle du plex montréalais, donc avec une hauteur de trois, quatre étages est un modèle qui permet une densification des quartiers tout en maintenant cette échelle humaine là, la mixité des usages et en évitant d'avoir une rupture entre, bien, entre le piéton qui marche dans la Ville et la hauteur des bâtiments.

3570

Donc, oui une densification plus élevée dans les secteurs qui sont déjà... qui ont déjà une hauteur importante, mais de ne pas multiplier les espaces où on a ce type de hauteur qui nuit un peu à l'échelle humaine.

3575

Puis de l'autre côté pour les zones à densité faible, de facto permettre le trois étages pour qu'on permette de densifier finalement les secteurs qui sont à faible densité avec une échelle humaine parce qu'on sait que ce trois étages, de facto, puis c'est une hauteur qui est en adéquation avec ce principe-là. Je ne sais pas si tu voulais...

LA PRÉSIDENTE :

3580

Donc, vous iriez avec deux niveaux d'intensification, la douce et la élevée, et la douce vous pourriez autoriser jusqu'à trois étages?

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

3585

Bien c'est que de facto dans...

LA PRÉSIDENTE :

3590

3595

Grosso modo?

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

... la douce, on autoriserait des trois étages. Ensuite, on n'a pas analysé tous les secteurs puis on n'est pas non plus...

LA PRÉSIDENTE:

O.K.

3600

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

... spécialistes de cette question-là, donc on ne s'est pas prononcés plus loin que ça, mais c'est dans les secteurs... t'sais d'éviter que dans les secteurs qu'il y a déjà une

densification de trois étages, quatre étages, cinq étages, de ne pas autoriser plus que du six étages parce qu'on ne veut pas... on veut maintenir cette échelle humaine de notre Ville.

LA PRÉSIDENTE :

3610

Alors ma sous-question...

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

Oui.

3615

3620

LA PRÉSIDENTE:

... c'est est-ce qu'avec cette échelle humaine basée sur le plex montréalais, je ne l'ai pas encore appris par cœur, sur le plex montréalais, est-ce qu'on atteint des cibles de logement abordable, de logement social, donc qu'il faut construire autour de 229 000 logements d'ici 2050, est-ce qu'on atteint les cibles?

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

3625

Bien c'est ça, comme je vous dis, nous on n'est pas spécialistes de cette questionlà...

LA PRÉSIDENTE :

3630

Mais selon votre position?

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

3635

... on n'a pas analysé les cibles et l'atteinte des objectifs, mais ce qu'on pense c'est qu'en priorisant cette densification plus élevée dans les secteurs qui sont déjà... qui ont déjà ce niveau d'élévation là et en... t'sais on le sait, les quartiers comme le Plateau-Mont-Royal, par exemple, bien il n'y a pas beaucoup de bâtiments hauts, pourtant c'est un des quartiers les plus denses en Amérique du Nord.

3640

Donc, il y a possibilité de créer une densité sans avoir des immeubles à 15 étages puis ce n'est pas ce que la population veut des immeubles à 15 étages. Donc, c'est plus dans cet esprit-là. Après on ne s'est pas penchés dans le détail de la question.

3645

LA PRÉSIDENTE :

Excellent, merci beaucoup. Lise?

3650

LA COMMISSAIRE:

Moi je vais vous amener sur l'approche Vision zéro décès et blessés. Je pense vous n'avez pas eu l'occasion d'en traiter cette fois-ci, mais j'aimerais ça que vous m'en parliez plus amplement de cette... le plan d'action actuel, s'il vous plaît.

3655

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

Oui. Donc, la Ville de Montréal est engagée depuis plusieurs années dans l'approche Vision zéro en sécurité routière qui est une approche qui a fait ses preuves, autant internationalement qu'au Québec.

Pour nous c'est très important qu'il y ait une adéquation entre les actions de la Ville, le plan d'action qui est porté par la Ville, Vision zéro puis le PUM. Dans notre mémoire justement on n'a pas intégré plusieurs des recommandations parce qu'on sait que c'est couvert par le plan d'action Vision zéro, mais c'est pourquoi on pense que c'est important que le PUM y fasse référence. T'sais on ne veut pas avoir des plans qui répètent la même chose, un et l'autre à la Ville, mais je crois que ce serait important que le PUM mette de l'avant le plan d'action Vision zéro.

3670

Il y en a un qui est en développement en ce moment, donc le prochain plan d'action va être annoncé prochainement par la Ville de Montréal puis il y a plusieurs actions en sécurité routière qui sont absolument nécessaires pour atteindre les cibles de mobilité qu'on met de l'avant dans le PUM.

3675

Donc c'est pourquoi il y a un lien indéniable entre les deux puis ça devrait être nommé dans...

LA COMMISSAIRE:

3680

Est-ce que votre prochaine version du plan d'action est complètement différente ou est-ce que c'est juste des ajustements?

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

3685

Bien, en fait, vous parlez du plan d'action de la Ville?

LA COMMISSAIRE :

Oui le plan, non, Vision zéro.

	Mme SANDRINE CABANA-DEGANI :
	C'est un plan d'action de la Ville de Montréal…
3695	LA COMMISSAIRE :
	O.K.
3700	Mme SANDRINE CABANA-DEGANI :
	le plan d'action Vision zéro.
	LA COMMISSAIRE :
3705	Je croyais que c'est… O.K.
	Mme SANDRINE CABANA-DEGANI :
3710	Oui, donc dans le fond on fait partie du comité consultatif
	LA COMMISSAIRE :
	C'est ça.
3715	Mme SANDRINE CABANA-DEGANI :
	de l'approche, mais c'est vraiment la Ville qui écrit

3720 LA COMMISSAIRE :

Qui écrit.

Mme SANDRINE CABANA-DEGAN:

3725

3735

3740

... le plan d'action.

LA COMMISSAIRE:

3730 Parfait, merci.

LE COMMISSAIRE:

On en a parlé rapidement, mais j'aimerais revenir sur cette idée d'ajouter une cible au PUM sur la réduction du nombre de véhicules de promenade en circulation provenant de l'extérieur de la Ville.

Alors j'essaye de voir, de comprendre puis vraiment encore une fois très candidement je vous pose la question, comment on peut s'assurer d'abord de faire les représentations qu'il faut dans le cadre de la CMM pour y arriver et puis atteindre des cibles dans le PUM en lien avec – je comprends que le transport modal devient aussi une pierre angulaire. Est-ce qu'on – et finalement si vous êtes capable de l'aborder – est-ce qu'on a une idée de l'impact économique que ça pourrait avoir une telle mesure dans le PUM sur l'Île de Montréal?

Mme SANDRINE CABANA-DEGANI:

Bien c'est sûr qu'on n'a pas voulu s'avancer dans des leviers précis parce que je pense que ce n'est pas notre rôle d'aller vers là, mais ce qu'on a voulu souligner c'est que si

on ne s'attarde pas à ça, ça va être difficile d'atteindre les cibles du PUM parce qu'en ce moment, on a énormément de véhicules qui circulent sur nos routes, qui causent des enjeux de sécurité routière pour la population montréalaise puis pour les gens qui se déplacent à pied, qui sont causés par de la circulation de personnes qui proviennent de l'extérieur de l'Île. Donc, c'est pourquoi on pense que ça serait pertinent qu'il y ait quelque chose dans le PUM là-dessus parce que sinon ça peut nuire à l'atteinte des cibles.

3755

Sur les autres éléments, on n'a pas fait d'étude impact économique.

Mme CHLOÉ FORTIN CÔTÉ:

3760

Mais t'sais quand on regarde, par exemple, je pense que la STM est sortie dernièrement en disant t'sais que dans le métro c'est le quart à peu près qui proviennent de l'extérieur de Montréal. Donc les gens qui utilisent le réseau t'sais lourd de la Ville ne viennent pas de Montréal, donc t'sais on voit qu'il y a déjà des mesures dans le PUM qui vont permettre justement à des personnes de l'extérieur de Montréal de profiter d'un transport collectif qui est confortable, qui est adéquat puis qui leur permet de se départir, par exemple d'une voiture.

3765

3770

Mais nous ce qu'on dit c'est que bien comme il y a déjà des mesures, bien on peut aussi se l'adjoindre à des cibles puis d'ailleurs dernièrement c'est sorti; la congestion coûte excessivement cher à la CMM en argent perdu, en temps pris dans le transport, en pollution et cetera. Nous ce qu'on dit c'est que si la Ville se dote de cibles, bien elle se dote après ça de mesures, bien il y a définitivement un retour économique qui va se faire par cet argent-là de congestion, qui va définitivement diminuer si on pense à cette réflexion-là de réduire le nombre de véhicules qui rentrent sur l'Île de Montréal.

	LA PRÉSIDENTE :
3780	Est-ce que ça complète?
	LE COMMISSAIRE :
3785	Oui, oui, merci.
	LA PRÉSIDENTE :
3790	Alors merci beaucoup. C'est terminé. Merci encore une fois d'avoir pris la peine de rédiger une opinion, de la soumettre et merci aussi d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer cet après-midi, alors bonne fin de journée.
	Mme SANDRINE CABANA-DEGANI :
	Merci.
3795	Mme CHLOÉ FORTIN CÔTÉ :
	Merci à vous.
3800	LA PRÉSIDENTE :
	Alors nous revenons donc dans quelques instants.
3805	

Mme MARIE TURCOTTE et M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY

Ex Aequo, Société Logique et DéPHY Montréal

3810

LA PRÉSIDENTE:

Alors bienvenue. Je vais vous demander de vous identifier d'abord et de préciser le nom de l'organisation que vous représentez.

3815

Mme MARIE TURCOTTE:

Marie Turcotte et je représente Ex Aequo.

3820

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

3825

Je suis Pierre-Étienne Gendron-Landry et je représente Société Logique et j'ai un double chapeau, je suis aussi au conseil d'administration de DéPhy Montréal.

LA PRÉSIDENTE:

3830

Alors je vous souhaite la bienvenue officiellement; donc je vous précise que nous avons lu l'opinion que vous avez soumise. Je précise également que vous disposez de dix minutes pour votre présentation et on est très, très, vraiment on calcule le nombre de minutes, vraiment. Et si vous avez, avez-vous que je vous fasse un petit signe lorsqu'il reste deux minutes?

	M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :
	C'est toujours le fun.
3840	LA PRÉSIDENTE :
	C'est toujours utile.
3845	M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :
	Merci. Oui.
	LA PRÉSIDENTE :
3850	Et ensuite les commissaires disposeront de dix minutes pour vous poser des questions, avoir une discussion avec vous. Ça vous convient?
	M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :
3855	Oui.
	LA PRÉSIDENTE :
3860	Alors nous vous écoutons. C'est à vous.

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

Parfait. Je mentionne aussi que notre mémoire a été écrit avec le RAAMM, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain. Merci beaucoup de nous accueillir aujourd'hui.

3870

Dans le fond pourquoi on a fait un mémoire pour le PUM ? Parce que pour nous le plan d'urbanisme, l'adoption du nouveau plan d'urbanisme c'est une importante... un important moment en fait pour orienter l'aménagement de la Ville pour les 25 prochaines années. Et nous en ce qui nous concerne, c'est vraiment un enjeu de l'accessibilité universelle qui nous préoccupe. Donc, on se dit qu'on a vraiment une opportunité en or en fait de s'assurer que le Montréal du futur en fait est accessible aux futures générations.

3875

Mme MARIE TURCOTTE:

3880

Oui, pourquoi c'est si important pour nous l'accessibilité universelle parce que c'est un concept qui permet la pleine égalité des droits et libertés telles que définies dans nos chartes soit canadiennes et québécoises.

3885

Aussi, on n'est pas sans le savoir qu'au Québec la population vieillit et Montréal ne fait pas exception. Ça fait que dans ce contexte-là, on sait qu'en vieillissant, apparaît des incapacités, de là toute l'importance aussi de l'accessibilité universelle.

3890

Encore aujourd'hui en 2024, les personnes en situation de handicap rencontrent trop d'inégalités d'équité je vais dire et comme par exemple, on construit encore des immeubles à logement de manière traditionnelle, qui ne répond pas aux besoins des personnes en situation de handicap.

Dans le meilleur des cas, on va construire quelques unités de logements accessibles et adaptables au rez-de-chaussée, ça fait que si t'avais le goût de rester au troisième étage, passe ton tour. Tu vas rester au premier et puis l'idée d'aller visiter ta copine au quatrième, bien ça, c'est plutôt elle qui va te visiter en bas au premier étage.

3900

Le PUM, attendez une minute. Le PUM pour nous, il nomme l'accessibilité universelle, mais on veut qu'il aille plus loin que ça. Il faut vraiment qu'on voit des mesures concrètes qui font en sorte que l'accessibilité universelle doit transparaître dans les différentes politiques urbaines de la Ville de Montréal. Ça fait qu'il faut aller au-delà de nommer le principe.

3905

Ça fait que je vais aller plus de... puis ça c'est général. Plus précisément, au niveau transport, mobilité, on veut que les rues piétonnes et les pistes cyclables ne soient pas... soient conçues de manière sans obstacle aux personnes en situation de handicap.

3910

A l'heure actuelle, les rues piétonnes, le transport adapté n'a pas accès, on ne peut pas circuler et nous on demande qu'ils puissent circuler parce qu'à l'heure actuelle, ils doivent déposer les clients au coin de la rue et ça, ça fait en sorte que les personnes, certains usagers à cause de leurs limitations importantes, ils ne peuvent pas se déplacer sur une longue distance.

3915

Aussi au niveau des arrêts de bus qui longent les pistes cyclables, il y a des arrêts de bus qui ne sont pas tous accessibles et sécuritaires. Pourtant, on sait comment faire. Exemple, Mont-Royal/Saint-Denis, moi si je veux prendre le bus, il faut que je monte la rampe, mais en plein milieu de la piste cyclable, ce qui n'est vraiment pas sécuritaire.

3920

Ça fait qu'on demande aussi de... que pour tout projet de partage de la Ville, d'aménagement du réseau piétonnier, que l'accessibilité universelle soit obligatoire, soit une condition et qu'on a déjà des outils de services de services d'urbanisme et de la mobilité a

développé des directives d'aménagement du réseau piétonnier pour qu'il soit universellement accessible, il faudrait les rendre obligatoires.

3925

Aussi, on ne connaît pas tout, il y a encore des défis. On n'a pas toutes les solutions, c'est pour ça qu'il y a encore, il reste de la recherche et de l'innovation à faire, c'est pour ça qu'on demande un laboratoire pour pouvoir se pencher sur des questions spécifiques telles que qu'est-ce qu'est le revêtement facilement détectable pour une personne qui se déplace avec canne, une personne ayant une déficience visuelle ? Voilà, j'ai assez parlé.

3930

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

3935

Donc c'est ça, bon, le plan d'urbanisme on a... on intègre en fait les questions de transport. On voit quand même dans le plan, il y a beaucoup de notions de... C'est là qu'on nomme le plus l'accessibilité universelle qu'en fait la préoccupation pour la diversité capacitaire de la population est le plus fortement nommée, comme étant quelque chose de préoccupation majeure.

3940

Du côté de l'environnement bâti, donc tout ce qui est développement immobilier, en fait, c'est beaucoup moins présent. C'est beaucoup moins nommé en fait. Nous on le mentionne, on dit que c'est une opportunité de faire des grands changements, d'orienter le développement, mais ce qu'on voudrait voir dans le plan d'urbanisme, notamment dans le document complémentaire, c'est beaucoup plus de transformations, d'ajustements règlementaires qui viennent en fait intégrer d'entrée de jeu l'accessibilité universelle ou des choses qui vont augmenter le niveau d'accessibilité universelle de notre cadre bâti.

3945

Je prends un exemple concret, bon là c'est on parle de commerces dans notre mémoire, on parle aussi de tout ce qui est institution, tout ce qui est plus édifice public. Je vais m'attarder, en fait, sur le logement. Marie l'a mentionné, mais en fait que ce soit sur le logement ou ailleurs, l'enjeu c'est qu'à l'heure actuelle le code de construction du Québec ne

répond pas en fait, malgré qu'il y ait des notions d'accessibilité qui sont intégrés, elles ne sont pas suffisantes pour répondre. C'est beaucoup orienté vers les personnes qui ont des déficiences motrices, comme Marie par exemple, mais même encore là ça ne répond pas à tous les besoins.

3955

Donc, imaginez pour toutes les autres limitations fonctionnelles et nous ce qu'on sait, d'autres juridictions dans le monde, au Canada et ainsi de suite, même au Québec, Longueuil et Laval, qu'on peut dépasser en fait les requis minimaux des codes de construction pour ajouter en fait, ajouter l'accessibilité universelle en fait dans notre environnement bâti.

3960

Même chose pour le règlement, bien, des règlements d'urbanisme, règlements de construction, aussi dans les autorisations règlementaires, les projets particuliers... les projets, les projets d'intégration en fait, on peut utiliser l'accessibilité universelle déjà comme levier en fait de négociation, mais c'est un peu optionnel et ce qu'on se rend compte c'est que les arrondissements ne savent pas trop comment bien l'intégrer.

3965

Donc, nous ce qu'on propose c'est en fait de le rendre obligatoire comme un levier de négociation en fait, c'est de s'assurer en fait de l'équité, en fait l'équité environnementale qu'on trouve au sein des bâtiments.

3970

Donc c'est au niveau des ajustements qu'on croit important de faire dans le PUM pour que les arrondissements, autant que les services centraux, changent leur pratique ou systématise en fait les bonnes pratiques qui souvent ont été développée à la Ville de Montréal.

3975

Donc, on a déjà plein, on a plein de projets exemplaires juste comme ça, comment on peut maintenant les systématiser de façon règlementaire par nos politiques, par nos plans d'action en fait.

Donc dans notre mémoire on propose beaucoup de choses qui concernent la règlementation, mais aussi tout ce qui concerne la mise en œuvre.

3985

Puis ce qu'on allait dire aussi en termes d'exemple, il existe des... bon, on a parlé d'autres juridictions qu'une règlementation plus avancée que ce qu'on a. On sait que du côté du code national du bâtiment, on travaille beaucoup en fait à insérer des notions d'accessibilité beaucoup plus importantes, mais je pense que Montréal peut être à l'avance sur ces règlementations et pousser plus loin, en fait, et participer à la création de ces nouvelles normes qui sont majorées en termes d'accessibilité universelle.

3990

Il y a aussi beaucoup de choses inspirantes comme la norme, on le nomme dans le document, les normes CSAB651 et B652, c'est vraiment des... dans un cadre de conception qui permet d'augmenter énormément l'accessibilité des bâtiments. C'est de ça dont la Ville peut s'inspirer en fait pour rajouter de l'accessibilité. Je te laisse...

3995

Mme MARIE TURCOTTE:

4000

Oui. Maintenant il y a la question de la participation citoyenne pour nous, qui revête une grande importance. On dit que les personnes en situation de handicap devraient être consultées, même sur des, sur différents projets, pas juste dans les consultations publiques, mais dans toutes formes d'autres consultations.

4005

Exemple, on change l'aménagement d'une intersection dans le but de rendre l'expérience cycliste plus sécuritaire. C'est très bien, on va consulter des cyclistes, il ne faudrait pas dans cette consultation-là, oublier de consulter les personnes en situation de handicap parce que ça peut avoir un impact majeur du comment elles vont négocier avec le nouvel environnement.

Aussi, dans la participation citoyenne c'est quand qu'on fait des consultations, bien de prévoir que les lieux, un, soient accessibles, mais également la communication, que les outils de communication soient accessibles, notamment pour les personnes qui utilisent des logiciels braille, et cetera, des...

4015

Puis finalement au niveau de la conclusion, bien l'inclusion sociale pour nous c'est une question de dignité et de justice puis il faut saisir l'opportunité du PUM 2050 pour faire de Montréal une Ville universellement accessible.

Ça fait que si vous voulez poursuivre la conversation, ça peut être plus que dix minutes. On est toujours disponibles.

4020

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr que nous voulons poursuivre la conversation. Alors dans un premier temps, je vais vous demander un chiffre. Vous dites : « En 2050 on veut que Montréal soit universellement accessible. » 100 %, mettons que c'est sur une échelle de 0 à 10, donc en 2050, on est à 10. On est combien maintenant en 2024 ?

4025

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

4030

Bien je peux parler en fait de ce que la Ville a fait au sein de l'administration dans le cadre la...

LA PRÉSIDENTE:

4035

... Mais si vous aviez un chiffre, où est-ce qu'on se positionne par rapport à 10 en 2050 où on est universellement accessible ?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

4040

Bien c'est parce que je peux vous dire un chiffre valable, ça serait évidemment je vais vous dire 10. En fait, c'est comme... mais...

LA PRÉSIDENTE :

Présentement?

4045

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

Mais non, non, on n'est pas là du tout.

4050 **LA PRÉSIDENTE**:

Non, mais c'est ça.

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

4055

Mettons qu'on est à 2, on est...

LA PRÉSIDENTE:

4060

On est à 2 par rapport à 10 ?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

On est à 4, mais là on voudrait se rendre à 10.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça.

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

Bon, disons qu'on en est là, disons que je dirais qu'en 2050, on le nomme d'ailleurs dans le document pour l'habitation pour d'autres secteurs, c'est de se dire que ça serait bien que les personnes qui vivent avec des limitations fonctionnelles, aient les mêmes capacités d'accès à du logement, à des emplois, à du transport collectif que l'ensemble de la population en fait.

Donc, que Marie ait des capacités de se déplacer, de se loger et ainsi de suite qui sont égales aux miennes et aux vôtres probablement.

4080

4070

4075

LA PRÉSIDENTE:

O.K. Donc l'écart est assez grand.

4085 Mme MARIE TURCOTTE:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4090

Est-ce que vous êtes d'accord avec ça, Marie?

Mme MARIE TURCOTTE:

Oui, puis j'ose dire que, bon, la Ville a adopté le principe de l'accessibilité universelle en juin 2002 et je me souviens très bien de ce moment-là. Et dans les dix derniers... les dix années qui ont suivi, vraiment on sentait que ça viendrait. Il se passait des choses, mais dans les dernières années, c'est plutôt au ralenti, même je vous ai nommé tantôt des nouvelles façons d'aménager qui posent problème parce que l'accessibilité universelle, elle n'est pas toujours là.

4105

4100

Donc, moi, j'ai le goût de vous dire que le PUM 2050 est aussi une occasion pour relancer puis remettre la rue, lui donner toute la place qu'elle mérite.

LA PRÉSIDENTE :

4110

Alors, une sous-question dans le prolongement de la première, de toute manière Marie, je suppose que vous seriez d'accord avec le 2 sur 10 présentement en ce qui a trait à l'accessibilité universelle ?

Mme MARIE TURCOTTE:

4115

Oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4120

Alors on a un écart quand même à combler entre maintenant et 2050. Posons comme hypothèse que le PUM est adopté aujourd'hui, mais ce sera plutôt au printemps prochain, on commence par quoi ? Qu'est-ce qu'on priorise ?

Mme MARIE TURCOTTE:

4125

Bien il y a déjà des outils qui existent, comme tantôt je parlais des directives qui ont été développées par le SUM, ça, ça serait facile de les rendre obligatoire. Il y a déjà des choses qui existent qui pourraient être faites facilement. Puis surtout, quand qu'on fait des projets, on est dans la conception, dès le départ, le fait de le rendre AU, c'est mieux. Mais c'est quand tu fais de la correction par après, là ça coûte cher. Ça fait que c'est ça.

4130

LA PRÉSIDENTE :

Je vois.

4135

Mme MARIE TURCOTTE:

Ça fait qu'arrêtons de créer des obstacles parce qu'on connaît déjà beaucoup d'outils donc...

4140

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

C'est... Si vous demandez par quoi commencer c'est plus un changement dans la...

4145

LA PRÉSIDENTE:

Oui.

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

4155

... façon d'aborder nos plans, nos politiques, nos projets. C'est dès le début de la conception d'un projet en fait ou même d'une politique publique ou d'un service, c'est de vraiment s'assurer qu'on répond à la diversité capacitaire de la population.

4160

Trop souvent ce qui arrive encore à l'heure actuelle, c'est qu'on fait des projets sans nécessairement considérer la diversité capacitaire de la population et puis ensuite, bien ce qui arrive c'est qu'il y a des obstacles et puis après ça, on va faire du patchage, de la réparation, un petit programme à côté avec les fonds qui restent et puis c'est même nommé dans le plan d'urbanisme.

4165

Vous verrez que dans notre mémoire, on a beaucoup de choses qui concernent vraiment les sujets du plan, mais il y a beaucoup de choses qui sont dans autres considération, autres préoccupations.

4170

Je vous donne l'exemple de la transition écologique, plusieurs mesures sont là pour rendre la Ville plus résistante à tout ce qui est inondations, changements climatiques et ainsi de suite, mais on nomme là-dedans comme nous ce qu'on voit c'est on voit point, c'est beaucoup d'apparition d'obstacles dans ce processus-là.

4175

Quand dans le fond les personnes qui vivent avec des limitations fonctionnelles, sont plus vulnérables en fait face à tout ce qui est changements climatiques. Donc c'est... et on s'en rend compte aussi, il y a quand même du bon travail qui est fait par certaines personnes qui sont... qui ont déjà intégré ça, on voit déjà une intégration progressive en fait de la diversité capacitaire dans les préoccupations, mais disons qu'il faudrait que ce soit plus systémique.

Genre, je commencerais par ça puis effectivement on nomme, je l'ai dit, on l'a dit, il y a plein de supers bons projets, de projets exemplaires à Montréal, mais c'est l'idée de la systématisation de ces projets-là qu'on doit mettre de l'avant en fait puis là, on a une excellente opportunité de le faire.

4185

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4190 | Mme MARIE TURCOTTE:

C'est les vieux réflexes...

LA PRÉSIDENTE :

4195

Oui.

Mme MARIE TURCOTTE:

4200

... qu'il faut défaire parce que souvent on va concevoir, puis là on va dire : « O.K. Les personnes en situation de handicap, comment ça va fonctionner ? », et puis là on fait du bricolage.

LA PRÉSIDENTE :

4205

O.K. Donc on arrive trop tard, ça arrive trop tard.

4210 Mme MARIE TURCOTTE:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4215

Très bien, merci.

LA COMMISSAIRE:

4220

Oui, je peux le prendre parce que je vais, justement, rebondir sur, vous venez de nous parler de projets qui étaient réussis, est-ce que vous pouvez nous donner quelques exemples de ces projets-là, qui seraient à reproduire ? Vous nous avez dit qu'ils...

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

4225

Bien des projets réussis, on va commencer par les projets de tout ce qui est adaptation, transformation où malheureusement c'est un projet qui a été mis en halte, en fait, mais c'est la mise en accessibilité du métro de Montréal. On est partis il y a 20 ans d'un des systèmes de métro les moins accessibles au monde.

4230

Il faudrait mettre un grand programme de mise en accessibilité, beaucoup de stations maintenant sont accessibles, mais là bon malheureusement récemment, bon faute de financement à la STM, on a comme carrément coupé ce programme-là. Donc ça c'est un gros enjeu, mais t'sais qu'il y a quand même eu des bons coups qui ont étaient faits.

4235

Espace public, il y en a plein, on a des bibliothèques exemplaires. Nous Société Logique, on en parle tout le temps, la bibliothèque du Boisé dans Saint-Laurent. Beaucoup de bibliothèques, nouvelles bibliothèques qu'on fait, il y a vraiment cette préoccupation de faire

là, de faire une intégration en fait de l'accessibilité universelle avant même la conception. C'est un autre exemple.

4245

Il y a des places publiques aussi qui sont exemplaires. Donc, tout va dépendre en fait du niveau d'ouverture en fait des gens qui sont sur le projet, des concepteurs ou des arrondissements qui sont sur le projet. T'sais la performance c'est vraiment inégal d'un arrondissement à l'autre aussi pour ensuite se... puis pour qu'ensuite on puisse vraiment pousser le projet jusqu'au bout.

Mme MARIE TURCOTTE:

4250

L'accessibilité universelle c'est bon pour tout le monde, puis juste vous donner un chiffre, un ascenseur, en moyenne dans des stations de métro à Montréal est utilisé, est activé 700 fois par jour. Ça fait qu'il y en a que c'est plus Berry-UQAM, c'est 1 300 fois par jour parce que c'est une très grosse station, il y en a d'autres plus petites, c'est moindre. Ça fait que c'est pour vous dire à comment... ça a été beaucoup les personnes en situation de handicap qui ont fait des pressions auprès du gouvernement du Québec puis de la STM pour installer des ascenseurs, mais elles sont utilisées par l'ensemble de la population.

4255

LA COMMISSAIRE:

4260

Bien je vais laisser Christian parce que je ne pense pas... Merci.

LE COMMISSAIRE:

4265

Je comprends aujourd'hui que vous nous parlez, vous nous parlez de justice sociale dans le fond, vous nous parlez d'équité sociale, vous nous parlez de remettre... Ce que j'entends c'est aussi de remettre à l'ordre du jour, à travers le PUM, des mesures concrètes qui ont déjà démontré une certaine efficacité. Est-ce qu'on... est-ce que j'entends ça dans

vos propos ou pas ? Quand on parle de systématiser les bonnes pratiques, il y a déjà... c'est parce que vous avez expérimenté des bonnes pratiques ?

4270

Mme MARIE TURCOTTE:

4275

Oui, il y a des choses qui ont été développée, entre autres, au SUM notamment un arrêt d'autobus accessible quand il y a une piste cyclable. Il y a des croquis qu'il y a des trucs qui ont été faits, sauf que ce n'est pas appliqué de manière systématique.

Moi j'ai déjà posé la question aux personnes responsables du projet de certains projets de piste cyclable, j'ai dit : « Pourquoi il n'y en a pas partout ? » « On n'a pas assez d'argent. », alors c'est ça.

4280

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

4285

C'est souvent l'argument qu'on entend en fait quand on vient à travailler des projets pour les rendre un peu plus accessibles, récemment on a travaillé justement avec le SUM sur le projet de réaménagement de la rue McGill Collège puis t'sais quand on parle de mettre des mesures pour augmenter le niveau d'accessibilité, bien soudainement ça a un surcoût, soudainement ça coûte cher.

4290

Quand dans le fond ce n'est pas dès le jour 1 qu'on a nécessairement pensé à l'accessibilité, puis là quand même on avait quand même, je tiens à dire, on a quand même un projet qui est tout de même assez performant sur bien des égards d'accessibilité universelle, l'enjeu c'est comme c'est toujours considéré très tard dans le projet, bien évidemment il faut faire des grosses modifications qui sont souvent pas particulièrement fonctionnelles. On n'aura pas une meilleure fonctionnalité maximale, donc évidemment ça va se solder par des surcoûts.

Nous ce qu'on dit c'est qu'à partir du moment où, dès le premier jour de la conception, de la réflexion on intègre ça, on a beaucoup plus de chances en fait de réduire les coûts et d'avoir une accessibilité de plus grande qualité.

4300

4305

Mme MARIE TURCOTTE:

Il y a le métro Azur, le train Azur de STM, il est accessible universellement. J'ai posé la question au responsable de la STM qui était responsable du projet, j'ai dit : « Le fait de l'avoir rendu AU, accessible universellement, est-ce que ça a coûté des sous de plus ? Il dit : Pas du tout. Il dit : Moi quand je commande mes barres à Bombardier, qu'elles soient jaunes ou de couleur grise, ça ne coûte pas plus cher. »

LA PRÉSIDENTE :

4310

Alors nous avons atteint la limite de notre temps. Nous aurions pu avoir une conversation beaucoup longue, on est d'accord. Alors merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer et on vous souhaite une bonne fin de journée. Merci beaucoup.

4315 M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY:

Merci à vous aussi.

Mme MARIE TURCOTTE:

4320

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4325

Au revoir.

	Mme CATHERINE LUSSIER et M. CARL LAFRENIÈRE
4330	FRAPRU
	LA PRÉSIDENTE :
	Voilà. Bienvenue. Je vais vous demander d'abord de vous identifier et de préciser le
4335	nom de l'organisation que vous représentez, s'il vous plaît.
	Mme CATHERINE LUSSIER :
	Donc, je suis Catherine Lussier et je suis accompagnée de mon collègue, Carl
4340	Lafrenière et on est ici pour le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le
	FRAPRU.
	LA PRÉSIDENTE :
4345	Alors bienvenue officiellement. Donc, merci beaucoup de participer à cette
	consultation. Vous avez, on vous l'a déjà dit, mais je vous rappelle que vous avez dix minutes
	pour la présentation. Si vous le souhaitez, je vais vous faire un petit signe lorsqu'il restera
	deux minutes? Alors je le ferai. Ensuite les commissaires, on dispose de dix minutes pour discuter avec vous et je vous précise que nous avons lu l'opinion écrite que vous avez
4350	soumise. Alors voilà, nous vous écoutons.

Mme CATHERINE LUSSIER:

Donc tout d'abord, le front d'action populaire en réaménagement urbain, le FRAPRU, on est un regroupement national qui rassemble une soixantaine, près de 70 membres à Montréal, plusieurs sont des comités de logement et des associations de locataires. On est un regroupement de défense de droits du logement.

Donc on est ici évidemment parce qu'on considère que le PUM est un outil pour lutter contre cette crise du logement qu'on vit et plus particulière dont les personnes à faible et à modeste revenu sont les premières touchées par cette crise du logement. On constate évidemment qu'il y a encore beaucoup de ménages dont près de 25 % des ménages montréalais qui sont, en fait, des ménages locataires montréalais qui payent plus de 30 % pour se loger, qui ont des revenus de 24 000 dollars par année.

Donc, on salue évidemment l'initiative à l'intérieur du PUM de vouloir d'ici 2050 avoir 20 % de logement hors marché avec environ 75 % qui soit du logement social. Pour nous évidemment, ce 75 % reste bien insuffisant pour répondre à l'ensemble de cette crise du logement ici et aussi parce qu'on vise évidemment à répondre, pas seulement avoir une abordabilité pérenne sur le temps, mais aussi d'avoir une abordabilité dès maintenant pour ces locataires qui peinent déjà à se loger décemment, qui peinent déjà à trouver aussi un logement abordable et qui doivent faire des choix très difficiles à tous les mois pour pouvoir évidemment arriver à boucler leur budget.

Aussi parce que Montréal a perdu beaucoup dans les dernières années des logements dits abordables, donc des logements de moins 750 dollars par mois, comme à l'a mentionné, ont été beaucoup perdus dans les dernières années. Donc, on a évidemment de moins en moins de logement qui sont abordables pour la population et on le voit aussi, certaines tranches de population sont plus touchées dont les étudiants et étudiantes et les

4380

4355

4360

4365

4370

personnes aînées qui vont des taux aussi beaucoup plus élevés et des revenus plus faibles que la moyenne des locataires.

4385

On souhaite évidemment pour nous donc dire que la priorité dans... en matière d'habitation doit être pour la Ville de Montréal, le logement social. Donc, dans toutes les tenures possibles que ce soit sous forme de logement public, alors le logement HLM, ou de logement coopératif ou d'organisme à but non lucratif d'habitation.

4390

Les trois tenures sont essentielles pour nous, pour répondre à l'ensemble des besoins et aussi parce que plusieurs de ces projets s'ancrent dans la communauté et s'ancrent dans le milieu dans lequel ils sont développés et pensés.

4395

Et ça, c'est vraiment une richesse du logement social et c'est une richesses qu'on ne doit pas perdre non plus et qui permet véritablement de répondre aux besoins des différents milieux, c'est cet ancrage dans le quartier et aussi ce contrôle que souvent les locataires sur leur, dans le fond, sur leurs conditions de logement, que ce soit à travers les HLM.

4400

Donc par les comités consultatifs de résidents, les organismes à but non lucratif ont aussi des positions sur les conseils d'administration et les coopératives d'habitation évidemment. Ce sont les membres qui gèrent collectivement l'immeuble, donc la coopérative donc ces locataires-là possèdent aussi des conditions pour mieux contrôler leurs conditions de logement.

4405

Et donc pour nous, ça c'est une richesse et que dans certains cas, le logement dit hors marché ne répond pas nécessairement à ces critères-là et ne vient pas offrir immédiatement cette accessibilité-là pour les ménages à faible revenu qui sont souvent laissés pour compte quand on constate les nouveaux, les nouvelles constructions.

La construction neuve, évidemment, vient jouer sur la spéculation immobilière et vient souvent aussi augmenter les... vient aussi jouer sur le prix des loyers, vient aussi jouer sur cette spéculation-là et va faire en sorte que souvent on va augmenter.

4415

Donc, si on considère seulement, pour répondre à la crise, l'augmentation de l'offre de logement et non effectivement qu'est-ce qu'on développe et pour qui on le développe? Pour nous on ne va évidemment pas répondre à cette crise-là du logement là, on va juste continuer dans le fond à l'aggraver comme c'est le cas présentement.

4420

Donc, c'est pour ça qu'on est quand même contents de voir l'objectif que veut se doter Montréal à travers le PUM, mais pour nous ça reste qu'il doit... on doit le faire rapidement et on doit évidemment cibler prioritairement avec les fonds publics le développement de logement social pour avoir une abordabilité immédiate et pas seulement une abordabilité pérenne dans le temps parce qu'on a quand même, t'sais, une responsabilité à loger décemment des locataires et des ménages aujourd'hui qui peinent déjà à se loger.

4425

M. CARL LAFRENIÈRE:

4430

Et j'ajouterais dans le fond qu'au niveau de certaines définitions qui nous ont faites sourciller dans le PUM, où on définit dans le fond le logement hors marché qui serait un logement qui est à l'abri de la spéculation. On cite en exemple bon les coopératives, les OBNL, les sociétés paramunicipales.

4435

Pour ça, tout ça pour nous c'est bien correct, mais on se surprend que contrairement au RMM, on y inclut également des propriétés qui restent abordables à long terme grâce à un supposé contrôle du prix de revente.

On pense que ça ne devrait pas être une priorité vu la situation puis vu, le fait qu'il y a comme, ma collègue le soulignait, c'est vraiment les ménages à faible et modeste revenus qui prennent le coup le plus dur dans la crise actuelle.

4445

propriétaires là qui ne répondent pas aux besoins des locataires qui sont les plus durement touchés, ni même à ceux qui ont des revenus plus modestes et qui n'ont pas accès à la propriété.

Donc, simplement réviser cette définition-là pour retirer ces coopératives de

4450

Surtout qu'on sait que ce supposé contrôle du prix de revente n'aura pas nécessairement fait ses preuves et ne permet pas d'accessibilité à l'ensemble des ménages puis on s'inquiète un peu, là, sur le long terme, comment on va réellement s'assurer que le prix de revente va être maintenu?

4455

Ensuite, on pense que comme ça a été dit que la socialisation doit être accélérée, il y a une urgence d'agir pour l'ensemble des ménages montréalais et à ce niveau-là on s'inquiète que le PUM ne prévoit la construction que de 2 600 logements par années d'ici 2027. On pense que c'est ici et maintenant qu'il faut mettre les bouchers doubles et non pas attendre quelques années encore parce que, bien parce que la crise est vécue vraiment durement et particulièrement à Montréal.

4460

Donc à ce niveau-là, dans les stratégies pour accélérer la socialisation, on pense que la Ville doit évidemment maintenir le RMM, mais il devrait être revu parce qu'on ne s'explique pas encore aujourd'hui que les terrains publics ne soient pas utilisés à 100 % pour du logement social et de l'équipement communautaire.

4465

Ça va être d'autant plus important dans les prochaines années puisque les gouvernements provinciaux et fédéraux se sont donnés des politiques pour la cessation de terrains publics, et donc on doit s'assurer que la Ville de Montréal priorise, bien en fait exclusivement du logement social ou des équipements communautaires comme bibliothèques et autres qui servent vraiment à la communauté.

4470

On est en appui au fait que le PUM prévoit des stratégies d'acquisition de bâtiments existants. C'est essentiel pour nous, pour préserver l'abordabilité des logements qui sont déjà existants, comme ma collègue l'a dit, on a vu un effritement des logements sous les 800 dollars à Montréal et on pense que pour ce faire, il devrait y avoir un programme d'acquisition.

4475

La Ville de Montréal devrait se doter d'un programme d'acquisition comme on le souhaite aussi au provincial, mais puisqu'on est ici pour parler à Montréal, la Ville devrait montrer l'exemple et faciliter l'acquisition de nouveaux bâtiments puis la rénovation pour les socialiser en se dotant d'un programme.

4480

Sinon dans les autres stratégies qui pourraient accélérer, il y a l'instauration d'un zonage pour le logement social et qui permettrait de stabiliser le prix des logements puis de s'assurer qu'on a des quartiers plus inclusifs. Je vais accélérer un peu.

4485

On pense aussi que dans les stratégies, parce que bon le PUM n'aborde pas nécessairement les... comment on va financer tous ces logements sociaux, mais on se permet quand même quelques suggestions tant qu'à y être. Donc, la taxation des logements et des terrains vacants nous semble une stratégie intéressante pour améliorer la capacité financière de la ville et financer la socialisation.

4490

On en profite aussi pour souligner que pour nous l'interdiction totale des Airbnb, tant que le taux d'inoccupation est en dessous... en bas de 3 %, ça nous semble une mesure essentielle pour s'assurer que les Montréalais et Montréalaises puissent vivre dans leur Ville et qu'on priorise dans le fond les résidents au-delà des touristes.

C'est ça que j'avais à dire. Je me suis comme accéléré puis...

LA PRÉSIDENTE :

4500

Oui, vous avez accéléré et vous avez vraiment résumé. Merci beaucoup. Nous avons donc quelques questions pour vous. Je vais prendre la première en fait, vous parlez, vous précisez à la page 5 de votre document, vous en avez un peu parlé aussi que le FRAPRU souhaite que Montréal révise sa cible de réalisation de logement social à la hausse. Oui, mais à combien?

4505

Mme CATHERINE LUSSIER:

4510

C'est sûr que pour nous dans l'idéal, on aurait un 20 % de logement social qui soit développé et donc qui soit des organismes communautaires, augmenter des OSBL, des coopératives ou des logements... dans le fond des HLM qui soient développés et donc dans ce 20 %-là on n'imaginerait pas d'accession nécessairement à la propriété comme c'est le cas actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

4515

O.K. Présentement...

Mme CATHERINE LUSSIER:

4520

Donc on irait vers ça.

LA PRÉSIDENTE :

Présentement, en fait, la cible est 75 % du 20 % de logement abordable?

4525 Mme CATHERINE LUSSIER:

De logement hors marché.

LA PRÉSIDENTE :

4530

Pour le logement social. Donc, cette cible-là, vous la modifieriez et elle serait, 20 % de la construction de l'ensemble des logements seraient des logements sociaux, si je comprends bien?

4535 Mme CATHERINE LUSSIER:

Exactement oui.

LA PRÉSIDENTE :

4540

O.K. O.K. Et c'est basé sur quoi?

M. CARL LAFRENIÈRE:

4545

Le zonage.

Mme CATHERINE LUSSIER:

4550

Évidemment c'est basé sur les besoins actuels et quand on regarde évidemment le nombre de ménages locataires qui se trouvent aujourd'hui à devoir payer plus de 30 % pour se loger et même évidemment qu'on va dans plus de 50 et plus de... on a plus de 100 000 locataires, qui à Montréal, payent plus de 30 % pour se loger et quand on parle de 25 % quand même de la population qui payent plus de 30 % pour se loger, évidemment à l'intérieur

de ça qu'on inclut les personnes aînées, des enfants, des personnes... donc des personnes très vulnérables aussi.

Avec l'augmentation de l'itinérance, on considère que les besoins sont très grands et l'urgence, des fonds publics doivent être utilisés pour répondre, dans le fond, aux besoins les plus urgents et ce sont ceux-ci qui sont pour nous, nous apparait les plus urgents.

4560

LA PRÉSIDENTE :

4565

Et vous, dans la foulée, vous souhaitez une accélération significative, je dis bien significative parce que vous l'avez précisée, de la construction de logements sociaux. Vous avez précisé tout à l'heure avec les fonds publics, dans votre présentation. Quelles sont les embuches?

Mme CATHERINE LUSSIER:

4570

Évidemment, actuellement l'embuche, une des embuches, on va se le dire, c'est les fonds publics provinciaux et fédéraux qui sont moins ou pas au rendez-vous pour soutenir le développement de projet de logement social et ce de toutes les tenures.

4575

Évidemment, on considère que la Ville ne peut pas développer à elle seule l'ensemble de ces logements sociaux-là sans l'aide du provincial et fédéral évidemment, et donc des... voyons, que des pressions doivent continuer d'être exercées par les municipalités, dont Montréal, pour pouvoir obtenir les fonds qui sont nécessaires.

4580

On considère que les sommes elles sont là et que Montréal doit continuer de mettre les outils en place comme elle le fait présentement pour accélérer le logement social. Et évidemment pour nous le principal frein est vraiment les fonds publics actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

4585

Et est-ce qu'il y a d'autres freins?

M. CARL LAFRENIÈRE:

4590

Bien j'ajouterais peut-être la prévisibilité dans la mesure où non seulement on... le Gouvernement ne met pas l'argent sur la table, mais non plus on n'a pas d'objectif clair de développement de logement sociaux à moyen et à long terme ce qui pose problème pour les développeurs de ne pas être en mesure d'avoir une prévisibilité puis de savoir comment on... on critique beaucoup, bon évidemment le FAQ et les autres programmes qui n'ont pas des... qui ne permettent pas aux développeurs de déposer, là, sur le long terme et puis qu'il y a des appels de projet un peu difficiles puis bon, là, je m'écarte un peu, mais on critique bien évidemment le régime à deux vitesses avec une ministre de l'Habitation qui donne des contrats à des amis puis qui ne respecte pas nécessairement le programme, même si...

4595

LA PRÉSIDENTE :

4600

... Donc c'est, en fait, l'objectif à long terme il est fixé dans le PUM pour les logements sociaux.

M. CARL LAFRENIÈRE:

4605

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

4610

Ça on le sait. Donc ça c'est prévisible et...

Mme CATHERINE LUSSIER:

C'est auprès des fonds publics provinciaux qu'il n'y a pas de cible de logement social à long terme...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

4620

4615

Mme CATHERINE LUSSIER:

... ce qui empêche évidemment certaines municipalités de vouloir se doter de budgets ambitieux comme ceux que Montréal a mis dans son précédent PUM.

4625

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon. Merci, c'est plus clair. Christian, je crois que tu avais une question?

4630 LE COMMISSAIRE :

Bien, je présume que c'est en lien avec ce que notre présidente disait, vous souhaiteriez donc un zonage dédié au logement social pour réserver des sites exclusifs au logement social. Un peu plus loin dans votre recommandation 5, vous nous dites que la Ville de Montréal devrait maintenir et bonifier son règlement sur la métropole mixte. Comment, est-ce que d'abord il y a un lien entre les deux, c'est quoi le lien entre les deux puis comment coexistent ces deux idées-là ou ces deux principes-là?

4640

Mme CATHERINE LUSSIER:

4645

Le règlement évidemment pour une métropole mixte, c'est d'inclure du logement social dans les grands développements. Évidemment, il s'applique sur l'ensemble de l'Île de Montréal à partir de près de 150 logements et plus, va donc souvent on va arriver à une contribution financière et pas à d'inclusion de logement social sur site, ce qui pour nous, évidemment quand c'est possible, il devrait y avoir l'obligation de l'inclusion sur site, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le règlement pour une métropole mixte.

4650

Ce qui fait que le zonage pourrait venir évidemment aussi dans certains quartiers, dans certains secteurs vers véritablement fixer que ce zonage-là serait seulement et exclusivement l'utilisation de logement social. Ça serait complémentaire au règlement pour une métropole mixte.

4655

LE COMMISSAIRE:

Et effectivement c'est complémentaire donc, parfait.

LA COMMISSAIRE:

4660

Justement dans le même ordre d'idée, vous parlez de zonage dédié, est-ce que vous ne craignez pas que ça pourrait créer une ghettoïsation?

Mme CATHERINE LUSSIER:

4665

Vas-y.

M. CARL LAFRENIÈRE:

Bien je pense qu'au contraire on se doit de préserver des quartiers qui ont une mixité puis je... ce qu'on observe à Montréal c'est plutôt l'inverse, c'est plutôt des résidents et des résidentes qui sont repoussés vers l'est, vers le nord et le sud puis là je, à ce jour, je ne sais plus trop où ils devraient aller parce qu'il n'existe à peu près plus d'abordabilité ou du moins très peu.

4680

4675

Et donc on pense qu'à l'inverse de faire du zonage, c'est de s'assurer que, bien, que les résidents et résidentes par exemple du plateau Montréal vont pouvoir continuer d'y vivre parce qu'il va... on va maintenir une part de logement social dans ces quartiers-là qui sont embourgeoisés de façon assez rapide dans les dernières années.

LA COMMISSAIRE:

4685

Oui. C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

4690

Bien, en fait, vous dites la part de logement social, alors ce que... alors que ce que nous on a compris c'est que vous vouliez dédier certaines zones précises uniquement au logement social; c'est un peu différent.

M. CARL LAFRENIÈRE:

4695

Bien, tout à fait, mais t'sais dans, un peu dans la même idée où on envisage le RMM, si on pense qu'il va avoir des développements majeurs de la densification dans certains quartiers, mais si on fait un zonage logement social à l'intérieur de cette zone de densification où il va y avoir de la marchandisation, où il va y avoir du développement privé,

bien on s'assure que dans cet... dans ce quartier-là, dans cette zone-là, bien on réserve une partie de ce développement-là pour le logement social, pour s'assurer que les citoyens et citoyennes peuvent y vivre puis que ce n'est pas exclusif à des nouvelles personnes qui arrivent avec des nouveau fonds.

LA COMMISSAIRE:

4705

Oui, ça précise plus ma... ce que je voulais savoir, merci.

Mme CATHERINE LUSSIER:

4710

Si je pourrais juste rajouter aussi les différentes tenures répondent aussi à différents besoins et il y a une certaine mixité à travers les différentes tenures. Si on pense, par exemple, aux coopératives d'habitation et dans les dernières années les projets qui se sont développés, il y en a une portion, un pourcentage qui est subventionné et un pourcentage qui est non subventionné, qui permet à des... qui va permettre à des revenus un peu plus élevés qui ne sont pas nécessairement admissibles à un logement à loyer modique à 25 % du revenu, mais qui vont pouvoir vivre en logement social avec un logement qui va rester abordable sur le long terme et qui vont leur permettre de vivre.

4720

4715

Donc il y a aussi à travers les modèles de logement social, il y a une mixité qui s'opère. Donc, on n'est pas non plus dans cette idée de ghettoïsation, même à travers les différentes tenures de logement social.

LA PRÉSIDENTE :

4725

Une autre question? Je voudrais revenir sur le financement. Oui, tu avais une autre question?

LE COMMISSAIRE:

4730

Non, vas-y, vas-y.

LA PRÉSIDENTE :

4735

Je voudrais revenir sur le financement parce que c'est, vous l'expliquez, c'est le nerf de la guerre, le financement, et là on entend les différents niveaux de gouvernement, c'est sûr on ne peut pas nier les... l'endettement au niveau fédéral et au niveau provincial, qu'estce qu'on fait face à ça?

Mme CATHERINE LUSSIER:

4740

On considère qu'il y a quand même des sommes possibles à aller chercher, que c'est aussi des choix fiscaux-politiques qui sont faits ou ne sont pas faits, notamment quand on regarde les différents paliers d'imposition qui pourraient être différents et qui pourraient permettre d'aller chercher d'autres milliards par année. La taxe sur le capital par exemple qui pourrait être remis et qui pourrait permettre d'aller chercher aussi des sommes.

4745

Donc il y a vraiment des choix politiques fiscaux qui ne sont pas faits en ce moment ou des choix d'investissement, on peut donner Northvolt, là, la différente... bon, la... je veux dire, Northvolt, pardon.

4750

LA PRÉSIDENTE :

Northvolt.

	Mme CATHERINE LUSSIER :
4760	comme pour nous évidemment ça aurait permis je crois de développer au moins 30 000 logements sociaux si on considère le même type d'investissement, donc on considère que l'argent est là. C'est vraiment des choix politiques.
	LA PRÉSIDENTE :
4765	O.K.
	M. CARL LAFRENIÈRE :
	J'ajouterais aussi…
4770	LA PRÉSIDENTE :
	Merci.
4775	M. CARL LAFRENIÈRE :
4780	de ne pas faire de logement social, ça l'a un coût de l'augmentation de l'itinérance et la crise du logement qu'on vit a un coût probablement beaucoup plus grand que de développer du logement social pour la société.
4700	LA PRÉSIDENTE :
	Merci.
4785	

	LE COMMISSAIRE :
	Ça va.
4790	LA COMMISSAIRE :
	C'est bon.
4795	LA PRÉSIDENTE :
	Alors merci beaucoup
	M. CARL LAFRENIÈRE :
4800	Merci à vous.
	Mme CATHERINE LUSSIER :
4805	Merci.
	LA PRÉSIDENTE :
4810	d'avoir pris la peine de venir nous rencontrer et d'avoir pris la peine également de rédiger une opinion. Alors bonne fin de soirée.
	M. CARL LAFRENIÈRE :
	Au plaisir.

4815	LA PRÉSIDENTE :
	Bonne fin de journée plutôt, au revoir.
4820	Mme CATHERINE LUSSIER :
	Merci, au revoir.
	LA PRÉSIDENTE :
4825	Alors ceci met fin donc à cette seconde séance d'audition des opinions. Je remercie toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont participé à cette consultation et je salue chaleureusement les personnes qui nous ont suivis en ligne.
4830	Enfin, merci à mes collègues commissaires et analystes, et nous vous donnons rendez-vous à la prochaine séance qui débutera demain, donc le 26 septembre à 13 heures précise ici aux bureaux de l'OCPM. Bonne soirée.
	AJOURNEMENT
4835	
4840	

4845	
4850	Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des
4855	témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.
4860	Cindy Lavertu Cindy Lavertu, s.o.
4865	
4870	